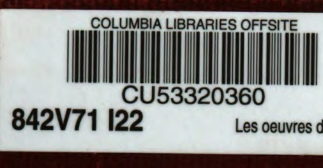


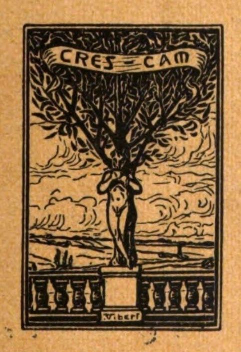

SIGILLVM · COLLEGII · COLVMBIAE · NOVI · EBORACI
IN LVMINE TVO VIDEBIMVS LVMEN
I·PET·II·I·2·

LES MAITRES DU LIVRE

LES ŒUVRES

DE

FRANÇOYS VILLON



PARIS

GEORGES CRÈS ET Cie

116, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 116

MCMXIX



LES ŒUVRES

DE

FRANÇOYS VILLON

1*

EXEMPLAIRE SUR PAPIER DE RIVES

N° 419





LES ŒUVRES

DE FRANÇOYS VILLON

TEXTE ÉTABLI PAR AUGUSTE LONGNON : REVU ET PUBLIÉ PAR LUCIEN FOULET



PRÉFACE PAR AD. VAN BEVER

FRONTISPICE GRAVÉ PAR ROBERT VALLIN



A PARIS

CHEZ GEORGES CRÈS ET Cie

ÉDITION DES MAITRES DU LIVRE

116, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 116

MCMXIX

PRÉFACE



PRÉFACE

La vie de François Villon n'est connue que depuis peu, grâce aux admirables travaux de Auguste Longnon, de Marcel Schwob et de M. Pierre Champion. Ce singulier personnage, qui devait laisser la réputation d'un mauvais garçon et d'un grand poète, naquit au mois d'avril de l'an 1431, pendant que Paris demeurait encore sous la domination anglaise. Il était pauvre et de petite naissance, et s'appelait de son vrai nom




Montcorbier, ou encore des Loges, d'un nom de lieu d'où il tenait peut-être ses origines. Ayant de bonne heure perdu son père, François fut recueilli par maître Guillaume de Villon, bachelier en décrets, chapelain de Saint-Benoît-le-Bétourné, qui le logea dans sa maison, dite la Porte-Rouge, au cloître Saint-Benoît, près le collège de Sorbonne. Il prit le nom de son bienfaiteur et, destiné à suivre l'état de clerc, fut inscrit sur les registres de l'Université. Bachelier à dix-huit ans, en 1449, licencié et maître ès arts en 1452, il n'eût peut-être rien révélé de son court destin, si sa jeunesse n'avait subi le contre-coup d'une époque troublée. Ses années d'études avaient été particulièrement orageuses. L'Université donnait alors l'exemple du plus grand désordre. Les leçons et les prédications venaient d'être suspendues. Les recteurs protestaient contre le Parlement et les écoliers, rebelles à toute discipline, apprenaient moins les préceptes des « sept arts libéraux que la manière de rosser le guet ». Ce n'était point, pour ces derniers, un mince plaisir que de voler les crocs à l'étal des bouchers, décrocher les enseignes et scandaliser les marchands, les bourgeois et les hôteliers de Paris par mille extravagances burlesques et cyniques. Une fâcheuse affaire survenue le 5 juin 1455, jour de la Fête-Dieu, et dans

laquelle notre personnage se rendit coupable d'un homicide sur la personne d'un prêtre, appelé Philippe Sermoise (ou Chermoye), le fit mettre en prison, juger par la prévôté de Paris et condamner au bannissement.

Ici finit la carrière universitaire de Villon. Peu après commença pour lui une existence nouvelle, qui ne fut point édifiante, et dont les témoignages tiennent lieu et place de fiction dans son œuvre de poète. Sans ressource, sans gîte et sans appui, Villon ne tarda pas à se lier avec quelques compagnons de hasard et d'infortune, anciens écoliers, clercs vagabonds, mendiants et voleurs, qui avaient pris le surnom de coquillarts — synonyme d'audacieux malfaiteurs — et terrorisaient la province. Il erra plusieurs mois, du Nord au Midi, associé à de nombreux méfaits de tous genres, jusqu'au jour où, grâce à d'anciennes amitiés et à la tendre sollicitude de son père adoptif, il obtint des lettres de rémission et put rentrer à Paris. On dit qu'il reprit pendant quelque temps, au cloître Saint-Benoît, sa vie insouciante de naguère, et qu'il serait devenu quelque homme sage, quelque vénérable clerc, sans la traverse d'amours malheureuses et un certain penchant à la perversité. Aussi bien n'avait-il point oublié ses anciennes fréquentations. Il aimait l'argent, le jeu, la bonne chère et les filles

et, de plus, ne répugnait point à la débauche. Il le fit voir en dévalisant de compagnie, vers la Noël de 1456, la sacristie du collège de Navarre. La crainte du châtiment l'éloigna encore de Paris, et ce n'est point trop dire qu'il ne gagna pas, à parcourir les routes de France avec des malandrins de son espèce, le goût de la vertu, sinon de la tranquillité.

On le rencontre à Angers, à la fin même de 1456, puis à Blois, où il trouve le moyen de se faire bien voir, grâce à ses talents et à son ingénuité de poète, de cet autre gentil rimeur, le duc Charles d'Orléans. Remis peu après en prison, pour on ne sait quel motif, et en grand danger de perdre la vie, il échappe de nouveau à sa disgrâce, remercie Dieu, prend les jambes à son cou, comme un homme qui n'a pas la conscience tranquille, traverse le Berry, remonte la Loire, parcourt le Bourbonnais, le Forez, gagne le Dauphiné, où il reçoit un cadeau du duc de Bourbon, après quoi il revient dans l'Orléanais et passe l'été à Meung-sur-Loire, dans les cachots de l'évêque d'Orléans, Thibaud d'Auxigny.

Il a confessé quelque part qu'il y avait, non loin de Meung, un endroit funeste aux enfants perdus : c'est Montpipeau, où son mauvais génie l'avait fait prendre la main dans le sac. Cette fois, il devra



à la clémence royale de recouvrer sa liberté. Le roi Charles VII venait alors de terminer sa triste existence (22 juillet 1461). Le pauvre Villon était « en chartre étroite et dure » quand Louis XI, nouvellement sacré, traversant Meung-sur-Loire, pour se rendre à sa bonne ville de Tours, délivra, en don de joyeux avènement, plusieurs prisonniers, parmi lesquels était le poète de la Porte-Rouge.

Il allait enfin pouvoir rentrer à Paris et réunir les poèmes qu'il avait depuis longtemps composés.

Soudain on perd sa trace ; on sait seulement qu'il revint au cloître Saint-Benoît.

Un soir de l'automne 1462, il assiste à une rixe devant la boutique de François Ferrebouc, rue Saint-Jacques. Condamné pour ce fait « à être pendu et estranglé », il interjette appel de la sentence du Châtelet, fait annuler le jugement, mais, en raison de ses mauvais antécédents, se voit, par un arrêt du Parlement (le 5 janvier 1463), frappé de bannissement, pour dix années, de la ville, prévôté et vicomté de Paris.

C'est tout. A cette date, Villon n'avait guère plus de trente-deux ans, mais la pauvreté, la maladie, les excès, l'avaient marqué, vieilli. Il est croyable qu'il mourut jeune. Rabelais a rapporté sur lui de plaisantes histoires. En fait, a-t-on dit, le poète du Grant Testament *finit modestement dans une*

de ces nombreuses « escriptoires » établies autour de Saint-Jacques-la-Boucherie, sortes d'ateliers de copistes où les clercs trouvaient à s'occuper.

« Sa vie s'accorde si bien avec ses œuvres, observe M. Anatole France, que des psychologues très fins, des connaisseurs très experts, se sont demandé si les ballades de Maître François n'auraient pas été composées par un poète de cabinet, jaloux de faire parler et vivre un clerc coquillart. Les larrons qu'on va pendre ne chantent pas si bien, disent-ils, la maraude, la prison et la corde. C'est affaire d'un homme d'esprit qui s'amuse au coin de son feu, d'un magistrat lettré, par exemple. »

Pour nous, Villon est un écrivain populaire d'un génie supérieur, qui ne chanta que ce qu'il vit ou ressentit, au cours d'une existence aventureuse : tout à la fois un témoin des mœurs du Moyen-Age et un poète du cœur. Sa poésie coule de source. Il faut aller jusqu'à Mathurin Régnier — d'autres diront jusqu'à Paul Verlaine — pour trouver un maître aussi original dans ses accents, aussi sincère d'inspiration. Il a même, sur ces derniers, l'avantage d'être resté le créateur d'un art qui s'exprime en toute indépendance et qui n'emprunte, semble-t-il, l'appareil littéraire que pour le soumettre à la double épreuve de la passion et de la douleur humaines.

Il existe un grand nombre d'éditions de François Villon. Nous ne les énumérerons pas. Le texte qu'on trouvera ici est la reproduction fidèle, intégrale de l'excellente leçon établie par Auguste Longnon et revue par M. Lucien Foulet (1). Nous n'avons pas cru devoir le faire suivre des variantes fournies par les manuscrits, mais nous réimprimons, par contre, à la suite du Grant Testament, *les* Ballades en Jargon Jobelin, *volontairement écartées par nos prédécesseurs.*

Le présent ouvrage n'a rien d'un livre de travail. En le faisant paraître, nous nous flattons de combler les vœux de quelques bibliophiles et de ne point paraître indigne du poète à la mémoire duquel nous osons consacrer ce fragile monument typographique.

AD. B.



(1) *Les Classiques français du Moyen-Age, publiés sous la direction de Mario Roques. François Villon. Œuvres, éditées par Auguste Longnon. Deuxième édition, revue par Lucien Foulet.* Paris, Edouard Champion, 1914, in-12, XVIII-132 pp.



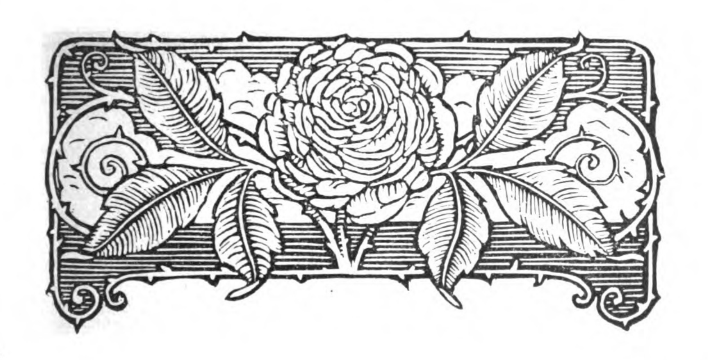
LES LAIS

OU LE

PETIT TESTAMENT

DE

FRANÇOYS VILLON



LES LAIS

DE

FRANÇOYS VILLON

L'AN quatre cens cinquante six,
Je, Françoys Villon, escollier,
Considerant, de sens rassis,
Le frain aux dens, franc au collier,
Qu'on doit ses oeuvres conseillier,
Comme Vegece le raconte,
Sage Rommain, grant conseillier,
Ou autrement on se mesconte...

En ce temps que j'ay dit devant,
Sur le Noel, morte saison,
Que les loups se vivent de vent
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, pres du tison,
Me vint ung vouloir de brisier
La tres amoureuse prison
Qui souloit mon cuer debrisier.

Je le feis en telle façon,
Voyant celle devant mes yeulx
Consentant a ma desfaçon,
Sans ce que ja luy en fust mieulx ;
Dont je me dueil et plains aux cieulx,
En requerant d'elle venjance
A tous les dieux venerieux,
Et du grief d'amours allejance.

Et se j'ay prins en ma faveur
Ces doulx regars et beaux semblans
De tres decevante saveur
Me trespersans jusques aux flans,
Bien ilz ont vers moy les piez blans
Et me faillent au grant besoing.
Planter me fault autres complans
Et frapper en ung autre coing.

Le regart de celle m'a prins
Qui m'a esté felonne et dure :
Sans ce qu'en riens aye mesprins,
Veult et ordonne que j'endure
La mort, et que plus je ne dure ;
Si n'y voy secours que fouïr.
Rompre veult la vive souldure,
Sans mes piteux regretz oïr !

Pour obvier a ces dangiers,
Mon mieulx est, ce croy, de fouïr.
Adieu ! Je m'en vois a Angiers :
Puisqu'el ne me veult impartir
Sa grace, il me convient partir.
Par elle meurs, les membres sains ;
Au fort, je suis amant martir
Du nombre des amoureux sains.

Combien que le depart me soit
Dur, si faut il que je l'eslongne :
Comme mon povre sens conçoit,
Autre que moy est en quelongne,
Dont oncques soret de Boulongne
Ne fut plus alteré d'umeur.
C'est pour moy piteuse besongne :
Dieu en vueille oïr ma clameur !

Et puis que departir me fault,
Et du retour ne suis certain
(Je ne suis homme sans desfault
Ne qu'autre d'assier ne d'estain,
Vivre aux humains est incertain
Et après mort n'y a relaiz,
Je m'en vois en pays loingtain),
Si establis ces presens laiz.

Premierement, ou nom du Pere,
Du Filz et du Saint Esperit,
Et de sa glorieuse Mere
Par qui grace riens ne perit,
Je laisse, de par Dieu, mon bruit
A maistre Guillaume Villon,
Qui en l'onneur de son nom bruit,
Mes tentes et mon pavillon.

Item, a celle que j'ai dit,
Qui si durement m'a chassié
Que je suis de joye interdit
Et de tout plaisir dechassié,
Je laisse mon cuer enchassié,
Palle, piteux, mort et transy :
Elle m'a ce mal pourchassié,
Mais Dieu luy en face mercy !

Item, a maistre Ythier Marchant,
Auquel je me sens tres tenu,
Laisse mon branc d'assier tranchant,
Ou a maistre Jehan le Cornu,
Qui est en gaige detenu
Pour ung escot huit solz montant ;
Si vueil, selon le contenu,
Qu'on leur livre, en le rachetant.

Item, je laisse a Saint Amant
Le Cheval Blanc, avec *la Mulle,*
Et a Blarru mon dyamant
Et *l'Asne Royé* qui reculle.
Et le decret qui articulle
Omnis utriusque sexus,
Contre la Carmeliste bulle
Laisse aux curez, pour mettre sus.

Et a maistre Robert Valée,
Povre clerjot en Parlement,
Qui n'entent ne mont ne vallée,
J'ordonne principalement
Qu'on luy baille legierement
Mes brayes, estans aux *Trumillieres,*
Pour coeffer plus honnestement
S'amye Jehanne de Millieres.

Pour ce qu'il est de lieu honneste,
Fault qu'il soit mieulx recompensé,
Car Saint Esperit l'admoneste,
Obstant ce qu'il est insensé ;
Pour ce, je me suis pourpensé,
Puis qu'il n'a sens ne qu'une aulmoire,
A recouvrer sur Maupensé,
Qu'on lui baille l'Art de Memoire.

Item, pour assigner la vie
Du dessusdit maistre Robert,
(Pour Dieu, n'y ayez point d'envie !)
Mes parens, vendez mon haubert,
Et que l'argent, ou la plus part,
Soit emploié, dedans ces Pasques,
A acheter a ce poupart
Une fenestre emprès Saint Jaques.

Item, laisse et donne en pur don
Mes gans et ma hucque de soye
A mon amy Jacques Cardon,
Le glan aussi d'une saulsoye,
Et tous les jours une grasse oye
Et ung chappon de haulte gresse,
Dix muys de vin blanc comme croye,
Et deux procès, que trop n'engresse.

Item, je laisse a ce noble homme,
Regnier de Montigny, troys chiens ;
Aussi a Jehan Raguier la somme
De cent frans, prins sur tous mes biens.
Mais quoy ? Je n'y comprens en riens
Ce que je pourray acquerir :
On ne doit trop prendre des siens,
Ne son amy trop surquerir.

Item, au seigneur de Grigny
Laisse la garde de Nijon,
Et six chiens plus qu'a Montigny,
Vicestre, chastel et donjon ;
Et a ce malostru chanjon,
Moutonnier, qu'il tient en procès,
Laisse trois coups d'ung escourjon,
Et couchier, paix et aise, es ceps.

Et a maistre Jaques Raguier
Laisse l'Abruvouër Popin,
Pesches, poires, sucre, figuier,
Tousjours le chois d'ung bon loppin,
Le trou de *la Pomme de Pin*,
Clos et couvert, au feu la plante,
Emmailloté en jacoppin ;
Et qui voudra planter, si plante.

Item, a maistre Jehan Mautaint
Et maistre Pierre Basanier,
Le gré du seigneur qui attaint
Troubles, forfaiz, sans espargnier ;
Et a mon procureur Fournier,
Bonnetz cours, chausses semelées,
Taillees sur mon cordouannier,
Pour porter durant ces gelées.

Item, a Jehan Trouvé, bouchier,
Laisse *le Mouton* franc et tendre,
Et ung tacon pour esmouchier
Le Beuf Couronné qu'on veult vendre,
Ou *la Vache* ; qui pourra prendre
Le vilain qui la trousse au col,
S'il ne la rent, qn'on le puist pendre
Ou estrangler d'ung bon licol !

Item, au Chevalier du Guet,
Le Hëaulme luy establis ;
Et aux pietons qui vont d'aguet
Tastonnant par ces establis,
Je leur laisse deux beaux riblis,
La Lanterne a la Pierre au Let.
Voire, mais j'auray *les Troys Lis*,
S'ilz me mainent en Chastellet.

Item, a Perrenet Marchant,
Qu'on dit le Bastart de la Barre,
Pour ce qu'il est tres bon marchant,
Luy laisse trois gluyons de fuerre
Pour estendre dessus la terre
A faire l'amoureux mestier,
Ou il luy fauldra sa vie querre,
Car il ne scet autre mestier.

Item, au Loup et a Cholet
Je laisse a la fois ung canart
Prins sur les murs, comme on souloit,
Envers les fossez, sur le tart,
Et a chascun ung grant tabart
De cordelier jusques aux piez,
Busche, charbon et poix au lart,
Et mes houseaulx sans avantpiez.

De rechief, je laisse, en pitié,
A trois petis enfans tous nus
Nommez en ce present traictié,
Povres orphelins impourveus,
Tous deschaussiez, tous despourveus,
Et desnuez comme le ver ;
J'ordonne qu'ilz soient pourveus,
Au moins pour passer cest yver :

Premierement, Colin Laurens,
Girart Gossouyn et Jehan Marceau,
Despourveus de biens, de parens,
Qui n'ont vaillant l'ance d'ung seau,
Chascun de mes biens ung fesseau,
Ou quatre blans, s'ilz l'ayment mieulx.
Ilz mengeront maint bon morceau,
Les enfans, quant je seray vieulx !

Item, ma nominacion,
Que j'ay de l'Université,
Laisse par resignacion
Pour seclurre d'aversité
Povres clers de ceste cité
Soubz cest *intendit* contenus ;
Charité m'y a incité,
Et Nature, les voiant nus :

C'est maistre Guillaume Cotin
Et maistre Thibault de Victry,
Deux povres clers, parlans latin,
Paisibles enfans, sans estry,
Humbles, bien chantans au lectry ;
Je leur laisse cens recevoir
Sur la maison Guillot Gueuldry,
En attendant de mieulx avoir.

Item, et j'adjoings a la crosse
Celle de la rue Saint Anthoine,
Ou ung billart de quoy on crosse,
Et tous les jours plain pot de Saine ;
Aux pijons qui sont par essoine
Enserrez soubz trappe volliere,
Mon mirouër bel et ydoine
Et la grace de la geolliere.

Item, je laisse aux hospitaux
Mes chassiz tissus d'arigniée,
Et aux gisans soubz les estaux,
Chascun sur l'oeil une grongniée,
Trembler a chiere renfrongniée,
Megres, velus et morfondus,
Chausses courtes, robe rongniée,
Gelez, murdris et enfondus.

Item, je laisse a mon barbier
Les rongneures de mes cheveulx,
Plainement et sans destourbier ;
Au savetier mes souliers vieulx,
Et au freppier mes habitz tieulx
Que, quant du tout je les delaisse,
Pour moins qu'ilz ne cousterent neufz
Charitablement je leur laisse.

Item, je laisse aux Mendians,
Aux Filles Dieu et aux Beguines,
Savoureux morceaulx et frians,
Flaons, chappons et grasses gelines,
Et puis preschier les Quinze Signes,
Et abatre pain a deux mains.
Carmes chevauchent noz voisines,
Mais cela, ce n'est que du mains.

Item, laisse *le Mortier d'Or*
A Jehan, l'espicier, de la Garde,
Une potence de Saint Mor,
Pour faire ung broyer a moustarde.
A celluy qui fist l'avant garde
Pour faire sur moy griefz exploiz,
De par moy saint Anthoine l'arde !
Je ne luy feray autre laiz.

Item, je laisse a Merebeuf
Et a Nicolas de Louvieux,
A chascun l'escaille d'ung œuf,
Plaine de frans et d'escus vieulx.
Quant au concierge de Gouvieulx,
Pierre de Rousseville, ordonne,
Pour le donner entendre mieulx,
Escus telz que le Prince donne.

Finablement, en escripvant,
Ce soir, seulet, estant en bonne,
Dictant ces laiz et descripvant,
J'oïs la cloche de Serbonne,
Qui tousjours a neuf heures sonne
Le Salut que l'Ange predit ;
Si suspendis et mis cy bonne
Pour prier comme le cuer dit.

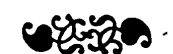
Ce faisant, je m'entroublié,
Non pas par force de vin boire,
Mon esperit comme lié ;
Lors je sentis dame Memoire
Reprendre et mettre en son aumoire
Ses especes collateralles,
Oppinative faulce et voire,
Et autres intellectualles,

Et mesmement l'estimative,
Par quoy prospective nous vient,
Similative, formative,
Desquelz bien souvent il advient
Que, par leur trouble, homme devient
Fol et lunatique par mois :
Je l'ay leu, se bien m'en souvient,
En Aristote aucunes fois.

Dont le sensitif s'esveilla
Et esvertua Fantasie,
Qui tous organes resveilla,
Et tint la souvraine partie
En suspens et comme amortie
Par oppression d'oubliance
Qui en moy s'estoit espartie
Pour monstrer des sens l'aliance.

Puis que mon sens fut a repos
Et l'entendement demeslé,
Je cuidé finer mon propos ;
Mais mon ancre trouvé gelé
Et mon cierge trouvé soufflé ;
De feu je n'eusse peu finer ;
Si m'endormis, tout enmouflé,
Et ne peus autrement finer.

Fait au temps de ladite date
Par le bien renommé Villon,
Qui ne menjue figue ne date.
Sec et noir comme escouvillon,
Il n'a tente ne pavillon
Qu'il n'ait laissié a ses amis,
Et n'a mais qu'ung peu de billon
Qui sera tantost a fin mis.



LE GRANT TESTAMENT

DE

FRANÇOYS VILLON

NOTE DES ÉDITEURS

Les titres des ballades et autres pièces intercalées dans le texte du *Testament* sont de pure convention et ne se trouvent point dans les manuscrits. Nous les avons empruntés aux diverses éditions de Villon.



LE TESTAMENT

DE

FRANÇOYS VILLON



I

En l'an de mon trentiesme aage,
Que toutes mes hontes j'eus beues,
Ne du tout fol, ne du tout sage,
Non obstant maintes peines eues,
Lesquelles j'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Aussigny...
S'evesque il est, seignant les rues,
Qu'il soit le mien je le regny.

Mon seigneur n'est ne mon evesque,
Soubz luy ne tiens, s'il n'est en friche ;
Foy ne luy doy n'hommage avecque,
Je ne suis son serf ne sa biche.
Peu m'a d'une petite miche
Et de froide eaue tout ung esté ;
Large ou estroit, moult me fut chiche :
Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté !

Et s'aucun me vouloit reprendre
Et dire que je le mauldis,
Non fais, se bien le scet comprendre ;
En riens de luy je ne mesdis.
Vecy tout le mal que j'en dis :
S'il m'a esté misericors,
Jhesus, le roy de Paradis,
Tel luy soit a l'ame et au corps !

Et s'esté m'a dur et cruel
Trop plus que cy ne le raconte,
Je vueil que le Dieu eternel
Luy soit donc semblable a ce compte...
Et l'Eglise nous dit et compte
Que prions pour noz ennemis !
Je vous diray : « J'ay tort et honte,
Quoi qu'il m'ait fait, a Dieu remis ! »

Si prieray pour luy de bon cuer,
Par l'ame du bon feu Cotart !
Mais quoy ? se sera donc par cuer,
Car de lire je suis fetart.
Priere en feray de Picart ;
S'il ne la scet, voise l'aprendre,
S'il m'en croit, ains qu'il soit plus tart,
A Douai ou a l'Isle en Flandre !

Combien, se oÿr veult qu'on prie
Pour luy, foy que doy mon baptesme !
Obstant qu'a chascun ne le crye,
Il ne fauldra pas a son esme.
Ou Psaultier prens, quant suis a mesme,
Qui n'est de beuf ne cordouen,
Le verselet escript septiesme
Du psëaulme *Deus laudem*.

Si prie au benoist fils de Dieu,
Qu'a tous mes besoings je reclame,
Que ma povre priere ait lieu
Vers luy, de qui tiens corps et ame,
Qui m'a preservé de maint blasme
Et franchy de ville puissance.
Loué soit il, et Nostre Dame,
Et Loÿs, le bon roy de France !

Auquel doint Dieu l'eur de Jacob
Et de Salmon l'onneur et gloire ;
Quant de proesse, il en a trop,
De force aussi, par m'ame ! voire ;
En ce monde cy transsitoire,
Tant qu'il a de long et de lé,
Affin que de luy soit memoire,
Vivre autant que Mathusalé !

Et douze beaux enfans, tous masles,
Voire de son chier sang royal,
Aussi preux que fut le grant Charles,
Conceus en ventre nupcial,
Bons comme fut sainct Marcial !
Ainsi en preigne au feu Dauphin !
Je ne luy souhaitte autre mal,
Et puis Paradis en la fin.

Pour ce que foible je me sens
Trop plus de biens que de santé,
Tant que je suis en mon plain sens,
Si peu que Dieu m'en a presté,
Car d'autre ne l'ay emprunté,
J'ay ce testament tres estable
Faict, de derniere voulenté,
Seul pour tout et irrevocable.

XI

Escript l'ay l'an soixante et ung,
Que le bon roy me delivra
De la dure prison de Mehun,
Et que vie me recouvra,
Dont suis, tant que mon cuer vivra,
Tenu vers luy m'humilier,
Ce que feray tant qu'il mourra :
Bienfait ne se doit oublier.

XII

Or est vray qu'après plainz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentemens,
Esguisez comme une pelote,
M'ouvrit plus que tous les Commens
D'Averroys sur Aristote.

XIII

Combien qu'au plus fort de mes maulx,
En cheminant sans croix ne pille,
Dieu, qui les pelerins d'Esmaus
Conforta, ce dit l'Evangille,
Me monstra une bonne ville
Et pourveut du don d'esperance ;
Combien que le pecheur soit ville,
Riens ne hayt que perseverance.

Je suys pecheur, je le sçay bien ;
Pourtant ne veult pas Dieu ma mort,
Mais convertisse et vive en bien,
Et tout autre que pechié mort.
Combien qu'en pechié soye mort,
Dieu vit, et sa misericorde,
Se conscience me remort,
Par sa grace pardon m'accorde.

Et, comme le noble Rommant
De la Rose dit et confesse
En son premier commencement
Qu'on doit jeune cuer en jeunesse,
Quant on le voit viel en viellesse,
Excuser, helas ! il dit voir ;
Ceulx donc qui me font telle presse
En meurté ne me vouldroient veoir.

Se, pour ma mort, le bien publique
D'aucune chose vaulsist mieulx,
A mourir comme ung homme inique
Je me jujasse, ainsi m'ait Dieux !
Griefz ne faiz a jeunes n'a vieulx,
Soie sur piez ou soie en biere :
Les mons ne bougent de leurs lieux,
Pour ung povre, n'avant n'arriere.

Ou temps qu'Alixandre regna,
Ung homs nommé Diomedès
Devant lui on lui amena,
Engrillonné poulces et des
Comme ung larron, car il fut des
Escumeurs que voions courir ;
Si fut mis devant ce cadès,
Pour estre jugié a mourir.

L'empereur si l'araisonna :
« Pourquoi es tu larron en mer ? »
L'autre responce luy donna :
« Pourquoi larron me faiz nommer ?
Pour ce qu'on me voit escumer
En une petiote fuste ?
Se comme toy me peusse armer,
Comme toy empereur je feusse.

« Mais que veux-tu ? De ma fortune,
Contre qui ne puis bonnement,
Qui si faulcement me fortune,
Me vient tout ce gouvernement.
Excuse moy aucunement
Et saiche qu'en grant povreté,
Ce mot se dit communement,
Ne gist pas grande loyauté. »

Quant l'empereur ot remiré
De Diomedès tout le dit :
« Ta fortune je te mueray
Mauvaise en bonne », si lui dit.
Si fist il. Onc puis ne mesfit
A personne, mais fut vray homme ;
Valere pour vray le baudit,
Qui fut nommé le Grant a Romme.

Se Dieu m'eust donné rencontrer
Ung autre piteux Alixandre
Qui m'eust fait en bon eur entrer,
Et lors qui m'eust veu condescendre
A mal, estre ars et mis en cendre
Jugié me feusse de ma voix.
Necessité fait gens mesprendre
Et faim saillir le loup du bois.

Je plaings le temps de ma jeunesse,
(Ouquel j'ay plus qu'autre gallé
Jusques a l'entrée de viellesse),
Qui son partement m'a celé.
Il ne s'en est a pié allé
N'a cheval : helas ! comment don ?
Soudainement s'en est vollé
Et ne m'a laissié quelque don.

Allé s'en est, et je demeure,
Povre de sens et de savoir,
Triste, failly, plus noir que meure,
Qui n'ay ne cens, rente, n'avoir ;
Des miens le mendre, je dis voir,
De me desavouer s'avance,
Oubliant naturel devoir
Par faulte d'ung peu de chevance.

Si ne crains avoir despendu
Par friander ne par leschier ;
Par trop amer n'ay riens vendu
Qu'amis me puissent reprouchier,
Au moins qui leur couste moult chier.
Je le dy et ne croy mesdire ;
De ce je me puis revenchier :
Qui n'a mesfait ne le doit dire.

Bien est verté que j'ay amé
Et ameroie voulentiers ;
Mais triste cuer, ventre affamé
Qui n'est rassasié au tiers,
M'oste des amoureux sentiers.
Au fort, quelqu'ung s'en recompence,
Qui est ramply sur les chantiers ;
Car la dance vient de la pance.

Hé ! Dieu, se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle,
Et a bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle.
Mais quoy ? je fuyoie l'escolle,
Comme fait le mauvais enfant.
En escripvant ceste parolle,
A peu que le cuer ne me fent.

Le dit du Saige trop le feiz
Favorable, bien n'en puis mais,
Qui dit : « Esjoÿs toy, mon filz,
En ton adolescence » ; mais
Ailleurs sert bien d'ung autre mes,
Car « Jeunesse et adolescence »,
C'est son parler, ne moins ne mais,
« Ne sont qu'abus et ignorance ».

Mes jours s'en sont allez errant
Comme, dit Job, d'une touaille
Font les filetz, quant tisserant
En son poing tient ardente paille :
Lors, s'il y a nul bout qui saille,
Soudainement il le ravit.
Si ne crains plus que rien m'assaille,
Car a la mort tout s'assouvit.

Ou sont les gracieux gallans
Que je suivoye ou temps jadis,
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faiz et en dis ?
Les aucuns sont mors et roidis,
D'eulx n'est il plus riens maintenant :
Repos aient en paradis,
Et Dieu saulve le demourant !

Et les autres sont devenus,
Dieu mercy ! grans seigneurs et maistres,
Les autres mendient tous nus
Et pain ne voient qu'aux fenestres ;
Les autres sont entrez en cloistres
De Celestins et de Chartreux,
Botez, housez, com pescheurs d'oistres.
Voyez l'estat divers d'entre eux.

Aux grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paix et en requoy ;
En eulx il n'y a que refaire,
Si s'en fait bon taire tout quoy,
Mais au povres qui n'ont de quoy.
Comme moy, Dieu doint patience ;
Aux autres ne fault qui ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

Bons vins ont, souvent embrochiez,
Saulces, brouetz et gros poissons,
Tartes, flans, oefz fritz et pochiez,
Perdus et en toutes façons.
Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault a si grant peine :
Ilz ne veulent nuls eschançons,
De soy verser chascun se peine.

En cest incident me suis mis
Qui de riens ne sert a mon fait ;
Je ne suis juge, ne commis
Pour pugnir n'absoudre mesfait :
De tous suis le plus imparfait,
Loué soit le doulx Jhesucrist !
Que par moy leur soit satisfait !
Ce que j'ay escript est escript.

Laissons le moustier ou il est ;
Parlons de chose plus plaisante :
Ceste matiere a tous ne plaist,
Ennuyeuse est et desplaisante.
Povreté, chagrine, dolente,
Tousjours despiteuse et rebelle,
Dit quelque parolle cuisante ;
S'elle n'ose, si la pense elle.

Povre je suis de ma jeunesse,
De povre et de petite extrace ;
Mon pere n'ot oncq grant richesse,
Ne son ayeul, nommé Orace ;
Povreté tous nous suit et trace.
Sur les tombeaulx de mes ancestres,
Les ames desquelz Dieu embrasse,
On n'y voit couronnes ne ceptres.

De povreté me garmentant,
Souventesfois me dit le cuer :
« Homme, ne te doulouse tant
Et ne demaine tel douleur,
Se tu n'as tant qu'ot Jaques Cuer :
Mieulx vault vivre soubz gros bureau
Povre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir soubz riche tombeau ! »

Qu'avoir esté seigneur !... Que dis ?
Seigneur, las ! et ne l'est il mais ?
Selon les davitiques dis
Son lieu ne congnoistras jamais.
Quant du surplus, je m'en desmetz :
Il n'appartient a moy, pecheur ;
Aux theologiens le remetz,
Car c'est office de prescheur.

Si ne suis, bien le considere,
Filz d'ange portant dyademe
D'estoille ne d'autre sidere.
Mon pere est mort, Dieu en ait l'ame !
Quant est du corps, il gist soubz lame.
J'entens que ma mere mourra,
Et le scet bien la povre femme,
Et le filz pas ne demourra.

Je congnois que povres et riches,
Sages et folz, prestres et laiz,
Nobles, villains, larges et chiches,
Petiz et grans, et beaulx et laiz,
Dames a rebrassez colletz,
De quelconque condicion,
Portans atours et bourreletz,
Mort saisit sans exception.

Et meure Paris ou Helaine,
Quiconques meurt, meurt a douleur
Telle qu'il pert vent et alaine ;
Son fiel se creve sur son cuer,
Puis sue, Dieu scet quelle sueur !
Et n'est qui de ses maux l'alege :
Car enfant n'a, frere ne seur,
Qui lors voulsist estre son plege.

La mort le fait fremir, pallir,
Le nez courber, les vaines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes et nerfs croistre et estendre.
Corps femenin, qui tant es tendre,
Poly, souef, si precieux,
Te fauldra il ces maux attendre ?
Oy, ou tout vif aller es cieulx.



BALLADE

DES

DAMES DU TEMPS JADIS

Dictes moy ou, n'en quel pays,
Est Flora la belle Rommaine,
Archipiades, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine,
Echo parlant quant bruyt on maine
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beaulté ot trop plus qu'humaine.
Mais ou sont les neiges d'antan ?

Ou est la tres sage Helloïs,
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillard a Saint Denis ?
Pour son amour ot ceste essoyne.
Semblablement, ou est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust geté en ung sac en Saine ?
Mais ou sont les neiges d'antan ?

La royne Blanche comme lis
Qui chantoit a voix de seraine,
Berte au grant pié, Bietris, Alis,
Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne la bonne Lorraine
Qu'Englois brulerent a Rouan ;
Ou sont ilz, ou, Vierge souvraine ?
Mais ou sont les neiges d'antan ?

ENVOI

Prince, n'enquerez de sepmaine
Ou elles sont, ne de cest an,
Que ce reffrain ne vous remaine :
Mais ou sont les neiges d'antan ?



BALLADE

DES

SEIGNEURS DU TEMPS JADIS

SUYVANT LE PROPOS PRÉCÉDENT

Qui plus, ou est le tiers Calixte,
Dernier decedé de ce nom,
Qui quatre ans tint le papaliste ?
Alphonce le roy d'Arragon,
Le gracieux duc de Bourbon,
Et Artus le duc de Bretaigne,
Et Charles septiesme le bon ?
Mais ou est le preux Charlemaigne ?

Semblablement, le roy Scotiste
Qui demy face ot, ce dit on,
Vermeille comme une amatiste
Depuis le front jusqu'au menton ?
Le roy de Chippre de renon,
Helas ! et le bon roy d'Espaigne
Duquel je ne sçay pas le nom ?
Mais ou est le preux Charlemaigne ?

D'en plus parler je me desiste ;
Le monde n'est qu'abusion.
Il n'est qui contre mort resiste
Ne qui treuve provision.

Encor fais une question :
Lancelot le roy de Behaigne,
Ou est il ? Ou est son tayon ?
Mais ou est le preux Charlemaigne ?

ENVOI

Ou est Claquin le bon Breton ?
Ou le conte Daulphin d'Auvergne
Et le bon feu duc d'Alençon ?
Mais ou est le preux Charlemaigne ?



BALLADE
EN
VIEIL LANGAGE FRANÇOIS

Car, ou soit ly sains apostolles,
D'aubes vestus, d'amys coeffez,
Qui ne saint fors saintes estolles
Dont par le col prent ly mauffez
De mal talant tout eschauffez,
Aussi bien meurt que cilz servans,
De ceste vie cy bouffez :
Autant en emporte ly vens.

Voire, ou soit de Constantinobles
L'emperieres au poing dorez,
Ou de France ly roy tres nobles
Sur tous autres roys decorez,
Qui pour ly grans Dieux aourez
Bastist eglises et couvens,
S'en son temps il fut honnorez,
Autant en emporte ly vens.

Ou soit de Vienne ou de Grenobles
Ly Dauphins, ly preux, ly senez,
Ou de Dijon, Salins et Doles,
Ly sires et ly filz ainsnez,
Ou autant de leurs gens privez,
Heraulx, trompetes, poursuivans,
Ont ilz bien bouté soubz le nez ?
Autant en emporte ly vens.

ENVOI

Princes a mort sont destinez,
Et tous autres qui sont vivans ;
S'ilz en sont courciez n'ataynez,
Autant en emporte ly vens.



¶ Puis que papes, roys, filz de roys
Et conceus en ventres de roynes,
Sont ensevelis mors et frois,
En autruy mains passent leurs regnes,
Moy, povre mercerot de Renes,
Mourray je pas ? Oy, se Dieu plaist ;
Mais que j'aye fait mes estrenes,
Honneste mort ne me desplaist.

Ce monde n'est perpetuel,
Quoy que pense riche pillart :
Tous sommes soubz mortel coutel.
Ce confort prens, povre viellart,
Lequel d'estre plaisant raillart
Ot le bruit, lorsque jeune estoit,
Qu'on tendroit a fol et paillart,
Se, viel, a railler se mettoit.

Or luy convient il mendier,
Car a ce force le contraint.
Regrete huy sa mort et hier,
Tristesse son cuer si estraint ;
Se, souvent, n'estoit Dieu qu'il craint,
Il feroit ung orrible fait ;
Et advient qu'en ce Dieu enfraint
Et que luy mesmes se desfait.

Car s'en jeunesse il fut plaisant,
Ores plus riens ne dit qui plaise :
Tousjours viel cinge est desplaisant,
Moue ne fait qui ne desplaise ;
S'il se taist, affin qu'il complaise,
Il est tenu pour fol recreu ;
S'il parle, on luy dit qu'il se taise
Et qu'en son prunier n'a pas creu.

Aussi ces povres fameletes
Qui vielles sont et n'ont de quoy,
Quant ilz voient ces pucelletes
Emprunter elles, a requoy
Ilz demandent a Dieu pourquoy
Si tost naquirent, n'a quel droit.
Nostre Seigneur se taist tout quoy,
Car au tancer il le perdroit.



LES REGRETS DE LA BELLE HEAULMIERE

ADVIS m'est que j'oy regreter
La belle qui fut hëaulmiere,
Soy jeune fille soushaitter
Et parler en telle maniere :

« Ha ! viellesse felonne et fiere,
Pourquoy m'as si tost abatue ?
Qui me tient, qui, que ne me fiere,
Et qu'a ce coup je ne me tue ?

« Tollu m'as la haulte franchise
Que beaulté m'avait ordonné
Sur clers, marchans et gens d'Eglise :
Car lors il n'estoit homme né
Qui tout le sien ne m'eust donné,
Quoy qu'il en fust des repentailles,
Mais que luy eusse habandonné
Ce que reffusent truandailles.

« A maint homme l'ay reffusé,
Qui n'estoit a moy grant sagesse,
Pour l'amour d'ung garson rusé,
Auquel j'en feiz grande largesse.
A qui que je feisse finesse,
Par m'ame, je l'amoye bien !
Or ne me faisoit que rudesse,
Et ne m'amoit que pour le mien.

« Si ne me sceut tant detrayner,
Fouler aux piez, que ne l'amasse,
Et m'eust il fait les rains trayner,
S'il m'eust dit que je le baisasse,

Que tous mes maulx je n'oubliasse.
Le glouton, de mal entechié,
M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse !
Que m'en reste il ? Honte et pechié.

« Or est il mort, passé trente ans,
Et je remains vielle, chenue.
Quant je pense, lasse ! au bon temps,
Quelle fus, quelle devenue ;
Quant me regarde toute nue,
Et je me voy si tres changiée,
Povre, seiche, megre, menue,
Je suis presque toute enragiée.

« Qu'est devenu ce front poly,
Cheveulx blons, ces sourcils voultiz,
Grant entroeil, ce regart joly,
Dont prenoie les plus soubtilz ;
Ce beau nez droit grant ne petiz,
Ces petites joinctes oreilles,
Menton fourchu, cler vis traictiz,
Et ces belles levres vermeilles ?

« Ces gentes espaulles menues,
Ces bras longs et ces mains traictisses,
Petiz tetins, hanches charnues,
Eslevées, propres, faictisses

A tenir amoureuses lisses ;
Ces larges rains, ce sadinet
Assis sur grosses fermes cuisses,
Dedens son petit jardinet ?

« Le front ridé, les cheveux gris,
Les sourcilz cheus, les yeuls estains,
Qui faisoient regars et ris
Dont mains marchans furent attains ;
Nez courbes de beaulté loingtains,
Oreilles pendantes, moussues,
Le vis pally, mort et destains,
Menton froncé, levres peaussues :

« C'est d'umaine beaulté l'issues !
Les bras cours et les mains contraites,
Les espaulles toutes bossues ;
Mamelles, quoy ? toutes retraites ;
Telles les hanches que les tetes ;
Du sadinet, fy ! Quant des cuisses,
Cuisses ne sont plus, mais cuissetes
Grivelées comme saulcisses.

« Ainsi le bon temps regretons
Entre nous, povres vielles sotes.
Assises bas, a crouppetons,
Tout en ung tas comme pelotes,

A petit feu de chenevotes
Tost allumées, tost estaintes;
Et jadis fusmes si mignotes!...
Ainsi en prent a mains et maintes. »



BALLADE

DE

LA BELLE HEAULMIERE

AUX FILLES DE JOIE

Or y pensez, belle Gantiere
Qui m'escoliere souliez estre,
Et vous, Blanche la Savetiere,
Or est il temps de vous congnoistre.
Prenez a destre et a senestre;
N'espargnez homme, je vous prie :
Car vielles n'ont ne cours ne estre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

« Et vous, la gente Saulciciere
Qui de dancier estes adestre,
Guillemete la Tappiciere,
Ne mesprenez vers vostre maistre :

Tost vous fauldra clorre fenestre;
Quant deviendrez vielle, flestrie,
Plus ne servirez qu'ung viel prestre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

« Jehanneton la Chapperonniere,
Gardez qu'amy ne vous empestre;
Et Katherine la Bourciere,
N'envoyez plus les hommes paistre :
Car qui belle n'est, ne perpetre
Leur male grace, mais leur rie.
Laide viellesse amour n'empestre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

ENVOI

« Filles, vueillez vous entremettre
D'escouter pourquoy pleure et crie :
Pour ce que je ne me puis mettre,
Ne que monnoye qu'on descrie. »



¶ Ceste leçon icy leur baille
La belle et bonne de jadis;
Bien dit ou mal, vaille que vaille,
Enregistrer j'ay faict ces dis

Par mon clerc Fremin l'estourdis,
Aussi rassis que je puis estre.
S'il me desment, je le mauldis :
Selon le clerc est deu le maistre.

Si aperçoy le grant dangier
Ouquel homme amoureux se boute...
Et qui me vouldroit laidangier
De ce mot, en disant : « Escoute!
Se d'amer t'estrange et reboute
Le barat de celles nommées,
Tu fais une bien folle doubte,
Car ce sont femmes diffamées.

« S'ilz n'ayment fors que pour l'argent,
On ne les ayme que pour l'eure;
Rondement ayment toute gent,
Et rient lors que bource pleure.
De celles cy n'est qui ne queure;
Mais en femmes d'onneur et nom
Franc homme, si Dieu me sequeure,
Se doit emploier; ailleurs, non. »

Je prens qu'aucun dye cecy,
Si ne me contente il en rien.
En effect il conclut ainsy,
Et je le cuide entendre bien,

Qu'on doit amer en lieu de bien :
Assavoir mon se ces filletes
Qu'en parolles toute jour tien
Ne furent ilz femmes honnestes?

Honnestes si furent vraiement,
Sans avoir reproches ne blasmes.
Si est vray qu'au commencement
Une chascune de ces femmes
Lors prindrent, ains qu'eussent diffames,
L'une ung clerc, ung lay, l'autre ung moine,
Pour estaindre d'amours les flammes
Plus chauldes que feu Saint Antoine.

Or firent selon le Decret
Leurs amys, et bien y appert;
Ilz amoient en lieu secret,
Car autre d'eulx n'y avoit part.
Toutesfois, ceste amour se part :
Car celle qui n'en amoit qu'un
D'icelluy s'eslongne et despart,
Et aime mieulx amer chascun.

63

Qui les meut a ce? J'ymagine,
Sans l'onneur des dames blasmer,
Que c'est nature femenine
Qui tout vivement veult amer.

Autre chose n'y sçay rimer,
Fors qu'on dit a Rains et a Troies,
Voire a l'Isle et a Saint Omer,
Que six ouvriers font plus que trois.

Or ont ces folz amans le bont,
Et les dames prins la vollée ;
C'est le droit loyer qu'amans ont :
Toute foy y est viollée,
Quelque doulx baisier n'acollée.
« De chiens, d'oyseaulx, d'armes, d'amours, »
Chascun le dit a la vollée,
« Pour ung plaisir mille doulours. »



DOUBLE BALLADE

SUR

LE MESME PROPOS

Pour ce, amez tant que vouldrez,
Suyvez assemblées et festes,
En la fin ja mieulx n'en vauldrez
Et si n'y romprez que vos testes ;
Folles amours font les gens bestes :
Salmon en ydolatria,
Samson en perdit ses lunetes.
Bien est eureux qui riens n'y a !

Orpheüs, le doux menestrier,
Jouant de fleustes et musetes,
En fut en dangier d'un murtrier
Chien Cerberus a quatre testes;
Et Narcisus, le bel honnestes,
En ung parfont puis se noya
Pour l'amour de ses amouretes.
Bien est eureux qui riens n'y a!

Sardana, le preux chevalier,
Qui conquist le regne de Cretes,
En voulut devenir moullier
Et filler entre pucelletes;
David le roy, sage prophetes,
Crainte de Dieu en oublia,
Voyant laver cuisses bien faites.
Bien est eureux qui riens n'y a!

Amon en voulst deshonnourer,
Faignant de menger tarteletes,
Sa seur Thamar et desflourer,
Qui fut inceste deshonnestes;
Herodes, pas ne sont sornetes,
Saint Jehan Baptiste en decola
Pour dances, saulx et chansonnetes.
Bien est eureux qui riens n'y a!

De moy, povre, je vueil parler :
J'en fus batu comme a ru toiles,
Tout nu, ja ne le quier celer.
Qui me feist maschier ces groselles,
Fors Katherine de Vausselles ?
Noel le tiers est, qui fut la.
Mitaines a ces nopces telles.
Bien est eureux qui riens n'y a !

Mais que ce jeune bacheler
Laissast ces jeunes bacheletes ?
Non ! et le deust on vif brusler
Comme ung chevaucheur d'escouvetes.
Plus doulces luy sont que civetes ;
Mais toutesfoys fol s'y fya :
Soient blanches, soient brunetes,
Bien est eureux qui riens n'y a !



Se celle que jadis servoie
De si bon cuer et loyaument,
Dont tant de maulx et griefz j'avoie
Et souffroie tant de torment,
Se dit m'eust, au commencement,
Sa voulenté (mais nennil ! las),
J'eusse mis paine aucunement
De moy retraire de ses las.

Quoy que je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter
Sans m'acorder ne contredire;
Qui plus, me souffroit acouter
Joignant d'elle, pres m'accouter,
Et ainsi m'aloit amusant,
Et me souffroit tout raconter;
Mais ce n'estoit qu'en m'abusant.

Abusé m'a et fait entendre
Tousjours d'ung que ce fut ung aultre,
De farine que ce fust cendre,
D'ung mortier ung chappeau de faultre,
De viel machefer que fust peaultre,
D'ambesars que ce fussent ternes,
(Tousjours trompeur autruy enjaultre
Et rent vecies pour lanternes),

Du ciel une paelle d'arain,
Des nues une peau de veau,
Du matin qu'estoit le serain,
D'ung trongnon de chou ung naveau,
D'orde cervoise vin nouveau,
D'une truie ung molin a vent
Et d'une hart ung escheveau,
D'ung gras abbé ung poursuyvant.

Ainsi m'ont Amours abusé
Et pourmené de l'uys au pesle.
Je croy qu'homme n'est si rusé,
Fust fin comme argent de coepelle,
Qui n'y laissast linge, drappelle,
Mais qu'il fust ainsi manyé
Comme moy, qui partout m'appelle
L'amant remys et regnyé.

Je regnie Amours et despite
Et deffie a feu et a sang.
Mort par elles me precipite,
Et ne leur en chault pas d'ung blanc.
Ma vïelle ay mys soubz le banc ;
Amans je ne suyvray jamais :
Se jadis je fus de leur ranc,
Je desclare que n'en suis mais.

Car j'ay mys le plumail au vent,
Or le suyve qui a attente.
De ce me tais doresnavant,
Car poursuivre vueil mon entente.
Et s'aucun m'interroge ou tente
Comment d'Amours j'ose mesdire,
Ceste parolle le contente :
« Qui meurt, a ses loix de tout dire. »

Je congnois approcher ma seuf;
Je crache, blanc comme coton,
Jacoppins gros comme ung esteuf.
Qu'est ce a dire? que Jehanneton
Plus ne me tient pour valeton,
Mais pour ung viel usé roquart :
De viel porte voix et le ton,
Et ne suys qu'ung jeune coquart.

Dieu mercy et Tacque Thibault,
Qui tant d'eaue froide m'a fait boire,
Mis en bas lieu, non pas en hault,
Mengier d'angoisse mainte poire,
Enferré... Quant j'en ay memoire,
Je prie pour luy *et reliqua*,
Que Dieu luy doint, et voire, voire!
Ce que je pense... *et cetera*.

Toutesfois, je n'y pense mal
Pour luy, ne pour son lieutenant,
Aussi pour son official,
Qui est plaisant et advenant;
Que faire n'ay du remenant,
Mais du petit maistre Robert.
Je les ayme, tout d'ung tenant,
Ainsi que fait Dieu le Lombart.

Si me souvient bien, Dieu mercis,
Que je feis a mon partement
Certains laiz, l'an cinquante six,
Qu'aucuns, sans mon consentement,
Voulurent nommer Testament ;
Leur plaisir fut et non le mien.
Mais quoy ? on dit communement
Qu'ung chascun n'est maistre du sien.

Pour les revoquer ne le dis,
Et y courust toute ma terre ;
De pitié ne suis refroidis
Envers le Bastart de la Barre :
Parmi ses trois gluyons de fuerre,
Je luy donne mes vieilles nates;
Bonnes seront pour tenir serre,
Et soy soustenir sur les pates.

S'ainsi estoit qu'aucun n'eust pas
Receu les laiz que je luy mande,
J'ordonne qu'après mon trespas
A mes hoirs en face demande.
Mais qui sont ils ? S'on le demande :
Moreau, Provins, Robin Turgis.
De moy, dictes que je leur mande,
Ont eu jusqu'au lit ou je gis.

Somme, plus ne diray qu'ung mot,
Car commencer vueil a tester :
Devant mon clerc Fremin qui m'ot,
S'il ne dort, je vueil protester
Que n'entens homme detester
En ceste presente ordonnance,
Et ne la vueil magnifester
Si non ou royaume de France.

Je sens mon cuer qui s'affoiblit
Et plus je ne puis papier.
Fremin, sié toy pres de mon lit,
Que l'on ne me viengne espier ;
Prens ancre tost, plume et papier;
Ce que nomme escry vistement,
Puys fay le partout coppier ;
Et vecy le commancement.

Ou nom de Dieu, Pere eternel,
Et du Filz que Vierge parit,
Dieu au Pere coeternel,
Ensemble et le Saint Esperit,
Qui sauva ce qu'Adam perit
Et du pery pare les cieulx...
Qui bien ce croit, peu ne merit,
Gens mors estre faiz petiz dieux.

Mors estoient, et corps et ames,
En dampnée perdicion,
Corps pourris et ames en flammes,
De quelconque condicion.
Toutesfois, fais excepcion
Des patriarches et prophetes ;
Car, selon ma concepcion,
Oncques n'eurent grant chault aux fesses.

Qui me diroit : « Qui vous fait metre
Si tres avant ceste parolle,
Qui n'estes en theologie maistre ?
A vous est presumpcion folle ! »
C'est de Jhesus la parabolle
Touchant du Riche ensevely
En feu, non pas en couche molle,
Et du Ladre de dessus ly.

Se du Ladre eust veu le doit ardre,
Ja n'en eust requis refrigere,
N'au bout d'icelluy doit aherdre
Pour rafreschir sa maschouëre.
Pyons y feront mate chiere,
Qui boyvent pourpoint et chemise,
Puis que boiture y est si chiere.
Dieu nous en gart, bourde jus mise !

Ou nom de Dieu, comme j'ay dit,
Et de sa glorieuse Mere,
Sans pechié soit parfait ce dit
Par moy, plus megre que chimere;
Se je n'ay eu fievre eufumere,
Ce m'a fait divine clemence;
Mais d'autre dueil et perte amere
Je me tais, et ainsi commence.

Premier, je donne ma povre ame
A la benoiste Trinité,
Et la commande a Nostre Dame,
Chambre de la divinité,
Priant toute la charité
Des dignes neuf Ordres des cieulx
Que par eulx soit ce don porté
Devant le Trosne precieux.

Item, mon corps j'ordonne et laisse
A nostre grant mere la terre;
Les vers n'y trouveront grant gresse,
Trop luy a fait fain dure guerre.
Or luy soit delivré grant erre:
De terre vint, en terre tourne;
Toute chose, se par trop n'erre,
Voulentiers en son lieu retourne.

Item, et a mon plus que pere,
Maistre Guillaume de Villon,
Qui esté m'a plus doulx que mere
A enfant levé de maillon :
Degeté m'a de maint bouillon,
Et de cestuy pas ne s'esjoye,
Si luy requier a genouillon
Qu'il m'en laisse toute la joye ;

Je luy donne ma librairie,
Et le Rommant du Pet au Deable,
Lequel maistre Guy Tabarie
Grossa qui est homs veritable ;
Par cayers est soubz une table.
Combien qu'il soit rudement fait,
La matiere est si tres notable
Qu'elle amende tout le mesfait.

Item, donne a ma povre mere
Pour saluer Nostre Maistresse,
Qui pour moy ot douleur amere,
Dieu le scet, et mainte tristesse :
Autre chastel n'ay, ne fortresse,
Ou me retraye corps et ame,
Quant sur moy court malle destresse,
Ne ma mere, la povre femme !



BALLADE

QUE FEIST VILLON A LA REQUESTE DE SA MERE

POUR PRIER NOSTRE DAME

Dame du ciel, regente terrienne,
Emperiere des infernaux palus,
Recevez moy, vostre humble chrestienne,
Que comprinse soye entre vos esleus,
Ce non obstant qu'oncques rien ne valus.
Les biens de vous, Ma Dame et Ma Maistresse,
Sont trop plus grans que ne suis pecheresse,
Sans lesquelz biens ame ne peut merir
N'avoir les cieulx. Je n'en suis jangleresse :
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

A vostre Filz dictes que je suis sienne ;
De luy soyent mes pechiez abolus ;
Pardonne moy comme a l'Egipcienne,
Ou comme il feist au clerc Theophilus,
Lequel par vous fut quitte et absolus,
Combien qu'il eust au deable fait promesse.
Preservez moy de faire jamais ce,
Vierge portant, sans rompure encourir,
Le sacrement qu'on celebre a la messe.
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Femme je suis povrette et ancïenne,
Qui riens ne sçay ; oncques lettre ne leus.
Au moustier voy dont suis paroissienne
Paradis paint, ou sont harpes et lus,
Et ung enfer ou dampnez sont boullus :
L'ung me fait paour, l'autre joye et liesse.
La joye avoir me fay, haulte Deesse,
A qui pecheurs doivent tous recourir,
Comblez de foy, sans fainte ne paresse.
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Vous portastes, digne Vierge, princesse,
Iesus regnant qui n'a ne fin ne cesse.
Le Tout Puissant, prenant nostre foiblesse,
Laissa les cieulx et nous vint secourir,
Offrit a mort sa tres chiere jeunesse ;
Nostre Seigneur tel est, tel le confesse.
En ceste foy je vueil vivre et mourir.



¶ Item, m'amour, ma chiere Rose,
Ne luy laisse ne cuer ne foye ;
Elle ameroit mieulx autre chose,
Combien qu'elle ait assez monnoye.

Quoy? une grant bource de soye,
Plaine d'escuz, parfonde et large;
Mais pendu soit-il, que je soye,
Qui luy laira escu ne targe.

Car elle en a, sans moy, assez.
Mais de cela il ne m'en chault;
Mes plus grans dueilz en sont passez,
Plus n'en ay le croppion chault.
Si m'en desmetz aux hoirs Michault,
Qui fut nommé le Bon Fouterre;
Priez pour luy, faictes ung sault :
A Saint Satur gist, soubz Sancerre.

Ce non obstant, pour m'acquitter
Envers Amours, plus qu'envers elle,
Car onques n'y peuz acquester
D'espoir une seule estincelle
(Je ne sçay s'a tous si rebelle
A esté, ce m'est grant esmoy;
Mais, par sainte Marie la belle!
Je n'y voy que rire pour moy),

Ceste ballade luy envoye
Qui se termine tout par R.
Qui luy portera? Que je voye.
Ce sera Pernet de la Barre,

Pourveu, s'il rencontre en son erre
Ma damoiselle au nez tortu,
Il luy dira, sans plus enquerre :
« Orde paillarde, dont viens tu? »



BALLADE

DE VILLON A S'AMYE

FAULSE beauté qui tant me couste chier,
Rude en effect, ypocrite doulceur,
Amour dure plus que fer a maschier,
Nommer que puis, de ma desfaçon seur,
Cherme felon, la mort d'ung povre cuer,
Orgueil mussié qui gens met au mourir,
Yeulx sans pitié, ne veult Droit de Rigueur,
Sans empirer, ung povre secourir?

Mieulx m'eust valu avoir esté serchier
Ailleurs secours : c'eust esté mon onneur;
Riens ne m'eust sceu lors de ce fait hachier.
Trotter m'en fault en fuyte et deshonneur.
Haro, haro, le grant et le mineur!
Et qu'est ce cy? Mourray sans coup ferir?
Ou Pitié veult, selon ceste teneur,
Sans empirer, ung povre secourir?

Vng temps viendra qui fera dessechier,
Jaunir, flestrir vostre espanye fleur;
Je m'en risse, se tant peusse maschier
Lors; mais nennil, ce seroit donc foleur :
Viel je seray; vous, laide, sans couleur;
Or beuvez fort, tant que ru peut courir;
Ne donnez pas a tous ceste douleur,
Sans empirer, ung povre secourir.

ENVOI

PRINCE amoureux, des amans le greigneur,
Vostre mal gré ne vouldroye encourir,
Mais tout franc cuer doit pour Nostre Seigneur,
Sans empirer, ung povre secourir.



¶ Item, a maistre Ythier Marchant,
Auquel mon branc laissai jadis,
Donne, mais qu'il le mette en chant,
Ce lay contenant des vers dix,
Et, au luz, ung *De profundis*
Pour ses anciennes amours
Desquelles le nom je ne dis,
Car il me hairoit a tous jours.



LAY
OU PLUSTOST RONDEAU

Mort, j'appelle de ta rigueur,
Qui m'as ma maistresse ravie,
Et n'es pas encore assouvie
Se tu ne me tiens en langueur :
Onc puis n'eus force ne vigueur;
Mais que te nuysoit elle en vie,
Mort?

Deux estions et n'avions qu'ung cuer;
S'il est mort, force est que devie,
Voire, ou que je vive sans vie
Comme les images, par cuer,
Mort!



¶ Item, a maistre Jehan Cornu
Autre nouveau lais lui vueil faire,
Car il m'a tous jours secouru
A mon grant besoing et affaire;
Pour ce, le jardin luy transfere,
Que maistre Pierre Bobignon
M'arenta, en faisant refaire
L'uys et redrecier le pignon.

Par faulte d'ung uys, j'y perdis
Ung grez et ung manche de houe.
Alors huit faulcons, non pas dix,
N'y eussent pas prins une aloue.
L'ostel est seur, mais qu'on le cloue.
Pour enseigne y mis ung havet;
Qui que l'ait prins, point ne m'en loue :
Sanglante nuyt et bas chevet!

Item, et pour ce que la femme
De maistre Pierre Saint Amant
(Combien, se coulpe y a a l'ame,
Dieu luy pardonne doulcement!)
Me mist ou renc de cayement,
Pour le *Cheval Blanc* qui ne bouge
Luy changeray une jument,
Et *la Mulle* a ung asne rouge.

Item, donne a sire Denis
Hesselin, esleu de Paris,
Quatorze muys de vin d'Aulnis
Prins sur Turgis a mes perilz.
S'il en beuvoit tant que peris
En fust son sens et sa raison,
Qu'on mette de l'eaue es barilz:
Vin pert mainte bonne maison.

Item, donne a mon advocat,
Maistre Guillaume Charruau,
Quoy que marchande ou ait estat,
Mon branc ; je me tais du fourreau.
Il aura avec ung rëau
En change, affin que sa bource enfle,
Prins sur la chaussée et carreau
De la grant cousture du Temple.

Item, mon procureur Fournier
Aura pour toutes ses corvées
(Simple sera de l'espargnier)
En ma bource quatre havées,
Car maintes causes m'a sauvées,
Justes, ainsi Jhesu Christ m'aide !
Comme telles se sont trouvées ;
Mais bon droit a bon mestier d'aide.

Item, je donne a maistre Jaques
Raguier *le Grant Godet* de Greve,
Pourveu qu'il paiera quatre plaques,
(Deust il vendre, quoy qu'il luy griefve,
Ce dont on cueuvre mol et greve,
Aller sans chausses, en eschappin),
Se sans moy boit, assiet ne lieve,
Au trou de *la Pomme de Pin*.

Item, quant est de Merebeuf
Et de Nicolas de Louviers,
Vache ne leur donne ne beuf,
Car vachiers ne sont ne bouviers,
Mais gens a porter esperviers,
Ne cuidez pas que je me joue,
Et pour prendre perdris, plouviers,
Sans faillir, sur la Machecoue.

Item, viengne Robin Turgis
A moy, je luy paieray son vin ;
Combien, s'il treuve mon logis,
Plus fort sera que le devin.
Le droit luy donne d'eschevin,
Que j'ay comme enfant de Paris :
Se je parle ung peu poictevin,
Ice m'ont deux dames apris.

Elles sont tres belles et gentes,
Demourans a Saint Generou
Pres Saint Julien de Voventes,
Marche de Bretaigne ou Poictou.
Mais i ne di proprement ou
Yquelles passent tous les jours ;
M'arme ! i ne seu mie si fou,
Car i vueil celer mes amours.

Item, a Jehan Raguier je donne,
Qui est sergent, voire des Douze,
Tant qu'il vivra, ainsi l'ordonne,
Tous les jours une tallemouse,
Pour bouter et fourrer sa mouse,
Prinse a la table de Bailly;
A Maubué sa gorge arrouse,
Car au mengier n'a pas failly.

Item, et au Prince des Sotz
Pour ung bon sot Michault du Four,
Qui a la fois dit de bons motz
Et chante bien « Ma doulce amour ! »
Je lui donne avec le bonjour ;
Brief, mais qu'il fust ung peu en point,
Il est ung droit sot de sejour,
Et est plaisant ou il n'est point.

Item, aux Unze Vingtz Sergens
Donne, car leur fait est honneste,
Et sont bonnes et doulces gens,
Denis Richier et Jehan Vallette,
A chascun une grant cornete
Pour pendre a leurs chappeaulx de faultre;
J'entens a ceulx a pié, hohete !
Car je n'ay que faire des autres.

De rechief donne a Perrenet,
J'entens le Bastart de la Barre,
Pour ce qu'il est beau filz et net,
En son escu, en lieu de barre,
Trois dez plombez, de bonne carre,
Et ung beau joly jeu de cartes.
Mais quoy ? s'on l'oyt vecir ne poirre,
En oultre aura les fievres quartes.

Item, ne vueil plus que Cholet
Dolle, trenche, douve ne boise,
Relie broc ne tonnelet,
Mais tous ses houstilz changier voise
A une espée lyonnoise,
Et retiengne le hutinet ;
Combien qu'il n'ayme bruyt ne noise,
Si luy plaist il ung tantinet.

Item, je donne a Jehan le Lou,
Homme de bien et bon marchant,
Pour ce qu'il est linget et flou,
Et que Cholet est mal serchant,
Ung beau petit chiennet couchant
Qui ne laira poullaille en voye,
Ung long tabart et bien cachant
Pour les mussier, qu'on ne les voye.

Item, a l'Orfevre de Bois,
Donne cent clouz, queues et testes,
De gingembre sarrazinois,
Non pas pour acouppler ses boetes,
Mais pour conjoindre culz et coetes,
Et couldre jambons et andoulles,
Tant que le lait en monte aux tetes
Et le sang en devalle aux coulles.

Au cappitaine Jehan Riou,
Tant pour luy que pour ses archiers,
Je donne six hures de lou,
Qui n'est pas vïande a porchiers,
Prins a gros mastins de bouchiers,
Et cuites en vin de buffet.
Pour mengier de ces morceaulx chiers,
On en feroit bien ung malfait.

C'est vïande ung peu plus pesante,
Que duvet n'est, plume, ne liege.
Elle est bonne a porter en tente,
Ou pour user en quelque siege.
S'ilz estoient prins a un piege,
Que ces mastins ne sceussent courre,
J'ordonne, moy qui suis son miege,
Que des peaulx, sur l'iver, se fourre.



Item, a Robinet Trascaille,
Qui en service (c'est bien fait)
A pié ne va comme une caille,
Mais sur roncin gras et reffait,
Je lui donne, de mon buffet,
Une jatte qu'emprunter n'ose ;
Si aura mesnage parfait :
Plus ne luy falloit autre chose.

Item, donne a Perrot Girart,
Barbier juré du Bourg la Royne,
Deux bacins et ung coquemart,
Puis qu'a gaignier met telle paine.
Des ans y a demie douzaine
Qu'en son hostel de cochons gras
M'apatella une sepmaine,
Tesmoing l'abesse de Pourras.

Item, aux Freres mendians,
Aux Devotes et aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orleans,
Tant Turlupins que Turlupines,
De grasses souppes jacoppines
Et flaons leur fais oblacion ;
Et puis après, soubz ces courtines,
Parler de contemplacion.

Si ne suis je pas qui leur donne,
Mais de tous enffans sont les meres,
Et Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qui seuffrent paines ameres.
Il faut qu'ilz vivent, les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir a nos commeres,
Ilz ayment ainsi leurs maris.

Quoy que maistre Jehan de Poullieu
En voulsist dire *et reliqua*,
Contraint et en publique lieu,
Honteusement s'en revoqua.
Maistre Jehan de Mehun s'en moqua ;
De leur façon si fist Mathieu ;
Mais on doit honnorer ce qu'a
Honnoré l'Eglise de Dieu.

Si me soubmectz, leur serviteur
En tout ce que puis faire et dire,
A les honnorer de bon cuer
Et obeïr, sans contredire ;
L'homme bien fol est d'en mesdire,
Car, soit a part ou en preschier
Ou ailleurs, il ne fault pas dire
Se gens sont pour eux revenchier.

Item, je donne a frere Baude,
Demourant en l'ostel des Carmes,
Portant chiere hardie et baude,
Une sallade et deux guysarmes,
Que Detusca et ses gens d'armes
Ne lui riblent sa caige vert.
Viel est : s'il ne se rent aux armes,
C'est bien le deable de Vauvert.

Item, pour ce que le Scelleur
Maint estront de mouche a maschié,
Donne, car homme est de valeur,
Son seau d'avantage crachié,
Et qu'il ait le poulce escachié,
Pour tout empreindre a une voye ;
J'entens celuy de l'Eveschié,
Car les autres, Dieu les pourvoye !

Quant des auditeurs messeigneurs,
Leur granche ilz auront lambroissée ;
Et ceulx qui ont les culz rongneux,
Chascun une chaire percée ;
Mais qu'a la petite Macée
D'Orleans, qui ot ma sainture,
L'amende soit bien hault tauxée :
Elle est une mauvaise ordure.

Item, donne a maistre Françoys,
Promoteur, de la Vacquerie
Ung hault gorgerin d'Escossoys,
Toutesfois sans orfaverie ;
Car, quant receut chevallerie,
Il maugrea Dieu et saint George.
Parler n'en oit qui ne s'en rie,
Comme enragié, a plaine gorge.

Item, a maistre Jehan Laurens,
Qui a les povres yeulx si rouges
Pour le pechié de ses parens
Qui burent en barilz et courges,
Je donne l'envers de mes bouges
Pour tous les matins les torchier ;
S'il fut arcevesque de Bourges,
Du sendail eust, mais il est chier.

Item, a maistre Jehan Cotart,
Mon procureur en court d'Eglise,
Devoye environ ung patart,
Car a present bien m'en advise,
Quant chicaner me feist Denise,
Disant que l'avoye mauldite ;
Pour son ame, qu'es cieulx soit mise,
Ceste oroison j'ai cy escripte.



BALLADE ET ORAISON

Pere Noé, qui plantastes la vigne.
Vous aussi, Loth, qui beustes ou rochier,
Par tel party qu'Amours, qui gens engigne,
De voz filles si vous feist approuchier
(Pas ne le dy pour le vous reprouchier),
Archetriclin, qui bien sceustes cest art,
Tous trois vous pry qu'o vous vueillez perchier
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart.

Jadis extraict il fut de vostre ligne,
Luy qui beuvoit du meilleur et plus chier,
Et ne deust il avoir vaillant ung pigne ;
Certes, sur tous, c'estoit ung bon archier ;
On ne luy sceut pot des mains arrachier ;
De bien boire ne fut oncques fetart.
Nobles seigneurs, ne souffrez empeschier
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart !

Comme homme beu qui chancelle et trepigne
L'ay veu souvent, quant il s'alloit couchier,
Et une fois il se feist une bigne,
Bien m'en souvient, a l'estal d'ung bouchier



Brief, on n'eust sceu en ce monde serchier
Meilleur pyon, pour boire tost et tart.
Faictes entrer quant vous orrez huchier
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart!

ENVOI

Prince, il n'eust sceu jusqu'a terre crachier;
Tousjours crioit: « Haro! la gorge m'art. »
Et si ne sceust oncq sa seuf estanchier
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart.



¶ Item, vueil que le jeune Merle
Desormais gouverne mon change,
Car de changier envys me mesle,
Pourveu que tousjours baille en change,
Soit a privé soit a estrange,
Pour trois escus six brettes targes,
Pour deux angelotz ung grant ange:
Car amans doivent estre larges.

Item, j'ay sceu en ce voyage
Que mes trois povres orphelins
Sont creus et deviennent en aage
Et n'ont pas testes de belins,

Et qu'enfans d'icy a Salins
N'a mieulx sachans leur tour d'escolle.
Or, par l'ordre des Mathelins,
Telle jeunesse n'est pas folle.

Si vueil qu'ilz voisent a l'estude;
Ou ? sur maistre Pierre Richier.
Le Donat est pour eulx trop rude :
Ja ne les y vueil empeschier,
Ils sauront, je l'ayme plus chier,
Ave salus, tibi decus,
Sans plus grans lettres enserchier :
Tousjours n'ont pas clers l'au dessus.

Cecy estudient, et ho !
Plus proceder je leur deffens.
Quant d'entendre le grant *Credo*,
Trop forte elle est pour telz enfans.
Mon long tabart en deux je fens ;
Si vueil que la moitié s'en vende
Pour leur en acheter des flans,
Car jeunesse est ung peu friande.

Et vueil qu'ilz soient informez
En meurs, quoy que couste bature ;
Chaperons auront enformez,
Et les poulces sur la sainture,

Humbles a toute creature,
Disans : « Han ? Quoy ? Il n'en est rien ! »
Si diront gens, par adventure :
« Vecy enfans de lieu de bien ! »

Item, et mes povres clerjons,
Auxquelz mes tiltres resigné :
Beaulx enfans et droiz comme jons
Les voyant, m'en dessaisiné,
Cens recevoir leur assigné,
Seur comme qui l'auroit en paulme,
A ung certain jour consigné,
Sur l'ostel de Gueuldry Guillaume ;

Quoy que jeunes et esbatans
Soient, en riens ne me desplaist :
Dedens trente ans ou quarante ans
Bien autres seront, se Dieu plaist.
Il fait mal qui ne leur complaist ;
Ilz sont tres beaulz enfans et gens ;
Et qui les bat ne fiert, fol est,
Car enfans si deviennent gens.

Les bources des Dix et Huit Clers
Auront ; je m'y vueil travaillier :
Pas ilz ne dorment comme loirs
Qui trois mois sont sans resveillier.

Au fort, triste est le sommeillier
Qui fait aisier jeune en jeunesse,
Tant qu'en fin lui faille veillier,
Quant reposer deust en viellesse.

Si en escrips au collateur
Lettres semblables et pareilles :
Or prient pour leur bienfaiteur,
Ou qu'on leur tire les oreilles.
Aucunes gens ont grans merveilles
Que tant m'encline vers ces deux ;
Mais, foy que doy festes et veilles,
Oncques ne vy les meres d'eulx !

Item, donne a Michault Cul d'Oue
Et a sire Charlot Taranne
Cent solz (s'ilz demandent : « Prins ou ? »
Ne leur chaille ; ils vendront de manne)
Et unes houses de basanne,
Autant empeigne que semelle,
Pourveu qu'ilz me salueront Jehanne,
Et autant une autre comme elle.

Item, au seigneur de Grigny,
Auquel jadis laissay Vicestre,
Je donne la tour de Billy
Pourveu, se huys y a ne fenestre



Qui soit ne debout ne en estre,
Qu'il mette tres bien tout a point.
Face argent a destre et a senestre :
Il m'en fault et il n'en a point.

Item, a Thibault de la Garde...
Thibault ? je mens, il a nom Jehan ;
Que luy donray je, que ne perde ?
(Assez ay perdu tout cest an ;
Dieu y vueille pourveoir, *amen* !)
Le Barillet, par m'ame, voire !
Genevoys est plus ancïen
Et a plus beau nez pour y boire.

Item, je donne à Basanier,
Notaire et greffier criminel,
De giroffle plain ung pannier
Prins sur maistre Jehan de Ruel,
Tant a Mautaint, tant a Rosnel,
Et, avec ce don de giroffle,
Servir de cuer gent et ysnel
Le seigneur qui sert saint Cristofle.

Auquel ceste ballade donne
Pour sa dame, qui tous biens a ;
S'Amour ainsi tous ne guerdonne,
Je ne m'esbaÿs de cela,

Car au pas conquester l'ala
Que tint Regnier, roy de Cecille,
Ou si bien fist et peu parla
Qu'onques Hector fist ne Troïlle.



BALLADE

QUE VILLON DONNA A UN GENTILHOMME, (1) NOUVELLEMENT MARIÉ, POUR L'ENVOYER A SON ESPOUSE PAR LUY CONQUISE A L'ESPÉE.

Au poinct du jour, que l'esprevier se bat,
Meu de plaisir et par noble coustume,
Bruit la maulvis et de joye s'esbat,
Reçoit son per et se joingt a sa plume,
Offrir vous vueil, a ce desir m'alume,
Ioyeusement ce qu'aux amans bon semble.
Sachiez qu'Amour l'escript en son volume.
Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.

Dame serez de mon cuer sans debat,
Entierement, jusques mort me consume.
Lorier souef qui pour mon droit combat,
Olivier franc, m'ostant toute amertume,
Raison ne veult que je desacoustume,
Et en ce vueil avec elle m'assemble,

(1) Robert d'Estouteville.

De vous servir, mais que m'y acoustume;
Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.

Et qui plus est, quant dueil sur moy s'embat,
Par Fortune qui souvent si se fume,
Vostre doulx oeil sa malice rabat,
Ne mais ne moins que le vent fait la plume.
Si ne pers pas la graine que je sume
En vostre champ, quant le fruit me ressemble.
Dieu m'ordonne que le fouÿsse et fume;
Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.

ENVOI

Princesse, oyez ce que cy vous resume :
Que le mien cuer du vostre desassemble
Ja ne sera; tant de vous en presume;
Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.



¶ Item, a sire Jehan Perdrier,
Riens, n'a Françoys, son secont frere.
Si m'ont voulu tous jours aidier,
Et de leurs biens faire confrere;
Combien que Françoys, mon compere,
Langues cuisans, flambans et rouges,
My commandement my priere,
Me recommanda fort a Bourges.



Si allé veoir en Taillevent,
Ou chappitre de fricassure,
Tout au long, derriere et devant,
Lequel n'en parle jus ne sure.
Mais Macquaire, je vous asseure,
A tout le poil cuisant ung deable,
Affin qu'il sentist bon l'arsure,
Ce *recipe* m'escript, sans fable.



BALLADE

En reagal, en arcenic rochier,
En orpiment, en salpestre et chaulx vive,
En plomb boullant pour mieulx les esmorchier,
En suif et poix destrempez de lessive
Faicte d'estrons et de pissat de juifve,
En lavailles de jambes a meseaulx,
En racleure de piez et viels houseaulx,
En sang d'aspic et telz drogues vlimeuses,
En fiel de loups, de regnars et blereaulx,
Soient frittes ces langues envieuses!

En cervelle de chat qui hayt peschier,
Noir, et si viel qu'il n'ait dent en gencive,
D'ung viel mastin, qui vault bien aussi chier,
Tout enragié, en sa bave et salive,

En l'escume d'une mulle poussive
Detrenchiée menu a bons ciseaulx,
En eaue ou ratz plongent groings et museaulx,
Raines, crappaulx et bestes dangereuses,
Serpens, lesars et telz nobles oyseaulx,
Soient frittes ces langues envieuses!

En sublimé, dangereux a touchier,
Et ou nombril d'une couleuvre vive,
En sang qu'on voit es palletes sechier
Sur ces barbiers, quant plaine lune arrive,
Dont l'ung est noir, l'autre plus vert que cive,
En chancre et fiz, et en ces ors cuveaulx
Ou nourrisses essangent leurs drappeaulx,
En petiz baings de filles amoureuses
(Qui ne m'entent n'a suivy les bordeaulx).
Soient frittes ces langues envieuses!

ENVOI

Prince, passez tous ces frians morceaulx,
S'estamine, sacs n'avez, ou bluteaulx,
Parmy le fons d'unes brayes breneuses;
Mais, par avant, en estrons de pourceaulx
Soient frittes ces langues envieuses!



¶ Item, a maistre Andry Courault,
« Les Contrediz Franc Gontier » mande;
Quant du tirant seant en hault,
A cestuy la riens ne demande.
Le Saige ne veult que contende
Contre puissant povre homme las,
Affin que ses fillez ne tende
Et qu'il ne trebuche en ses las.

Gontier ne crains : il n'a nuls hommes
Et mieulx que moy n'est herité;
Mais en ce debat cy nous sommes,
Car il loue sa povreté,
Estre povre yver et esté,
Et a felicité repute
Ce que tiens a maleureté.
Lequel a tort? Or en dispute.



BALLADE

INTITULÉE

LES CONTREDICTZ DE FRANC-GONTIER

Sur mol duvet assis, ung gras chanoine,
Les ung brasier, en chambre bien natée,
A son costé gisant dame Sidoine,
Blanche, tendre, polie et attintée,

Boire ypocras, a jour et a nuytée,
Rire, jouer, mignonner et baisier,
Et nu a nu, pour mieulx des corps s'aisier,
Les vy tous deux, par ung trou de mortaise :
Lors je congneus que, pour dueil appaisier,
Il n'est tresor que de vivre a son aise.

Se Franc Gontier et sa compaigne Helaine
Eussent ceste doulce vie hantée,
D'ongnons, civotz, qui causent forte alaine,
N'acontassent une bise tostée.
Tout leur mathon, ne toute leur potée,
Ne prise ung ail, je le dy sans noysier.
S'ilz se vantent couchier soubz le rosier,
Lequel vault mieulx? Lict costoyé de chaise?
Qu'en dites vous? Faut il a ce musier?
Il n'est tresor que de vivre a son aise.

De gros pain bis vivent, d'orge, d'avoine,
Et boivent eaue tout au long de l'anée.
Tous les oyseaulx d'icy en Babiloine
A tel escot une seule journée
Ne me tendroient, non une matinée.
Or s'esbate, de par Dieu, Franc Gontier,
Helaine o luy, soubz le bel esglantier :
Se bien leur est, cause n'ay qu'il me poise;
Mais, quoy que soit du laboureux mestier,
Il n'est tresor que de vivre a son aise.

ENVOI

Prince, jugiez, pour tous nous accorder.
Quant est de moy, mais qu'a nul n'en desplaise,
Petit enfant, j'ay oÿ recorder :
Il n'est tresor que de vivre a son aise.



¶ Item, pour ce que scet sa Bible
Madamoiselle de Bruyeres,
Donne preschier hors l'Evangille
A elle et a ses bachelieres,
Pour retraire ces villotieres
Qui ont le bec si affillé,
Mais que ce soit hors cymetieres,
Trop bien au Marchié au fillé.



BALLADE
DES FEMMES DE PARIS

Quoy qu'on tient belles langagieres
Florentines, Veniciennes,
Assez pour estre messagieres,
Et mesmement les anciennes;
Mais, soient Lombardes, Rommaines,
Genevoises, a mes perilz,

Pimontoises, Savoisiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

De tres beau parler tiennent chaieres,
Ce dit on, les Neapolitaines,
Et sont tres bonnes caquetieres
Allemandes et Pruciennes;
Soient Grecques, Egipciennes,
De Hongrie ou d'autre pays,
Espaignolles ou Cathelennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

Brettes, Suysses, n'y sçavent guieres,
Gasconnes, n'aussi Toulousaines :
De Petit Pont deux harengieres
Les concluront, et les Lorraines,
Engloises et Calaisiennes,
(Ay je beaucoup de lieux compris?)
Picardes de Valenciennes;
Il n'est bon bec que de Paris.

ENVOI

PRINCE, aux dames Parisiennes
De beau parler donne le pris;
Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.



¶ Regarde m'en deux, trois, assises
Sur le bas du ply de leurs robes,
En ces moustiers, en ces eglises;
Tire toy pres, et ne te hobes;
Tu trouveras la que Macrobes
Oncques ne fist tels jugemens.
Entens; quelque chose en desrobes :
Ce sont tous beaulx enseignemens.

Item, et au mont de Montmartre,
Qui est ung lieu moult ancïen,
Je luy donne et adjoings le tertre
Qu'on dit le mont Valerien,
Et, oultre plus, ung quartier d'an
Du pardon qu'apportay de Romme :
Si ira maint bon crestien
Voir l'abbaye ou il n'entre homme.

Item, varletz et chamberieres
De bons hostelz (riens ne me nuyt)
Feront tartes, flaons et goyeres,
Et grant raillias a mynuit :
Riens n'y font sept pintes ne huit,
Tant que gisent seigneur et dame.
Puis après, sans mener grant bruit,
Je leur ramentoy le jeu d'asne.

Item, et a filles de bien,
Qui ont peres, meres et antes,
Par m'ame! je ne donne rien,
Car j'ay tout donné aux servantes.
Si fussent ilz de peu contentes :
Grant bien leur fissent mains loppins
Aux povres filles ennementes,
Qui se perdent aux Jacoppins,

Aux Celestins et aux Chartreux;
Quoy que vie mainent estroite,
Si ont ilz largement entre eulx
Dont povres filles ont souffrete;
Tesmoing Jaqueline et Perrete
Et Ysabeau qui dit : « Enné! »;
Puis qu'ilz en ont telle disette,
A paine en seroit on damné.

Item, a la Grosse Margot,
Tres doulce face et pourtraicture,
Foy que doy *brulare bigod*,
Assez devote creature;
Je l'aime de propre nature,
Et elle moy, la doulce sade :
Qui la trouvera d'aventure,
Qu'on luy lise ceste ballade.



BALLADE

DE VILLON ET DE LA GROSSE MARGOT

Se j'ayme et sers la belle de bon hait,
M'en devez vous tenir ne vil ne sot?
Elle a en soy des biens a fin souhait.
Pour son amour sains bouclier et passot;
Quant viennent gens, je cours et happe ung pot,
Au vin m'en fuis, sans demener grant bruit;
Je leur tens eaue, frommage, pain et fruit.
S'ilz paient bien, je leur dis : « *Bene stat*;
Retournez cy, quant vous serez en ruit,
En ce bordeau ou tenons nostre estat! »

Mais adoncques il y a grant deshait,
Quant sans argent s'en vient couchier Margot;
Veoir ne la puis, mon cuer a mort la hait.
Sa robe prens, demy saint et surcot,
Si luy jure qu'il tendra pour l'escot.
Par les costés se prent, « c'est Antecrist »
Crie, et jure par la mort Jhesucrist
Que non fera. Lors j'empongne ung esclat;
Dessus son nez luy en fais ung escript,
En ce bordeau ou tenons nostre estat.

Puis paix se fait, et me fait ung gros pet
Plus emflambé qu'ung vlimeux escharbot.
Riant, m'assiet son poing sur mon sommet,
Gogo me dit, et me fiert le jambot.
Tous deux yvres, dormons comme ung sabot.
Et, au resveil, quant le ventre luy bruit,
Monte sur moy, que ne gaste son fruit.
Soubz elle geins, plus qu'un aiz me fait plat;
De paillarder tout elle me destruit,
En ce bordeau ou tenons nostre estat.

Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuit.
Ie suis paillart, la paillarde me suit.
Lequel vault mieulx? Chascun bien s'entresuit.
L'ung vault l'autre; c'est a mau rat mau chat.
Ordure amons, ordure nous assuit;
Nous deffuyons onneur, il nous deffuit,
En ce bordeau ou tenons nostre estat.



¶ Item, a Marion l'Idolle
Et la grant Jehanne de Bretaigne
Donne tenir publique escolle
Ou l'escollier le maistre enseigne.

Lieu n'est ou ce marchié se tiengne,
Si non a la grisle de Mehun;
De quoy je dis : « Fy de l'enseigne,
Puis que l'ouvraige est si commun ! »

Item, et a Noel Jolis,
Autre chose je ne luy donne
Fors plain poing d'osiers frez cueillis
En mon jardin ; je l'abandonne.
Chastoy est une belle aulmosne,
Ame n'en doit estre marry :
Unze vings coups luy en ordonne
Livrez par la main de Henry.

Item, ne scay qu'a l'Ostel Dieu
Donner, n'a povres hospitaulx ;
Bourdes n'ont icy temps ne lieu,
Car povres gens ont assez maulx.
Chascun leur envoye leurs os.
Les mendians ont eu mon oye ;
Au fort, ilz en auront les os :
A menue gent menue monnoye.

Item, je donne a mon barbier,
Qui se nomme Colin Galerne,
Pres voisin d'Angelot l'erbier,
Ung gros glasson (prins où ? en Marne),

Affin qu'a son ayse s'yverne.
De l'estomac le tiengne près;
Se l'yver ainsi se gouverne,
Il aura chault l'esté d'après.

Item, riens aux Enfans Trouvez;
Mais les perdus faut que consolle.
Si doivent estre retrouvez,
Par droit, sur Marion l'Idolle.
Une leçon de mon escolle
Leur liray, qui ne dure guere.
Teste n'ayent dure ne folle;
Escoutent! car c'est la derniere.



BELLE LEÇON

DE VILLON AUX ENFANS PERDUZ

Beaulx enfans, vous perdez la plus
Belle rose de vo chappeau;
Mes clers pres prenans comme glus,
Si vous allez à Montpipeau
Ou a Rueil, gardez la peau:
Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
Cuidant que vaulsist le rappeau,
La perdit Colin de Cayeux.

« Ce n'est pas ung jeu de trois mailles,
Ou va corps, et peut estre l'ame.
Qui pert, riens n'y sont repentailles
Qu'on n'en meure a honte et diffame ;
Et qui gaigne n'a pas a femme
Dido la royne de Cartage.
L'homme est donc bien fol et infame
Qui, pour si peu, couche tel gage.

« Qu'ung chascun encore m'escoute !
On dit, et il est verité,
Que charretée se boit toute,
Au feu l'yver, au bois l'esté.
S'argent avez, il n'est enté ;
Mais le despendez tost et viste.
Qui en voyez vous herité ?
Jamais mal acquest ne prouffite. »



BALLADE

DE BONNE DOCTRINE

A CEUX DE MAUVAISE VIE

Car ou soies porteur de bulles,
Pipeur ou hasardeur de dez,
Tailleur de faulx coings et te brusles
Comme ceulx qui sont eschaudez,

Traistres parjurs, de foy vuydez ;
Soies larron, ravis ou pilles,
Ou en va l'acquest, que cuidez ?
Tout aux tavernes et aux filles.

Ryme, raille, cymballe, luttes,
Comme fol, fainctif, eshontez ;
Farce, broulle, joue des fleustes ;
Fais, es villes et es citez,
Farces, jeux et moralitez ;
Gaigne au berlanc, au glic, aux quilles.
Aussi bien va, or escoutez !
Tout aux tavernes et aux filles.

De telz ordures te recullès,
Laboure, fauche champs et prez,
Sers et pense chevaux et mulles,
S'aucunement tu n'es lettrez ;
Assez auras, se prens en grez.
Mais, se chanvre broyes ou tilles,
Ne tens ton labour qu'as ouvrez
Tout aux tavernes et aux filles.

ENVOI

Chausses, pourpoins esguilletez,
Robes, et toutes vos drappilles,
Ains que vous fassiez pis, portez
Tout aux tavernes et aux filles.



¶ A vous parle, compaings de galle :
Mal des ames et bien du corps,
Gardez vous tous de ce mau hasle
Qui noircist les gens quant sont mors ;
Eschevez le, c'est ung mal mors ;
Passez vous en mieulx que pourrez ;
Et, pour Dieu, soiez tous recors
Qu'une fois viendra que mourrez.

Item, je donne aux Quinze Vings
(Qu'autant vauldroit nommer Trois Cens)
De Paris, non pas de Provins,
Car a eulx tenu je me sens ;
Ilz auront, et je m'y consens,
Sans les estuys, mes grans lunettes,
Pour mettre a part, aux Innocens,
Les gens de bien des deshonnestes.

Icy n'y a ne ris ne jeu.
Que leur vault il avoir chevances,
N'en grans lis de parement jeu,
Engloutir vins en grosses pances,
Mener joye, festes et dances,
Et de ce prest estre a toute heure ?
Toutes faillent telles plaisances,
Et la coulpe si en demeure.

Quant je considere ces testes
Entassées en ces charniers,
Tous furent maistres des requestes,
Au moins de la Chambre aux Deniers,
Ou tous furent portepanniers :
Autant puis l'ung que l'autre dire,
Car d'evesques ou lanterniers
Je n'y congnois rien a redire.

Et icelles qui s'enclinoient
Unes contre autres en leurs vies,
Desquelles les unes regnoient
Des autres craintes et servies,
La les voy toutes assouvies,
Ensemble en ung tas peslemesle.
Seigneuries leur sont ravies ;
Clerc ne maistre ne s'y appelle.

Or sont ilz mors, Dieu ait leurs ames !
Quand est des corps, ilz sont pourris.
Aient esté seigneurs ou dames,
Souef et tendrement nourris
De cresme, fromentée ou riz,
Leurs os sont declinez en pouldre
Auxquelz ne chault d'esbatz ne ris.
Plaise au doulx Jhesus les absouldre !

Aux trespassez je fais ce laiz,
Et icelluy je communique
A regens, cours, sieges, palaiz,
Hayneurs d'avarice l'inique,
Lesquelz pour la chose publique
Se seichent les os et les corps :
De Dieu et de saint Dominique
Soient absols quant seront mors.

Item, riens a Jaquet Cardon,
Car je n'ay riens pour luy d'honneste,
Non pas que le gette habandon,
Sinon ceste bergeronnette ;
S'elle eust le chant « Marionnette »,
Fait pour Marion la Peautarde,
Ou d' « Ouvrez vostre huys, Guillemette »,
Elle allast bien a la moustarde :



CHANSON (1)

Au retour de dure prison,
Ou j'ai laissié presque la vie,
Se Fortune a sur moy envie,

(1) Ou Bergeronnette. Certains éditeurs la dénomment : Rondeau.



Jugiez s'elle fait mesprison !
Il me semble que, par raison,
Elle deust bien estre assouvie
Au retour.

Se si plaine est de desraison
Que vueille que du tout devie,
Plaise a Dieu que l'ame ravie
En soit lassus en sa maison,
Au retour !



¶ Item, donne a maistre Lomer,
Comme extraict que je suis de fée,
Qu'il soit bien amé (mais d'amer
Fille en chief ou femme coeffée,
Ja n'en ayt la teste eschauffée)
Et qu'il ne luy couste une noix
Faire ung soir cent fois la faffée,
En despit d'Ogier le Danois.

Item, donne aux amans enfermes,
Sans le laiz maistre Alain Chartier,
A leurs chevez, de pleurs et lermes
Trestout fin plain ung benoistier,
Et ung petit brain d'esglantier,
Qui soit tout vert, pour guipillon,
Pourveu qu'ilz diront ung psaultier
Pour l'ame du povre Villon.

Item, a maistre Jacques James,
Qui se tue d'amasser biens,
Donne fiancer tant de femmes
Qu'il vouldra ; mais d'espouser, riens.
Pour qui amasse il ? Pour les siens.
Il ne plaint fors que ses morceaulx ;
Ce qui fut aux truyes, je tiens
Qu'il doit de droit estre aux pourceaulx.

Item, sera le Seneschal,
Qui une fois paya mes debtes,
En recompence, mareschal
Pour ferrer oes et canettes.
Je luy envoie ces sornettes
Pour soy desennuyer ; combien,
S'il veult, face en des alumettes :
De bien chanter s'ennuye on bien.

Item, au Chevalier du Guet
Je donne deux beaulx petiz pages,
Philebert et le gros Marquet,
Qui tres bien servy, comme sages,
La plus partie de leurs aages,
Ont le prevost des mareschaulx.
Helas ! s'ilz sont cassez de gages,
Aller les fauldra tous deschaulx.



Item, a Chappelain je laisse
Ma chappelle a simple tonsure,
Chargiée d'une seiche messe
Ou il ne fault pas grant lecture.
Resigné luy eusse ma cure,
Mais point ne veult de charge d'ames ;
De confesser, ce dit, n'a cure,
Sinon chamberieres et dames.

Pour ce que scet bien mon entente
Jehan de Calais, honnorable homme,
Qui ne me vit des ans a trente
Et ne scet comment je me nomme,
De tout ce testament, en somme,
S'aucun y a difficulté,
Oster jusqu'au rez d'une pomme
Je luy en donne faculté.

De le gloser et commenter,
De le diffinir et descripre,
Diminuer ou augmenter,
De le canceller et prescripre,
De sa main et ne sceut escripre,
Interpreter et donner sens,
A son plaisir, meilleur ou pire :
A tout cecy je m'y consens.

Et s'aucun, dont n'ay congnoissance,
Estoit allé de mort a vie,
Je vueil et lui donne puissance,
Affin que l'ordre soit suyvie,
Pour estre mieulx parassouvie,
Que ceste aumosne ailleurs transporte,
Sans se l'appliquer par envie;
A son ame je m'en rapporte.

Item, j'ordonne a Sainte Avoye,
Et non ailleurs, ma sepulture;
Et, affin que chascun me voie,
Non pas en char, mais en painture,
Que l'on tire mon estature
D'ancre, s'il ne coustoit trop chier.
De tombel? riens: je n'en ay cure,
Car il greveroit le planchier.

Item, vueil qu'autour de ma fosse
Ce que s'ensuit, sans autre histoire,
Soit escript en lettre assez grosse,
Et qui n'auroit point d'escriptoire,
De charbon ou de pierre noire,
Sans en riens entamer le plastre;
Au moins sera de moi memoire,
Telle qu'elle est d'ung bon follastre:

EPITAPHE

CY GIST ET DORT EN CE SOLLIER,
QU'AMOURS OCCIST DE SON RAILLON,
UNG POVRE PETIT ESCOLLIER,
QUI FUT NOMMÉ FRANÇOYS VILLON.
ONCQUES DE TERRE N'OT SILLON.
IL DONNA TOUT, CHASCUN LE SCET :
TABLES, TRESTEAULX, PAIN, CORBEILLON.
GALLANS, DICTES EN CE VERSET :



RONDEAU

REPOS ETERNEL DONNE A CIL,
SIRE, ET CLARTÉ PERPETUELLE,
QUI VAILLANT PLAT NI ESCUELLE
N'EUT ONCQUES, N'UNG BRAIN DE PERCIL.
IL FUT REZ, CHIEF, BARBE ET SOURCIL,
COMME UNG NAVET QU'ON RET OU PELLE.
REPOS ETERNEL DONNE A CIL.

RIGUEUR LE TRANSMIT EN EXIL,
ET LUY FRAPPA AU CUL LA PELLE,
NON OBSTANT QU'IL DIT : « J'EN APPELLE! »
QUI N'EST PAS TERME TROP SUBTIL.
REPOS ETERNEL DONNE A CIL.



Item, je vueil qu'on sonne a bransle
Le gros beffroy, qui n'est de voirre;
Combien qu'il n'est cuer qui ne tremble,
Quant de sonner est a son erre.
Saulvé a mainte bonne terre,
Le temps passé, chascun le scet :
Fussent gens d'armes ou tonnerre,
Au son de luy, tout mal cessoit.

Les sonneurs auront quatre miches
Et, se c'est peu, demy douzaine;
Autant n'en donnent les plus riches,
Mais ilz seront de saint Estienne.
Vollant est homme de grant paine :
L'ung en sera; quant g'y regarde,
Il en vivra une sepmaine.
Et l'autre? Au fort, Jehan de la Garde.

Pour tout ce fournir et parfaire,
J'ordonne mes executeurs,
Auxquels fait bon avoir affaire
Et contentent bien leurs debteurs.
Ilz ne sont pas moult grans vanteurs
Et ont bien de quoy, Dieu mercis!
De ce fait seront directeurs.
Escry : je t'en nommerai six.

C'est maistre Martin Bellefaye,
Lieutenant du cas criminel.
Qui sera l'autre? G'y pensoye :
Ce sera sire Colombel;
S'il luy plaist et il luy est bel.
Il entreprendra ceste charge.
Et l'autre? Michiel Jouvenel.
Ces trois seulz, et pour tout, j'en charge.

Mais, ou cas qu'ilz s'en excusassent,
En redoubtant les premiers frais,
Ou totallement recusassent,
Ceulx qui s'ensuivent cy après
Institue, gens de bien tres :
Phelip Brunel, noble escuyer,
Et l'autre, son voisin d'emprès,
Si est maistre Jaques Raguier,

Et l'autre, maistre Jaques James,
Trois hommes de bien et d'onneur,
Desirans de sauver leurs ames
Et doubtans Dieu Nostre Seigneur.
Plus tost y mettroient du leur
Que ceste ordonnance ne baillent,
Point n'auront de contrerolleur,
Mais a leur bon plaisir en taillent.

Des testamens qu'on dit le Maistre
De mon fait n'aura *quid* ne *quod*;
Mais ce sera ung jeune prestre,
Qui est nommé Thomas Tricot.
Voulentiers beusse a son escot,
Et qu'il me coustast ma cornete!
S'il sceust jouer a ung tripot,
Il eust de moy *le Trou Perrete*.

Quant au regart du luminaire,
Guillaume du Ru j'y commetz.
Pour porter les coings du suaire,
Aux executeurs le remetz.
Trop plus mal me font qu'oncques mais
Barbe, cheveulx, penil, sourcis.
Mal me presse temps; desormais
Si crie a toutes gens mercis.



BALLADE

POUR LAQUELLE

VILLON CRIE A CHASCUN MERCY

A Chartreux et a Celestins,
A Mendians et a Devotes,
A musars et claquepatins,
A servans et filles mignotes



Portans surcotz et justes cotes,
A cuidereaux d'amours transsis
Chaussans sans meshaing fauves botes,
Je crie a toutes gens mercis.

A filletes monstrans tetins
Pour avoir plus largement d'ostes,
A ribleurs, mouveurs de hutins,
A bateleurs, traynans marmotes,
A folz, folles, a sotz et sotes,
Qui s'en vont siflant six a six,
A marmosetz et mariotes,
Je crie a toutes gens mercis.

Sinon aux traistres chiens mastins,
Qui m'ont fait chier dures crostes
Maschier mains soirs et mains matins,
Qu'ores je ne crains pas trois crotes.
Je feisse pour eulx petz et rotes;
Je ne puis, car je suis assis.
Au fort, pour eviter riotes,
Je crie a toutes gens mercis.

ENVOI

Qu'on leur froisse les quinze costes
De gros mailletz, fors et massis,
De plombées et telz pelotes.
Je crie a toutes gens mercis.



AUTRE BALLADE
POUR SERVIR DE CONCLUSION

Icy se clost le testament
Et finist du povre Villon.
Venez a son enterrement,
Quant vous orrez le carrillon,
Vestus rouge com vermillon,
Car en amours mourut martir;
Ce jura il sur son couillon,
Quant de ce monde voult partir.

Et je croy bien que pas n'en ment;
Car chassié fut comme ung souillon
De ses amours hayneusement,
Tant que, d'icy a Roussillon,
Brosse n'y a ne brossillon
Qui n'eust, ce dit il sans mentir,
Ung lambeau de son cotillon,
Quant de ce monde voult partir.

Il est ainsi, et tellement,
Quant mourut n'avoit qu'ung haillon;
Qui plus, en mourant, mallement
L'espoignoit d'Amours l'esguillon :

Plus agu que le ranguillon
D'un baudrier luy faisoit sentir,
C'est de quoy nous esmerveillon,
Quant de ce monde voult partir.

ENVOI

Prince, gent comme esmerillon,
Sachiez qu'il fist au departir :
Ung traict but de vin morillon,
Quant de ce monde voult partir.

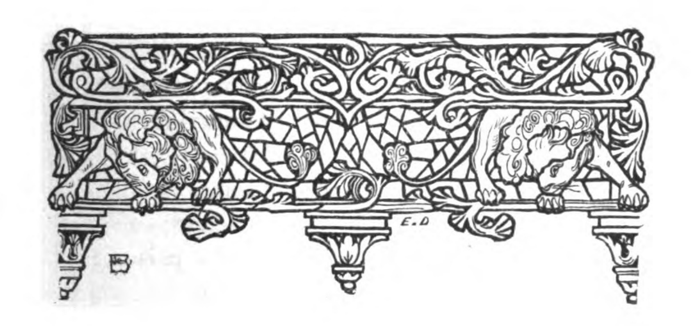




POÉSIES DIVERSES

DE

FRANÇOYS VILLON



POÉSIES DIVERSES

BALLADE DE BON CONSEIL

HOMMES falllis, bersaudez de raison,
Desnaturez et hors de congnoissance,
Desmis du sens, comblez de desraison,
Fols abusez, plains de descongnoissance,
Qui procurez contre vostre naissance,
Vous soubzmettans a detestable mort
Par lascheté, las ! que ne vous remort
L'orribleté qui a honte vous maine ?

Voyez comment maint jeunes homs est mort
Par offenser et prendre autruy demaine.

Chascun en soy voye sa mesprison,
Ne nous venjons, prenons en pacience ;
Nous congnoissons que ce monde est prison :
Aux vertueux franchis d'impacience
Battre, rouiller, pour ce n'est pas science,
Tollir, ravir, piller, meurtrir a tort.
De Dieu ne chault, trop de verté se tort
Qui en telz faiz sa jeunesse demaine,
Dont a la fin ses poins doloreux tort
Par offenser et prendre autruy demaine.

Que vault piper, flater, rire en trayson,
Quester, mentir, affermer sans fiance,
Farcer, tromper, artifier poison,
Vivre en pechié, dormir en deffiance
De son prouchain sans avoir confiance ?
Pour ce conclus : de bien faisons effort,
Reprenons cuer, ayons en Dieu confort,
Nous n'avons jour certain en la sepmaine ;
De nos maulx ont noz parens le ressort
Par offenser et prendre autruy demaine.

Vivons en paix, exterminons discort ;
Ieunes et vieulx, soyons tous d'ung accort :

La loy le veult, l'apostre le ramaine
Licitement en l'epistre rommaine ;
Ordre nous fault, estat ou aucun port.
Notons ces poins ; ne laissons le vray port
Par offenser et prendre autruy demaine.



BALLADE DES PROVERBES

Tant grate chievre que mal gist,
Tant va le pot a l'eaue qu'il brise,
Tant chauffe on le fer qu'il rougist,
Tant le maille on qu'il se debrise,
Tant vault l'homme comme on le prise,
Tant s'eslongne il qu'il n'en souvient,
Tant mauvais est qu'on le desprise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

Tant parle on qu'on se contredist,
Tant vault bon bruyt que grace acquise,
Tant promet on qu'on s'en desdist,
Tant prie on que chose est acquise,
Tant plus est chiere et plus est quise,
Tant la quiert on qu'on y parvient,
Tant plus commune et moins requise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

12



Tant ayme on chien qu'on le nourrist,
Tant court chanson qu'elle est apprise,
Tant garde on fruit qu'il se pourrist,
Tant bat on place qu'elle est prise,
Tant tarde on que faut entreprise,
Tant se haste on que mal advient,
Tant embrasse on que chiet la prise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

Tant raille on que plus on n'en rit,
Tant despent on qu'on n'a chemise,
Tant est on franc que tout y frit,
Tant vault « tien » que chose promise,
Tant ayme on Dieu qu'on suit l'Eglise,
Tant donne on qu'emprunter convient,
Tant tourne vent qu'il chiet en bise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

ENVOI

PRINCE, tant vit fol qu'il s'avise,
Tant va il qu'après il revient,
Tant le mate on qu'il se ravise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.



BALLADE DES MENUS PROPOS

Je congnois bien mouches en let,
Je congnois a la robe l'homme,
Je congnois le beau temps du let,
Je congnois au pommier la pomme,
Je congnois l'arbre a veoir la gomme,
Je congnois quant tout est de mesmes,
Je congnois qui besongne ou chomme,
Je congnois tout, fors que moy mesmes.

Je congnois pourpoint au colet,
Je congnois le moyne a la gonne,
Je congnois le maistre au varlet,
Je congnois au voille la nonne,
Je congnois quant pipeur jargonne,
Je congnois fols nourris de cresmes,
Je congnois le vin a la tonne,
Je congnois tout, fors que moy mesmes.

Je congnois cheval et mulet,
Je congnois leur charge et leur somme,
Je congnois Bietris et Belet,
Je congnois get qui nombre et somme,
Je congnois vision et somme,
Je congnois la faulte des Boesmes,
Je congnois le povoir de Romme,
Je congnois tout, fors que moy mesmes.

ENVOI

Prince, je congnois tout en somme,
Je congnois coulourez et blesmes,
Je congnois Mort qui tout consomme,
Je congnois tout, fors que moy mesmes.



BALLADE DES CONTRE-VERITÉS

Il n'est soing que quant on a fain,
Ne service que d'ennemy,
Ne maschier qu'ung botel de foing,
Ne fort guet que d'homme endormy,
Ne clemence que felonnie,
N'asseurence que de peureux,
Ne foy que d'homme qui regnie,
Ne bien conseillé qu'amoureux.

Il n'est engendrement qu'en baing,
Ne bon bruit que d'homme banny,
Ne ris qu'après ung coup de poing,
Ne lotz que debtes mettre en ny,
Ne vraye amour qu'en flaterie,
N'encontre que de maleureux,
Ne vray rapport que menterie,
Ne bien conseillé qu'amoureux.

Ne tel repos que vivre en soing,
N'honneur porter que dire : « Fi ! »,
Ne soy vanter que de faulx coing,
Ne santé que d'homme bouffy,
Ne hault vouloir que couardie,
Ne conseil que de furieux,
Ne doulceur qu'en femme estourdie,
Ne bien conseillé qu'amoureux.

ENVOI

Voulez-vous que verté vous die ?
Il n'est jouer qu'en maladie,
Lettre vraye que tragedie,
Lasche homme que chevalereux,
Orrible son que melodie,
Ne bien conseillé qu'amoureux.



BALLADE

CONTRE LES ENNEMIS DE LA FRANCE

Rencontré soit de bestes feu getans,
Que Jason vit, querant la toison d'or ;
Ou transmué d'homme en beste sept ans,
Ainsi que fut Nabugodonosor ;



Ou perte il ait et guerre aussi villaine
Que les Troyens pour la prinse d'Helaine ;
Ou avallé soit avec Tantalus
Et Proserpine aux infernaulx palus ;
Ou plus que Job soit en griefve souffrance,
Tenant prison en la tour Dedalus,
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

Quatre mois soit en ung vivier chantans,
La teste au fons, ainsi que le butor ;
Ou au Grant Turc vendu deniers contans,
Pour estre mis au harnois comme ung tor ;
Ou trente ans soit, comme la Magdalaine,
Sans drap vestir de linge ne de laine ;
Ou soit noyé comme fut Narcisus,
Ou aux cheveulx, comme Absalon, pendus.
Ou, comme fut Judas, par Desperance ;
Ou puist perir comme Simon Magus,
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

D'Octovien puist revenir le tems :
C'est qu'on luy coule au ventre son tresor ;
Ou qu'il soit mis entre meules flotans
En ung moulin, comme fut saint Victor ;
Ou transglouty en la mer, sans aleine,
Pis que Jonas au corps de la baleine ;



Ou soit banny de la clarté Phebus,
Des biens Juno et du soulas Venus,
Et du dieu Mars soit pugny a oultrance,
Ainsy que fut roy Sardanapalus,
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

ENVOI

Prince, porté soit des serfs Eolus
En la forest ou domine Glaucus ;
Ou privé soit de paix et d'esperance :
Car digne n'est de posseder vertus
Qui mal vouldroit au royaume de France !



RONDEAU

Jenin l'Avenu,
Va-t-en aux estuves ;
Et toy la venu,
Jenin l'Avenu,

Si te lave nud
Et te baigne es cuves.
Jenin l'Avenu,
Va-t-en aux estuves.



BALLADE DU CONCOURS DE BLOIS

Je meurs de seuf auprès de la fontaine,
Chault comme feu, et tremble dent a dent;
En mon païs suis en terre loingtaine;
Lez ung brasier frissonne tout ardent;
Nu comme ung ver, vestu en president,
Je ris en pleurs et attens sans espoir;
Confort reprens en triste desespoir;
Je m'esjouÿs et n'ay plaisir aucun;
Puissant je suis sans force et sans povoir,
Bien recueully, debouté de chascun.

Rien ne m'est seur que la chose incertaine;
Obscur, fors ce qui est tout evident;
Doubte ne fais, fors en chose certaine;
Science tiens a soudain accident;
Je gaigne tout et demeure perdent;
Au point du jour dis : «Dieu vous doint bon soir!»
Gisant envers, j'ay grant paour de cheoir;
J'ay bien de quoy et si n'en ay pas ung;
Eschoitte attens et d'omme ne suis hoir,
Bien recueully, debouté de chascun.

De riens n'ay soing, si mectz toute ma paine
D'acquerir biens et n'y suis pretendent;
Qui mieulx me dit, c'est cil qui plus m'attaine,
Et qui plus vray, lors plus me va bourdent;
Mon amy est, qui me fait entendent

D'ung cigne blanc que c'est ung corbeau noir ;
Et qui me nuyst, croy qu'il m'ayde a povoir ;
Bourde, verté, au jour d'uy m'est tout un ;
Je retiens tout, rien ne sçay concepvoir,
Bien recueully, debouté de chascun.

ENVOI

PRINCE clement, or vous plaise sçavoir
Que j'entens moult et n'ay sens ne sçavoir :
Parcial suis, a toutes loys commun.
Que sais je plus ? Quoy ? Les gaiges ravoir,
Bien recueully, debouté de chascun.



LE DIT DE LA NAISSANCE
DE
MARIE D'ORLÉANS

Jam nova progenies celo demittitur alto.
[VIRGILE, *Ecl.* IV, v. 7]

O LOUÉE conception
Envoiée ça jus des cieulx,
Du noble lis digne syon,
Don de Jhesus tres precieulx,
MARIE, nom tres gracieulx,
Fons de pitié, source de grace,
La joye, confort de mes yeulx,
Qui nostre paix bastist et brasse !

La paix, c'est assavoir, des riches,
Des povres le substantement,
Le rebours des felons et chiches,
Tres necessaire enfantement,
Conceu, porté honnestement,
Hors le pechié originel,
Que dire je puis sainctement
Souvrain bien de Dieu eternel !

Nom recouvré, joye de peuple,
Confort des bons, de maulx retraicte ;
Du doulx seigneur premiere et seule
Fille, de son cler sang extraicte,
Du dextre costé Clovis traicte ;
Glorieuse ymage en tous fais,
Ou hault ciel creée et pourtraicte
Pour esjouÿr et donner paix !

En l'amour et crainte de Dieu
Es nobles flans Cesar conceue,
Des petis et grans en tout lieu
A tres grande joye receue,
De l'amour Dieu traicte, tissue,
Pour les discordez ralier
Et aux enclos donner yssue,
Leurs lians et fers delier.

Aucunes gens, qui bien peu sentent,
Nourris en simplesse et confis,
Contre le vouloir Dieu attentent,
Par ignorance desconfis,
Desirans que feussiez ung fils ;
Mais qu'ainsi soit, ainsi m'aist Dieux,
Je croÿ que ce soit grans proufis.
Raison : Dieu fait tout pour le mieulx.

Du Psalmiste je prens les dis :
Delectasti me, *Domine*,
In factura tua ; si dis :
Noble enfant, de bonne heure né,
A toute doulceur destiné,
Manne du Ciel, celeste don,
De tous bienfais le guerdonné,
Et de noz maulx le vray pardon !

DOUBLE BALLADE

SUR

LE MESME PROPOS

Combien que j'aÿ leu en ung dit :
Inimicum putes, y a,
Qui te presentem laudabit ;
Toutesfois, non obstant cela,

Oncques vray homme ne cela
En son courage aucun grant bien,
Qui ne le montrast ça et la :
On doit dire du bien le bien.

Saint Jehan Baptiste ainsy le fist,
Quant l'Aignel de Dieu descela.
En ce faisant pas ne mesfist,
Dont sa voix es tourbes vola ;
De quoy saint Andry Dieu loua,
Qui de lui cy ne sçavoit rien,
Et au Fils de Dieu s'aloua :
On doit dire du bien le bien.

Envoiée de Jhesuschrist,
Rappellez ça jus par deça
Les povres que Rigueur proscript
Et que Fortune betourna.
Si sçay bien comment il m'en va :
De Dieu, de vous, vie je tien.
Benoist celle qui vous porta !
On doit dire du bien le bien.

Cy, devant Dieu, fais congnoissance
Que creature feusse morte,
Ne feust vostre doulce naissance,
En charité puissant et forte,

Qui ressuscite et reconforte
Ce que Mort avoit prins pour sien.
Vostre presence me conforte :
On doit dire du bien le bien.

Cy vous rans toute obeÿssance,
Ad ce faire raison m'exorte,
De toute ma povre puissance ;
Plus n'est deul qui me desconforte,
N'aultre ennuy de quelconque sorte.
Vostre je suis et non plus mien ;
Ad ce, droit et devoir m'enhorte :
On doit dire du bien le bien.

O grace et pitié tres immense,
L'entrée de paix et la porte,
Some de benigne clemence,
Qui noz faultes toult et supporte,
Si de vous louer me deporte,
Ingrat suis, et je le maintien,
Dont en ce refrain me transporte :
On doit dire du bien le bien.

ENVOI

PRINCESSE, ce loz je vous porte,
Que sans vous je ne feusse rien.
A vous et a tous m'en rapporte :
On doit dire du bien le bien.



Œuvre de Dieu, digne, louée
Autant que nulle creature,
De tous biens et vertus douée,
Tant d'esperit que de nature
Que de ceulx qu'on dit d'adventure,
Plus que rubis noble ou balais;
Selon de Caton l'escripture :
Patrem insequitur proles.

Port asseuré, maintien rassiz,
Plus que ne peut nature humaine,
Et eussiez des ans trente six;
Enfance en riens ne vous demaine.
Que jour ne le die et sepmaine,
Je ne sçay qui le me deffant.
Ad ce propos ung dit ramaine :
De saige mere saige enfant.

Dont resume ce que j'ay dit :
Nova progenies celo,
Car c'est du poëte le dit,
Jamjam demittitur alto.
Saige Cassandre, belle Echo,
Digne Judith, caste Lucresse,
Je vous cognois, noble Dido,
A ma seule dame et maistresse.

En priant Dieu, digne pucelle,
Qu'il vous doint longue et bonne vie;
Qui vous ayme, ma damoiselle,
Ja ne coure sur luy envie.
Entiere dame et assouvie,
J'espoir de vous servir ainçoys,
Certes, se Dieu plaist, que devie
Vostre povre escolier FRANÇOYS.



REQUESTE

A

MONSEIGNEUR DE BOURBON

Le mien seigneur et prince redoubté,
Fleuron de lys, royalle geniture,
Françoys Villon, que Travail a dompté
A coups orbes, par force de bature,
Vous supplie par ceste humble escripture
Que lui faciez quelque gracieux prest.
De s'obliger en toutes cours est prest,
Si ne doubtez que bien ne vous contente :
Sans y avoir dommaige n'interest,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

A prince n'a ung denier emprunté,
Fors a vous seul, vostre humble creature.
De six escus que luy avez presté,
Cela pieça il meist en nourriture.
Tout se paiera ensemble, c'est droiture,
Mais ce sera legierement et prest;
Car, si du glan rencontre en la forest
D'entour Patay, et chastaignes ont vente,
Paié serez sans delay ny arrest :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente,

Se je peusse vendre de ma santé
A ung Lombart, usurier par nature,
Faulte d'argent m'a si fort enchanté
Que j'en prendroie, ce cuide, l'adventure.
Argent ne pens a gippon n'a sainture;
Beau sire Dieux ! je m'esbaïs que c'est
Que devant moy croix ne se comparoist,
Si non de bois ou pierre, que ne mente;
Mais s'une fois la vraye m'apparoist,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

ENVOI

Prince du lys, qui a tout bien complaist,
Que cuidez vous comment il me desplaist,
Quant je ne puis venir a mon entente?
Bien entendez; aidez moy, s'il vous plaist :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

SUSCRIPTION DE LADICTE REQUESTE

Allez, lettres, faictes ung sault;
Combien que n'ayez pié ne langue,
Remonstrez en vostre harangue
Que faulte d'argent si m'assault.



EPISTRE

EN FORME DE BALLADE

A SES AMIS

Aiez pitié, aiez pitié de moy,
A tout le moins, si vous plaist, mes amis!
En fosse gis, non pas soubz houx ne may,
En cest exil ouquel je suis transmis
Par Fortune, comme Dieu l'a permis.
Filles, amans, jeunes gens et nouveaulx,
Danceurs, saulteurs, faisans les piez de veaux,
Vifz comme dars, agus comme aguillon,
Gousiers tintans cler comme cascaveaux,
Le lesserez la, le povre Villon?

Chantres chantans a plaisance, sans loy,
Galans, rians, plaisans en fais et dis,
Courens, alans, francs de faulx or, d'aloy,
Gens d'esperit, ung petit estourdis,



Trop demourez, car il meurt entandis.
Faiseurs de laiz, de motetz et rondeaux,
Quant mort sera, vous lui ferez chaudeaux!
Ou gist, il n'entre escler ne tourbillon :
De murs espoix on lui a fait bandeaux.
Le lesserez la, le povre Villon?

Venez le veoir en ce piteux arroy,
Nobles hommes, francs de quart et de dix,
Qui ne tenez d'empereur ne de roy,
Mais seulement de Dieu de Paradis :
Jeuner lui fault dimenches et merdis,
Dont les dens a plus longues que ratteaux;
Après pain sec, non pas après gasteaux,
En ses boyaulx verse eaue a gros bouillon;
Bas en terre, table n'a ne tresteaulx.
Le lesserez la, le povre Villon?

ENVOI

Princes nommez, ancïens, jouvenceaux,
Impetrez moy graces et royaulx seaux,
Et me montez en quelque corbillon.
Ainsi le font, l'un a l'autre, pourceaux,
Car, ou l'un brait, ils fuyent a monceaux.
Le lesserez la, le povre Villon?



LE DEBAT
DU CUER ET DU CORPS DE VILLON
EN FORME DE BALLADE

Qu'est ce que j'oy ! - Ce suis je ? - Qui ? - Ton cuer,
Qui ne tient mais qu'a ung petit filet :
Force n'ay plus, substance ne liqueur,
Quant je te voy retraict ainsi seulet,
Com povre chien tapy en reculet. —
Pour quoy est-ce ? — Pour ta folle plaisance. —
Que t'en chault il ? — J'en ay la desplaisance. —
Laisse m'en paix ! — Pour quoy ? — J'y penserai. —
Quand sera ce ? — Quant seray hors d'enfance. —
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray. —

Que penses tu ? — Estre homme de valeur. —
Tu as trente ans : c'est l'aage d'un mullet :
Est ce enfance ? — Nennil. — C'est donc folleur
Qui te saisist ? — Par ou ? Par le collet ? —
Rien ne congnois. — Si fais. — Quoy ? — Mouche en let;
L'ung est blanc, l'autre noir, c'est la distance. —
Est ce donc tout ? — Que veulx tu que je tance ?
Se n'est assez, je recommenceray. —
Tu es perdu ! — J'y mettray resistance. —
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray. —

J'en ay le dueil ; toy, le mal et douleur.
Se feusses ung povre ydiot et folet,
Encore eusses de t'excuser couleur :
Si n'as tu soing, tout t'est ung, bel ou let.
Ou la teste as plus dur qu'ung jalet,
Ou mieulx te plaist qu'onneur ceste meschance !
Que respondras a ceste consequence ? —
J'en seray hors quant je trespasseray. —
Dieu, quel confort ! Quelle sage eloquence !
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray. —

Dont vient ce mal ? — Il vient de mon maleur.
Quant Saturne me feist mon fardelet,
Ces maulx y meist, je le croy. — C'est foleur :
Son seigneur es, et te tiens son varlet.
Voy que Salmon escript en son rolet :
« Homme sage, ce dit-il, a puissance
Sur planetes et sur leur influence. » —
Je n'en croy riens ; tel qu'ilz m'ont fait seray. —
Que dis tu ? — Dea ! certes, c'est ma creance. —
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray.

ENVOI

Veulx tu vivre ? — Dieu m'en doint la puissance ! —
Il te fault... — Quoy ? — Remors de conscience,
Lire sans fin. — En quoy ? — Lire en science,

Laisser les folz ! — Bien j'y adviseray. —
Or le retien ! — J'en ay bien souvenance. —
N'atens pas tant que tourne a desplaisance. —
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray.



PROBLEME OU BALLADE

AU

NOM DE LA FORTUNE

Fortune fus par clers jadis nommée,
Que toy, Françoys, crie et nomme murtriere,
Qui n'es homme d'aucune renommée.
Meilleur que toy fais user en plastriere,
Par povreté, et fouÿr en carriere ;
S'a honte vis, te dois tu doncques plaindre ?
Tu n'es pas seul ; si ne te dois complaindre.
Regarde et voy de mes fais de jadis,
Mains vaillans homs par moy mors et roidis ;
Et n'es, ce sçais, envers eulx ung souillon.
Appaise toy, et mets fin en tes dis.
Par mon conseil prens tout en gré, Villon !

Contre grans roys me suis bien anymée,
Le temps qui est passé ça en arriere :
Priam occis et toute son armée,
Ne luy valut tour, donjon, ne barriere ;

Et Hannibal demoura il derriere ?
En Cartaige par Mort le feis attaindre ;
Et Scypion l'Affriquan feis estaindre ;
Julles Cesar au senat je vendis ;
En Egipte Pompée je perdis ;
En mer noyé Jason en ung bouillon ;
Et une fois Romme et Rommains ardis.
Par mon conseil prens tout en gré, Villon !

Alixandre, qui tant feist de hemée,
Qui voulut veoir l'estoille pouciniere,
Sa personne par moy fut envlimée ;
Alphasar roy, en champ, sur sa baniere
Rué jus mort, cela est ma maniere.
Ainsi l'ay fait, ainsi le maintendray :
Autre cause ne raison n'en rendray.
Holofernes l'ydolastre mauldis,
Qu'occist Judith (et dormoit entandis !)
De son poignart, dedens son pavillon ;
Absalon, quoy ? en fuyant le pendis.
Par mon conseil prens tout en gré, Villon !

ENVOI

Pour ce, Françoys, escoute que te dis :
Se riens peusse sans Dieu de Paradis,
A toy n'autre ne demourroit haillon,
Car, pour ung mal, lors j'en feroye dix.
Par mon conseil prens tout en gré, Villon !



QUATRAIN

QUE FEIT VILLON QUAND IL FUT JUGE A MOURIR

Je suis Françoys, dont il me poise,
Né de Paris emprès Pontoise,
Et de la corde d'une toise
Sçaura mon col que mon cul poise.



L'EPITAPHE

EN FORME DE BALLADE

QUE FEIT VILLON POUR LUY ET SES COMPAIGNONS S'ATTENDANT A ESTRE PENDU AVEC EUX

Freres humains qui après nous vivez,
N'ayez les cuers contre nous endurcis,
Car, se pitié de nous povres avez,
Dieu en aura plus tost de vous mercis.
Vous nous voiez cy attachez cinq, six :
Quant de la chair, que trop avons nourrie,
Elle est pieça devorée et pourrie,
Et nous, les os, devenons cendre et pouldre.
De nostre mal personne ne s'en rie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

Se vous clamons freres, pas n'en devez
Avoir desdaing, quoy que fusmes occis
Par justice. Toutesfois, vous sçavez
Que tous hommes n'ont pas bon sens rassis ;
Excusez nous, puis que sommes transsis,
Envers le fils de la Vierge Marie,
Que sa grace ne soit pour nous tarie,
Nous preservant de l'infernale fouldre.
Nous sommes mors, ame ne nous harie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

La pluye nous a debuez et lavez,
Et le soleil dessechiez et noircis ;
Pies, corbeaulx, nous ont les yeux cavez,
Et arrachié la barbe et les sourcis.
Jamais nul temps nous ne sommes assis ;
Puis ça, puis la, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesser nous charie,
Plus becquetez d'oiseaulx que dez a couldre.
Ne soiez donc de nostre confrairie :
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

ENVOI

Prince Jhesus, qui sur tous a maistrie,
Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie :



A luy n'ayons que faire ne que souldre
Hommes, icy n'a point de mocquerie;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre!

LA REQUESTE DE VILLON
PRÉSENTÉE A LA COURT DE PARLEMENT
EN FORME DE BALLADE

Tous mes cinq sens: yeulx, oreilles et bouche,
Le nez, et vous, le sensitif aussi;
Tous mes membres ou il y a reprouche,
En son endroit ung chascun die ainsi :
« Souvraine Court, par qui sommes icy,
Vous nous avez gardé de desconfire.
Or la langue seule ne peut souffire
A vous rendre souffisantes louenges;
Si parlons tous, fille du souvrain Sire,
Mere des bons et seur des benois anges! »

Cuer, fendez vous, ou percez d'une broche,
Et ne soyez, au moins, plus endurcy
Qu'au desert fut la forte bise roche
Dont le peuple des Juifs fut adoulcy :
Fondez lermes et venez a mercy;



Comme humble cuer qui tendrement souspire,
Louez la Court, conjointe au Saint Empire,
L'eur des Françoys, le confort des estranges,
Procreée lassus ou ciel empire,
Mere des bons et seur des benois anges!

Et vous, mes dens, chascune si s'esloche;
Saillez avant, rendez toutes mercy,
Plus hautement qu'orgue, trompe, ne cloche,
Et de maschier n'ayez ores soussy;
Considerez que je feusse transsy,
Foye, pommon et rate, qui respire;
Et vous, mon corps, qui vil estes et pire
Qu'ours ne pourceau qui fait son nyt es fanges,
Louez la Court, avant qu'il vous empire,
Mere des bons et seur des benois anges!

ENVOI

PRINCE, trois jours ne vueillez m'escondire,
Pour moy pourveoir et aux miens « a Dieu » dire;
Sans eulx argent je n'ay, icy n'aux changes.
Court triumphant, *fiat*, sans me desdire,
Mere des bons et seur des benois anges!





BALLADE

DE L'APPEL DE VILLON

OU LA QUESTION QUE FEIT VILLON AU CLERC DU CHATELET

Que vous semble de mon appel,
Garnier? Feis je sens ou folie?
Toute beste garde sa pel;
Qui la contraint, efforce ou lie,
S'elle peult, elle se deslie.
Quant donc par plaisir voluntaire
Chantée me fut ceste omelie,
Estoit il lors temps de moy taire?

Se feusse des hoirs Hue Cappel,
Qui fut extrait de boucherie,
On ne m'eust, parmy ce drappel,
Fait boire en ceste escorcherie.
Vous entendez bien joncherie?
Mais quant ceste paine arbitraire
On me jugea par tricherie,
Estoit il lors temps de moy taire?

Cuidiez vous que soubz mon cappel
N'y eust tant de philosophie
Comme de dire : « J'en appel »?
Si avoit, je vous certiffie,

Combien que point trop ne m'y fie.
Quant on me dist, present notaire :
« Pendu serez ! » je vous affie,
Estoit il lors temps de moy taire?

ENVOI

PRINCE, se j'eusse eu la pepie,
Pieça je feusse ou est Clotaire,
Aux champs debout comme une espie.
Estoit il lors temps de moy taire?



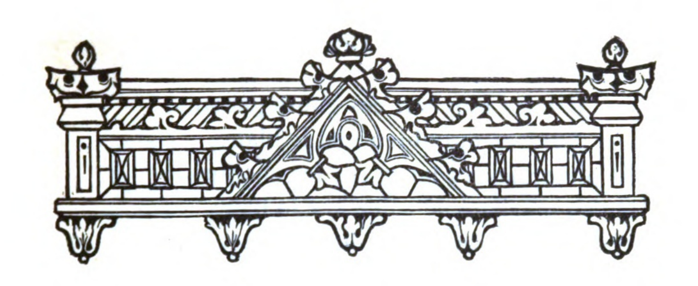
BALLADES

EN

JARGON JOBELIN

NOTE DES ÉDITEURS

Les six premières ballades qui suivent, figurent dans les éditions de Villon publiées depuis 1489 jusqu'à 1532; la septième nous a été conservée par le Manuscrit Fr. 53 de la Bibliothèque de Stockholm (Voyez : *Les Sources du texte de Villon*). Pour l'intelligence de ces pièces, dont le sens, en dépit des travaux les plus récents, demeure encore obscur, nous renvoyons les lecteurs aux ouvrages suivants : Lucien Schöne : *Le Jargon et Jobelin de François Villon* [cf. : *Ballades. Texte et traduction*]. Paris, Lemerre 1888, in-8°, pp. 65-108; Lazare Sainéan : *Les Sources de l'Argot ancien.* Paris, Champion, 1912, in-8°, t. II, pp. 116-138 [cf. : *Essai d'édition critique des Ballades en jargon jobelin,* par Pierre Champion.]



BALLADES

EN

JARGON JOBELIN

I

A Parouart, la grant mathe gaudie,
Où accollez sont duppes et noirciz,
Et par angels suyvans la paillardie,
Sont greffiz et prins cinq ou six,
Là sont beffleurs au plus hault bout assiz
Pour le hevaige, et bien hault mis au vent.
Eschequez moy tost ces coffres massiz :
Car vendengeurs des ances circoncis,
S'en brouent du tout à neant.
Eschec, eschec, pour le fardis !

Brouez moy sur ces gours passans,
Advisez moy bien tost le blanc,
Et pietonnez au large sur les champs.
Qu'au mariage ne soiez sur le banc
Plus qu'un sac de plastre n'est blanc.
Si gruppez estes des carieux,
Rebignez tost ces enterveux,
Et leur montrez des trois le bris :
Qu'enclaus ne soiez deux et deux.
Eschec, eschec, pour le fardis !

Plantez aux hurmes voz picons,
De paour des bisans si tres durs,
Et aussi d'estre sur les joncz,
Enmalez en coffre, en gros murs.
Escharicez, ne soiez durs,
Que le grand Can ne vous face essorer.
Songears ne soiez pour dorer,
Et babignez toujours aux [huis]
Des sires pour les desbouser.
Eschec, eschec, pour le fardis !

ENVOI

PRINCE Froart, dit des arques petis,
L'un des sires si ne soit endormis,
Luez au bec que ne soiez greffiz.
Et que voz empz n'en ayent du pis,
Eschec, eschec, pour le fardis !

II

Coquillars, arvans, à Ruel,
Menys vous chante que gardez,
Que n'y laissez et corps et pel,
Com fist Colin de l'Escailler.
Devant la roë à babiller,
Il babigna pour son salut.
Pas ne sçavoit oingnons peller,
Donc l'amboureux luy rompt le suc.

Changez et andossez souvent,
Et tirez vous tout droit au Temple,
Et eschequez tost, en brouant,
Qu'en la jarte ne soiez emple.
Montigny y fut, par exemple,
Bien attaché au halle grup,
Et y jargonna-t-il le tremple,
Dont l'amboureux luy rompt le suc.

Gailleurs, bien faitz en piperie,
Pour ruer les ninars au loing
A l'assault tost, sans suerie !
Que le mignon ne soit au gaing
Farci d'ung plumbis à coing
Qui griffe au gard le duc,
Et de la dure si tres loing,
Dont l'amboureux luy rompt le suc.

ENVOI

Prince, erriere de Ruel,
Et n'eussiez vous denier ne pluc,
Qu'au giffle ne laissez la pel
Pour l'amboureux qui rompt le suc.

III

Spelicans
Qui en tous temps
Avancez dedens le pogois,
Gourde piarde,
Et sur la tarde
Desbousez les povres nyais,
Et pour soustenir voz pois,
Les duppes sont privez de caire,
Sans faire haire
Ne hault braire,
Mais planter ils sont comme joncs
Par les sires qui sont si longs.

Souvent aux arques
A leurs marques
Se laissent tousjours desbouser
Pour ruer,
Et enterver;

Pour leur contre, que lors faisons
La fée aux arques respons
Et rue deux coups ou trois
Aux gallois.
Deux ou trois
Nineront trestout aux frontz
Pour les sires qui sont si longs.

Et pour ce, benards,
Coquillars,
Rebecquez vous de la montjoye
Qui desvoye
Vostre proye,
Et vous fera du tout brouer,
Par joncher et enterver,
Qui est aux pigons bien cher
Pour rifler
Et placquer
Les angelz de mal tous rons
Pour les sires qui sont si longs.

ENVOI

De paour des hurmes
Et des grumes,
Rasurez vous en droguerie
Et faierie,
Et ne soiez plus sur les joncs
Pour les sires qui sont si longs.

IV

SAUPICQUETZ frouans des gours arques,
Pour desbouser beaulx sires dieux,
Allez ailleurs planter vos marques !
Benards, vous estes rouges gueux.
Berart s'en va chez les joncheux
Et babigne qu'il a plongis.
Mes freres, [ne] soiez embraieux,
Et gardez les coffres massis.

Si gruppez estes desgrappez
De ces angels si graveliffes,
Incontinent manteaulx chappez,
Pour l'emboue ferez eclipses ;
De vos farges serez besifles,
Tout debout et non pas assis.
Pour ce, gardez d'estre griffes
Dedens ces gros coffres massis.

Niaiz, qui seront attrappez,
Bien tost s'embroueront au halle :
Plus n'y vault que tost ne happez.
La bauldrouse de quatre talle
Destirer fait la hirenalle,
Quand le gosier est assegis ;
Et si hurque la pirenalle,
Au saillir des coffres massis.

ENVOI

PRINCE des gayeux les sarpes
Voz contres ne soient greffis ;
Pour doubte de frouer aux arques,
Gardez vous des coffres massis.

V

JONCHEURS, jonchans en joncherie,
Rebignez bien où joncherez ;
Qu'ostac n'embrou' votre arerie
Où accollez sont voz ainsnez.
Poussez de la quille et brouez
Car tost vous seriez rouppieux.
Eschec qu'accollez ne soiez
Par la poë du marieux.

Bendez vous contre la faerie,
Quanques vous auront desbousez,
N'estant à juc la rifflerie
Des angelz et leurs assosez.
Berard, se vous puist, renversez ;
Se greffir laissez voz carrieux,
La dure bien tost n'en verrez,
Pour la poë du marieux.

Entervez à la floterie :
Chantez leur trois, sans point songer.
Qu'en astez ne soie, en surie,
Blanchir voz cuirs et essurger.
Bignez la mathe, sans targer,
Que voz ans ne soient r[o]uppieux.
Plantez ailleurs, contre siege assieger
Pour la poë du marieux.

ENVOI

Prince, benardz en esterie,
Querez couplaus pour l'amboureux.
Et, autour de vos ys, luezie
Pour le poë du marieux.

VI

Contres de la gaudisserie,
Entervez tousjours blanc pour bis,
Et frappez, en la hurterie,
Sur les beaux sires bas assis.
Ruez des fueilles cinq ou six,
Et vous gardez bien de la roe,
Qui aux sires plante du gris
En leur faisant faire la moe.

La giffle gardez de rurie,
Que voz corps n'en aient du pis,
Et que point, à la turterie,
En la hurme soiez assis.
Prenez du blanc, laissez du bis,
Ruez par les fondes la poe,
Car le bizac, a voir advis,
Fait aux beroars faire la moe.

Plantez donc de la mouargie,
Puis ça, puis la, pour le hurtis,
Et n'espargnez point la flogie
Des doulx dieux sur les patis.
Vos ens soiez assez hardis
Pour leur avancer la droe ;
Mais soient bien memoradis,
Qu'on ne vous face faire la moe.

ENVOI

Prince, qui n'a bauderie
Pour eschever de la soe,
Danger de grup en arderie
Fait aux sires faire la moe.

VII

BROUEZ, benards, eschecquez à la saulve,
Car escornez vous estes à la roue.
Fourbe, joncheur, chacun de vous se saulve.
Eschec, eschec, coquille si s'en broue !
Cornette court nul planteur ne s'i joue.
Qui est en plant en ce coffre joyeulx,
Pour ces raisons, il a, ains qu'il s'escroue,
Jonc verdoiant, havre du marieux.

Maint coquillart, escorné de sa sauve,
Et desbousé de son ence ou sa poue,
Beau de bourdes, blandy de langue fauve,
Quide au ront faire aux grimes la moue,
Pour quarre bien, affin qu'on ne le noe.
Couplez vous trois à ces beaulx sires dieux,
Ou vous aurez le ruffle en la joue,
Jonc verdoiant, havre du marieux.

Qui stat plain en gaudie ne se mauve.
Luez au bec que l'on ne vous encloue :
C'est mon advis, tout autre conseil sauve.
Car quoy ! aucun de la faulx ne se loue.
La fin en est telle quanque deloue.
Car qui est grup, il a, mais c'est au mieulx,
Par la vergne, tout au long de la voue,
Jonc verdoiant, havre du marieux.

ENVOI

V ive David ! saint archquin la baboue,
I ehan mon amy, qui les fueilles desnoue.
L e vendengeur, beffleur comme une choue,
LO ing de son plain, de ses flos curieulx,
N oe beaucop, dont il reçoit fressoue,
Jonc verdoiant, havre du marieux.

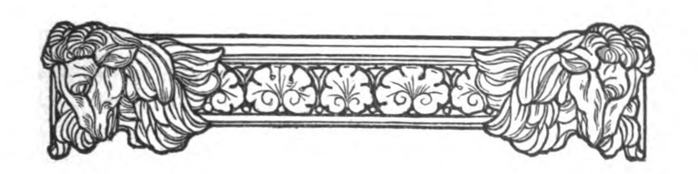


ICY

FINISSENT LES ŒUVRES

DE FRANÇOYS VILLON

APPENDICE



APPENDICE



SOURCES DU TEXTE DE VILLON

Les sources principales du texte de Villon sont au nombre de cinq. Elles remontent toutes au xv[e] siècle et, depuis l'édition Longnon de 1892, les éditeurs les ont désignées par les sigles *A, B, C, F,* et *I.* Les *Lais* sont transcrits en chacune d'elles, mais le *Testament* ne figure point dans *B*.

Il paraît impossible d'établir la filiation de ces sources principales. On ne peut cependant méconnaître d'une part la communauté d'origine de *A, B* et *F*, de l'autre la parenté de *C* et *I*.



A. (*Arsenal*), ms. 3523 de la Bibl. de l'Arsenal, renferme trois écrits de Villon : le *Testament* (p. 647), — la *Ballade de Fortune* (p. 719), les *Lais* (p. 721).

B. (*Bibl. Nat.*), ms. franç. 1661 de la Bibliothèque Nationale, ne donne que les *Lais* (fol. 236).

C. (*Coislin*), ms. franç. 20041 de la Bibl. Nat., contient les six œuvres suivantes : la *Ballade des Pendus* (fol. 107 v°), — les *Lais* (fol. 108), — la *Ballade de l'appel* (fol. 112 v°), — le *Testament* (fol. 113), — l'*Épître* de Villon à ses amis (fol. 152), — la *Ballade de Fortune* (fol. 152 v°).

F. (*Fauchet*), ms. franç. 53 de la Bibl. Royale de Stockholm, présente le texte de trois ballades du *Testament*, transcrites hors de leur place : la *Ballade des Dames de Paris* (fol. 2 v°), — la *Ballade de la Grosse Margot* (21 r°), — la *Ballade des langues envieuses* (fol. 22 v°), puis les onze œuvres suivantes : la *Ballade des contre-vérités* (fol. 3 v°), — la *Ballade des proverbes* (fol. 24), — une ballade en jargon : *Brouez*, *benards*, etc. (fol. 26 v°), — les *Lais* (fol. 29), — le *Débat du cœur et du corps* (fol. 34), — la *Ballade des Pendus* (fol. 35), — la *Requête au Parlement* (fol. 35 v°), — la *Ballade de l'appel* (fol. 36), — le *Testament* (fol. 37), — le *Quatrain* (fol. 62 v°), — la *Ballade des menus propos* (fol. 70). Une reproduction en fac-similé de ce ms. a été publiée en 1905 par la librairie Champion.

I. (*Imprimé*), texte imprimé, dès 1489, des œuvres de Villon disposées dans l'ordre suivant : le *Testament*, — la *Ballade de l'appel*, — le *Quatrain*, — la *Ballade des*

pendus, — le *Débat du cœur et du corps*, — la *Requête au Parlement*, — la *Requête à mons. de Bourbon*, — la *Ballade des proverbes*, — la *Ballade des menus propos*, — six ballades en jargon, — les *Lais*.

Deux sources secondaires sont désignées, en outre, par les éditeurs du poète, sous les sigles *J* et *V*. Savoir :

J. (*Jardin de Pl.*), édition du *Jardin de Plaisance*, imprimée vers 1501, par Antoine Vérard. On y trouve une suite de neuf pièces qui, à l'exception de la sixième, sont connues d'ailleurs comme des œuvres de Villon ; ce sont : la *Ballade de l'appel* (fol. 107 v°), — la *Ballade des pendus*, — le *Débat* (fol. 108), — la *Requête au Parlement*, — la *Ballade des proverbes* (fol. 108 v°), — le rondeau *Jenin l'Avenu*, — la *Ballade des langues envieuses*, — la *Ballade de la Grosse Margot* (fol. 109), la *Ballade des menus propos* (fol. 109 v°) ; — au fol. 200 v° se trouve encore la *Ballade contre les ennemis de la France*. Une reproduction en fac-similé du *Jardin de Plaisance* a été donnée en 1910, par la *Société des anciens textes français*.

V. (*La Vallière*), ms. des poésies de Charles d'Orléans, ms. franç. 25458 de la Bibl. Nat. ; il nous a conservé la *Ballade du concours de Blois* (p. 163) et l'*Épître à Marie d'Orléans* (p. 154), qui, selon M. Bijvanck, y seraient écrites de la main même de Villon, opinion que nous ne saurions partager.

Enfin deux ballades de Villon, la *Ballade de Bon*



Conseil et la *Ballade contre les Ennemis de la France*, nous ont été transmises par des impressions gothiques.

Diverses pièces de Villon, toutes connues par ailleurs, se trouvent encore recopiées dans le ms. franç. 1719 de la Bibl. Nat. (*P*) et dans le ms. franç. 12490 (*R*, ms. postérieur à 1515), mais ces mss. ne présentent d'intérêt que dans des cas très rares où les sources principales manuscrites nous font défaut (*Poésies diverses*, V et IX).



INDEX

DES

NOMS PROPRES

16



INDEX DES NOMS PROPRES [1]



(1) SOURCES PRINCIPALES. — [Paul Lacroix] : *Œuvres complètes de François Villon... avec des notes histor. et littéraires.* Paris, Jannet, 1854, in-8°; Antoine Campeaux : *François Villon. Sa vie et ses œuvres.* Paris, Durand, 1859, in-8°; Auguste Vitu : *Notice sur François Villon, d'après des documents nouveaux et inédits, etc.* Paris, Libr. des Bibliophiles, 1873, in-8°; Auguste Longnon : *Etude biographique sur François Villon, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales.* Paris, 1877, in-8°; Marcel Schwob : *Spicilège* (article relatif à Villon). Paris. Mercure de France, 1897, in-18; Gaston Paris : *Villoniana* « Romania », XXX (1901), pp. 352-392; Auguste Rey : *Un légataire de Villon.*



Alençon (duc d'). — Jean II. On le considérait comme mort, ses biens ayant été confisqués et réunis au domaine royal en 1458.

Alixandre. — Lisez : Alexandre le Grand.

Alis. — Peut-être Aelis, des chansons de geste ou des chansons lyriques.

Alphasar. — Sans doute Arphaxad, roi des Mèdes (*Judith*, I, I-5).

Alphonse. — Alphonse V, roi d'Aragon, † 28 juin 1458.

Amon. — Amnon, fils de David (*Samuel*, II, XIII).

Andry (S.). — Sainct André.

Angelot l'erbier. — Angelot Baugis, herboriste et bourgeois, demeurant sur la paroisse de S.-Germain-le-Vieux, en la Cité (voyez : P. Champion, *F. Villon,* II, pp. 364-365).

Angenoulx. — Ce personnage est peut-être Jean Angenoust, qui devint, en 1479, conseiller au Parlement.

Apostre (l'). — Lisez : Saint Paul.

Archetriclin. — *L'Architriclinus* des noces de Cana (*Jean*, II, 8 et 9) dont le titre fut pris longtemps pour le nom propre de l'époux.

Nicolas de Louviers. Bulletin de la conférence des Soc. Savantes de S.-et-O., 1904, pp. 54-66; *Pierre de Rousseville et la conciergerie de Gouvieux*. Le Moyen Age, XIX (1906), pp. 121-133; Marcel Schwob : *François Villon. Rédactions et notes*. Paris, Impr. de J. Dumoulin, 1912, in-8°; Pierre Champion : *François Villon, sa vie et son temps*. Paris, H. Champion, 1913, 2 vol. in-8°. (Appendice biographique, relatif aux légataires et aux amis de Villon).

ARCHIPIADES. — Alcibiade, cité par Boèce comme un modèle de beauté. Villon le prend pour une femme. (Voy. : E. Langlois, *Archipiada.* [*Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund*]. Mâcon, 1896, in-8°, p. 173).

ART DE MÉMOIRE. — *Ars memorativa*, ouvrage didactique fort répandu au XVe siècle.

ARTUS. — Arthur III de Bretagne, le connétable de Richemont, † 26 décembre 1458.

ASNE ROYÉ (l'), (c'est-à-dire le Zèbre). — Enseigne commune à Paris.

AUSSIGNY (Thibault d'). — Evêque d'Orléans (1452-1473). On sait qu'il fut un des plus impitoyables ennemis du poète (cf. TACQUE THIBAULT.)

AUVERGNE (comte d'). — Béraud III, dauphin d'Auvergne, † 1426.

AVERROYS. — Averroès, médecin arabe, dont les commentaires sur Aristote, traduits en latin, furent très répandus dans l'Université.

BAILLY (Jean de). — Procureur au Parlement, greffier de la Justice du Trésor et Secrétaire du Roi, « honorable homme » et personnage important. Il avait une maison rue de la Baudroirie, près de la fontaine Maubué.

BARILLET (le). — Equivoque propre à une enseigne de taverne du quartier Saint-Martin.

BASANIER (Pierre). — Examinateur au Châtelet, notaire



du roi, puis greffier civil et criminel de la Prévôté de Paris (1430-vers 1467). On sait qu'il avait épousé Jeanne Balay, et qu'il demeurait « en son hostel », près de la Pierre-à-Poisson, proche le Châtelet.

Baude. — Frère Baude de la Mare, religieux carme, qui appartenait au couvent de cet ordre, situé place Maubert.

Behaigne. — Bohême.

Belet. — Diminutif d'Ysabel.

Bellefaye (Martin de). — Lieutenant criminel du prévôt de Paris (1460), conseiller au Parlement (1462). Il résigna son office en 1495, mourut seigneur de Ferrières-en-Brie, en 1502, et fut inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il a laissé le souvenir d'un plaisant homme.

Berte au grant pié. — Berthe ou Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon, épouse de Pépin-le-Bref et mère de Charlemagne. Voyez le roman de ce nom.

Beuf couronné (le). — Enseigne d'une maison de la rue de la Harpe, qui appartint à Henri de Cologne.

Bietris. — Béatrix.

Billy (la Tour de). — Elle était située au bord de la Seine sur la rive droite (entre la rue du Fauconnier et la rue Saint-Paul). Elle servait, dit-on, d'arsenal et de magasin à poudre. Elle fut détruite, le 19 juillet 1538, par une explosion provoquée par la foudre.

Blanche (la Royne). — Blanche de Castille (?).

Blarru (Jean de). — Orfèvre sur le Pont-au-Change,



vers 1460. Il fut élu Prince de la Confrérie des Orfèvres à Notre-Dame, en 1461. J. de Blarru possédait plusieurs maisons dans le quartier du Temple.

BOBIGNON (Pierre). — Procureur au Châtelet, dès 1454.

BOESMES. — Habitants de la Bohême; *la faulte des Boèmes* est l'hérésie hussite.

BON FOUTERRE (Michault le). — Voir : MICHAULT.

BOURBON (Duc de). — Charles Ier, † 1456.

BOURBON (Monseigneur de). — Jean II, fils du précédent, duc de Bourbon, de 1456 à 1488.

BOURCIÈRE (Katherine la). — Fille galante, vraisemblablement fort connue au temps de Villon.

BRETTES. — Bretonnes.

BRUNEL (Phelip ou Philippe). — Le même que le « seigneur de Grigny ». Il était fils d'Etienne Brunel, trésorier d'Isabeau de Bavière, et d'Huguette de Vielz Chastel. Il devait avoir le même âge que Villon, et c'est vraisemblablement dans le milieu des clercs de finance que notre poète le connut. Philippe avait appartenu d'abord à la domesticité de la dauphine, Marguerite d'Ecosse, comme écuyer de cuisine. Plus tard, on le trouve au service de Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie. Blessé à Formigny, il passa en Ecosse, à la suite de l'ambassadeur Guillaume Cousinot, et à son retour fut fait prisonnier par les Anglais et mis à rançon. Personnage né, semble-t-il, pour les aventures, il passa la majeure partie de sa vie en procès et en querelles, éprouva les rigueurs de la Conciergerie,

où il fut interrogé et « gehenné » et mourut avant le 10 février 1504.

Bruyères (Mlle de). — Catherine de Béthisy, veuve, en 1444, de Girard de Bruyères, trésorier des finances. C'était une femme dévote et processive à l'excès. Elle possédait au lieu dit le Martelet, presqu'en face l'église Saint-Jean-en-Grève, l'hôtel du Pet-au-Diable, dont le nom, resté célèbre, venait d'une borne que les étudiants — au temps où Villon faisait ses études — avaient enlevée dans des circonstances qui rappellent une des plus burlesques farces d'écoliers du xve siècle. (Cf. Marcel Schwob : *Spicilège* [article Villon].) Catherine de Bruyères, qui passait pour fort riche, mourut fort âgée, en 1465.

Buridan (Jean). — Recteur de l'Université de Paris, mort vers 1360. On sait qu'il fut le « héros » d'une aventure tragique dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours. C'était, d'ailleurs, une tradition bien établie au temps de Villon, qu'une reine de France avait fait de la Tour de Nesle, située au bord de la Seine (sur l'emplacement actuel de l'Institut), un lieu de débauche et de crimes. Elle attirait chez elle tous les passants, et principalement les écoliers qui lui plaisaient, et, son désir assouvi, elle les faisait poignarder et jeter dans le fleuve. Buridan eut, dit-on, l'habileté d'échapper à son sort. Villon est le plus ancien auteur qui ait rappelé cette légende que Gaguin, dans son *Compendium* des Annales de France, a rapportée avec de nombreux détails.

CALAIS (Jehan de). — Notaire du Châtelet, chargé de vérifier les testaments (actes de 1454 à 1467). Il était propriétaire de plusieurs maisons et occupait, en 1470, rue Saint-Jacques, la maison dite de l'*Ecu de France.*

CALIXTE (le tiers). — (Alphonse Borgia), pape pendant 3 ans et 4 mois, † 1458.

CAPPEL. — Voir HUE.

CARDON (Jaquet). — Soit Jacotin Cardon, marchand drapier et chaussetier, bourgeois de Paris, établi dans le voisinage de la place Maubert, ou, plutôt, son frère Jacques, lequel, né en 1423, vivait encore en 1488 et possédait, lui aussi, à Paris, quelques maisons. Il avait été un compagnon de jeunesse de notre poète.

CARMÉLISTE BULLE. — Donnant aux religieux mendiants le pouvoir de confesser, au préjudice des droits des curés reconnus par le décret : *Omnis utriusque sexus,* du concile de Latran (1215).

CARMES (ostel des). — Couvent de la place Maubert.

CATHELENNES. — Lisez : Catalanes.

CAYEUX (Colin de). — Fils d'un serrurier parisien, étudiant de mauvaise vie, sans doute ami d'enfance de Villon. On sait qu'il devint un dangereux voleur et qu'il finit entre les mains du bourreau. « C'était, écrit M. Pierre Champion, un clerc incorrigible, un pipeur, un larron, crocheteur, pillard et sacrilège, maintes fois déjà rendu à la justice de l'évêque par le Châtelet de Paris. On le tenait aussi pour un « goliard », fréquentant tavernes et bourdeaux. Mais, malgré sa vie

mauvaise, Colin n'avait eu garde de quitter son habit de clerc et de laisser disparaître sa précieuse tonsure. A Paris, outre le vol du collège de Navarre, [auquel il avait pris une large part], il avait dérobé chez les Augustins cinq ou six cents écus et de la vaisselle d'argent. Dénoncé, comme le reste de sa bande, il dut se donner de l'air ». Colin parcourut alors la Normandie, se livra à toutes sortes de méfaits, travailla avec les Coquillards autour de Montpipeau, puis à Rueil. Arrêté de nouveau et incarcéré à la Conciergerie de Paris, on lui fit son procès et il fut condamné à être « pendu et estranglé le 26 septembre 1460 ».

Cecille. — Sicile.

Célestins. — Vraisemblablement les Célestins de Paris.

Cerberus. — Cerbère.

César. — Lisez : le duc d'Orléans.

Chambre aux Deniers. — Juridiction chargée des dépenses de la maison du Roi.

Chappelain. — Peut-être Jean Chappelain, sergent de la douzaine en 1457. (A noter l'équivoque avec *chappelle*).

Chapperonière (Jehanneton la). — Fille galante.

Charles VII[e] le Bon « le grant Charles ». — † 22 juillet 1461.

Charruau (Guillaume). — Désigné par Villon comme son *avocat*, il était, ainsi que notre poète, écolier à l'Université de Paris. Reçu bachelier en 1448, il devint maître ès arts en 1449.



Chartier (Alain). — L'auteur du *Quadriloge invectif* et de la *Belle Dame sans mercy*. (Bayeux, 1386-Avignon 1449.)

Chartreux. — Les Chartreux du couvent de Vauvert, non loin de l'Hôtel-Dieu.

Chastellet (le). — Juridiction et prison de la prévôté de Paris.

Cheval blanc (le). — Enseigne, dans la Cité.

Chevalier du Guet. — Commandant du guet royal chargé de la sûreté de Paris.

Chippre (le Roy de). — Jean III de Lusignan, † 26 juillet 1458.

Cholet — Casin Cholet, personnage d'une honorabilité contestable, devenu sergent à verge au Châtelet ; il fut dépouillé de cet office, fustigé et emprisonné en 1465.

Claquin. — Bertrand du Guesclin, † 1380.

Colombel. — Guillaume Colombel, conseiller du Roi et président de la Chambre des Enquêtes (1454). C'était un homme puissant et fort riche, associé à quantité d'affaires financières. Il mourut le 4 avril 1475 et fut inhumé aux Célestins. Il avait épousé Isabeau de Cambrai, fille d'un premier président au Parlement de Paris ; il se sépara d'elle, pendant quelques années, à la suite d'un scandaleux procès en adultère qui l'avait fait destituer de sa charge.

Cornu (Jehan le *ou* Jehan Cornu). — Clerc criminel au Châtelet de 1465, au plus tôt, à 1470. (Voyez : Sauval, *Antiquités de Paris*, III, p. 361).



COTART (Jehan). — Personnage de famille parisienne, surnommé par Villon « son procureur en Cour d'Eglise ». Il figure souvent dans le registre de l'Officialité de Paris, comme *procurator* ou *promotor curie.*

COTIN (Guillaume). — Vieillard fort riche et influent, chanoine de Paris et conseiller au Parlement. Il mourut dans les premiers jours de mars 1461. Voyez : M. Schwob, *F. Villon,* pp. 95 et ss. (cf. VICTRY).

COURAULT (Andry). — Procureur en Parlement et conseiller du roi au Trésor, dès février 1455. Il demeurait non loin de Saint-Benoît-le-Bétourné, dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Lyon d'Or.* Il habita par la suite, rue du Bon-Puits, derrière le collège de Navarre. Il mourut en 1479. (Voyez : P. Champion.)

COURT (souveraine). — Lisez : le Parlement.

COUSTURE DU TEMPLE (la chaussée et carreau de la grant). — Rue Vieille-du-Temple.

CHRISTOPHLE (le seigneur qui sert Saint). — Voir : ESTOUTEVILLE.

CROSSE (la), (celle de la rue Saint-Anthoine). — Enseigne de cabaret.

CUER (Jacques). — Jacques Cœur, † 1456.

CUL D'OUE (Michault, ou Michel). — Echevin en 1440, 1447 et 1461, et par la suite prévôt de la Grande Confrérie aux Bourgeois de Paris (1448). Il appartenait à une ancienne et honorable famille parisienne. Il vivait encore en 1478.



DAUPHIN (le feu). — L'ex-dauphin, le roi Louis XI.

DAUPHIN DE VIENNE ET DE GRENOBLE. — Le dauphin de Viennois.

DÉCRET (le). — Œuvre du canoniste Gratien, première partie du *Corpus juris canonici.*

DEDALUS : « la tour D. » — Le Labyrinthe.

DESPERANCE. — Personnification du désespoir, (cf. Greban, *Mistère de la Passion*).

DETUSCA. — *Var.*, DETUSTA, DE CO(U)STA.

DIJON : le « sire de Dijon ». — Lisez : le duc de Bourgogne.

DIX ET HUIT CLERCS. — Le collège des Dix-Huit dans les chambres de l'Hôtel-Dieu : les bourses en étaient à la collation du chapitre de Notre-Dame.

DOLES, le « sire de D. ». — Lisez : le comte de Bourgogne.

DONAT (le). — Le *De octo partibus orationis* de Ælius Donatus.

DOUZE (les). — Douze sergents à cheval, garde du prévôt de Paris. cf. MARCHANT (Perrinet).

ENFANS TROUVEZ (les). — Asile des Enfants Trouvés de Notre-Dame, fondé par le chapitre de la Cathédrale.

EOLUS « les serfz Eolus ». — Les vents.

ESBAILLART (Pierre). — Lisez : P. Abailard.

ESPAIGNE. — Le roi d'Espagne ; sans doute Jean II de Castille, † 1454.

Estouteville (Robert d'), « le seigneur qui attaint troubles, etc. », le seigneur qui sert S. Cristofle ». — Prévôt de Paris et époux d'Ambroise de Loré.

Flora. — Courtisane romaine, (cf. Juvénal, *Sat.*, II, 9).

Four (Michault du). — Sergent à verge du Châtelet en 1457 ; son nom figure dans l'enquête relative au vol qui eut lieu, en cette même année 1457, au collège de Navarre. Il était de plus tavernier et boucher à Saint-Germain-des-Prés.

Fournier. — Pierre Fournier, procureur de Saint-Benoît au Châtelet ; mentionné de 1447 à 1474.

Fremin. — Lisez : Firmin.

Galerne (Colin). — Barbier et marguillier de l'église de Saint-Germain-le-Vieux, en la cité, dès 1460. Il fut, par la suite, lieutenant du maître barbier du roi. Il vivait encore en 1486.

Gantière (la belle). — Fille galante.

Garde (Jehan de la). — Riche épicier de Paris, fils de Pierre de la Garde, notaire et secrétaire du roi. Il habitait rue Saint-Merry, dans un hôtel proche de l'église, et il était considéré comme un des plus notables bourgeois de sa paroisse.

Garnier. — Etienne Garnier, clerc de la petite geôle (ou guichet) du Châtelet, dès 1459. Personnage de mœurs douteuses.

GENEVOYE. — Peut être Etienne Genevoys ou Pierre Genevoys, l'un et l'autre procureurs au Châtelet.

GIRART (Perrot). — Barbier à Bourg-la-Reine.

GONTIER (Franc). — Personnage d'un dit où Philippe de Vitry (évêque de Meaux († 1362), célébrait la vie simple du paysan Franc Gontier et de sa femme Hélène.

GOSSOUYN (Girart). — L'aîné, notaire au Châtelet, usurier et spéculateur sur le sel. Il était mort le 12 janvier 1468.

GOUVIEULX. — Gouvieux, à 4 kil. O. de Chantilly, où s'élevait un château royal.

GRANT GODET (le). — Taverne, place de Grève.

GRIGNY. — Village entre Longjumeau et Corbeil; (cf. BRUNEL).

GRISLE (la). — Peut-être une enseigne de mauvais lieu.

GUEULDRY (la maison Guillaume ou Guillot), rue Saint-Jacques. — Maison de boucher qui devait le cens au chapitre de Notre-Dame, mais resta longtemps insolvable.

GUILLEMETTE. — Personnage de chanson.

HAREMBURGIS. — Arembour, fille et héritière d'Hélie, comte du Maine, † 1226. — Villon l'avait trouvée mentionnée dans les *Gesta pontificum Cenomannensium :* « Aremburgis, filia comitis Heliæ, quam paterno jure comitatus Cenomannensis contingebat. »

HEAULME (le). — Enseigne de Paris.



HEAULMIÈRE (la belle). — Marchande des Galeries du Palais. Dans tout l'éclat de sa beauté, vers 1415, elle aurait été, en ce temps, la maîtresse de Nicolas d'Orgemont, archidiacre de Paris. On la surnommait encore la « belle armurière » (cf. Marcel Schwob, *François Villon*).

HECTOR. — Le fils de Priam.

HELLOIS (Héloïse). — L'amante d'Abailard.

HENRY. — Maître Henry Cousin, exécuteur de la haute justice à Paris, dès 1460. Il demeurait en 1477, rue du Vert-Bois.

HERODES. — Hérode Antipas.

HESSELIN (Denis). — Fils puîné de Jacques Hesselin, bourgeois de Paris ; il naquit en 1425. Elu, sur le fait des aides, à Paris, depuis 1453, prévôt des marchands (1470-74), il fut receveur de la ville jusqu'en 1500. Il vivait encore en 1506. On le représente comme un des bons compères de Louis XI qui le nomma écuyer et maître d'hôtel.

HUE CAPPEL. — Hugues Capet qu'une tradition rattachait à une famille de bouchers (cf. *Hugues Capet*, chanson de geste, II, 62, etc., et Dante, *Purg.*, XX, 52).

IDOLLE (Marion l'). — De son vrai nom Marion la Dentue, « consolatrice des Enfants perdus ».

JACOPPINS. — Jacobins, dominicains de la rue Saint-Jacques, à Paris.



JAMES (Jacques). — Fils d'un riche maître des œuvres, ou architecte de la ville de Paris, qui mourut vers 1457.

JEHANNE (la grant) de Bretaigne. — Fille galante.

JEHANNE, la bonne Lorraine. — Lisez : Jeanne d'Arc.

JOLIS (Noel). — On trouve dans les actes de 1461 et de 1465 un Noel Jolis, de Paris. Selon quelques commentateurs, ce Noel Jolis, ou Joly, aurait été le frère ou le père de Marguerite Joly, femme de Robin Turgis, tavernier de la Pomme de Pin.

JOUVENEL (Michiel). — Sixième fils de Jean Jouvenel des Ursins, bailli de Troyes, proche parent de Thibaut de Victry, par sa mère Michelle de Victry. Né en 1408, il mourut le 13 avril 1470, et fut enterré aux Cordeliers de Troyes. Il avait épousé Yolande de Montberon.

LA BARRE (le Bastant de). — Sergent de la douzaine. Voir : MARCHAND (Perrinet).

LADRE (le). — Lazare le lépreux.

LANCELOT. — Ladislas (László) d'Autriche, roi de Bohême, † 1457.

LANTERNE (la). — Enseigne d'une maison, située dans le quartier de Saint-Jacques-la-Boucherie.

LAURENS (Colin). — Riche épicier de Paris, bailleur de fonds et spéculateur. En 1461, on le trouve parmi les échevins de Paris élus pour porter à Louis XI l'hommage de la ville.

LAURENS (Jehan). — Promoteur de la cour de l'archi-



diacre de Paris et licencié en décret. Il fut commis en 1458, pour interroger Guy Tabarie, au sujet du vol du collège de Navarre. Il était Chapelain de la Cathédrale. Il exerçait encore sa charge en 1461.

LOMER. — Probablement Mᵉ Pierre Lomer d'Airaines, du clergé de Notre-Dame, mentionné dans des actes de 1452 à 1462.

LORÉ (Ambroise de). — *Acrostiche*. Mariée vers 1446, à Robert d'Estouteville. Elle mourut en 1468.

LOU (Jehan le) ou LE LOUP. — C'était vraisemblablement un voiturier par eau et pêcheur, chargé du nettoyage des fossés de la ville. Condamné à une amende (en 1456), il était encore fournisseur de la cité en 1459. Il devint, par la suite, sergent au Châtelet.

LOUVIERS ou LOUVIEUX (Nicolas de). — Echevin de Paris en 1444 et 1449, il devint receveur des aides (1454-1461), puis conseiller à la Chambre des Comptes (1461). D'une famille de financiers et de drapiers parisiens, il fut anobli en 1464 ; il mourut le 15 novembre 1483 et fut inhumé aux Innocents.

LOŸS « le feu dauphin ». — Lisez : Louis XI.

MACHECOUE (la). — Rôtisseuse, veuve d'Arnoul Machico, en 1438, morte après 1459. Elle se nommait Jacqueline et vendait ses volailles non loin du Châtelet, en la Saunerie, à l'enseigne du *Lyon d'or*. Elle était riche, dit-on, et possédait, à Paris, des maisons, et à Montmartre, des vignes.



MACQUAIRE. — Allusion à un mauvais cuisinier raillé déjà par Geoffroi de Paris. (cf. *Martire de S. Baccus*, 217-8).

MAISTRE DES TESTAMENS (le). — Officier chargé à l'Officialité de régler en dernier ressort tout ce qui concernait les testaments.

MARCEAU (Jehan). — Son véritable nom paraît avoir été Marcel. Il fut l'un des prêteurs sur gages les plus riches et les plus cupides de Paris. Il mourut le 25 septembre 1468 et fut enterré aux Innocents. (Voyez : Pierre Champion).

MARCHANT (Perrinet ou Pernet), le Bastard de la Barre. — Sergent à verge, de la douzaine du Roi, au Châtelet. Il exerçait encore sa charge en 1488 ; il était mort en 1493.

MARCHANT (Ythier). — Serviteur du duc de Berry, fils puîné de Charles VII. Doué d'un esprit d'intrigue, il avait résolu de faire empoisonner le roi Louis XI (1474). Il mourut mystérieusement en prison.

MARGOT (la Grosse). — On a prétendu que ce nom tenait à celui d'une enseigne. Ce fut en réalité, selon Marcel Schwob, une personne galante. Sa maison, qui se trouvait dans le cloître Notre-Dame, fut souvent l'occasion de rixes et de meurtres.

MARQUET (le Gros). — Sergent sous Tristan l'Hermite. On croit qu'il fut cassé aux gages.

MATHELINS. — Lisez : Mathurins ou Trinitaires.

MATHIEU. — Matheolus, auteur du *Liber Lamentationum* (fin du XIIIe s.).

MATHUSALÉ. — Mathusalem.

MAUBUÉ (Fontaine). — Elle existe encore au coin des rues Saint-Martin et Simon Lefranc.

MAUTAINT (Jehan). — Examinateur au Châtelet, chargé, en 1457, d'instruire l'affaire du vol du collège de Navarre, dans laquelle Villon fut impliqué. Il mourut le 19 avril 1479.

MEHUN. — Meung-sur-Loire (Loiret), alors siège d'une châtellenie de l'évêque d'Orléans, Tibauld d'Auxigny.

MEHUN (Jehan de). — Jean Clopinel, le continuateur du *Roman de la Rose*.

MEREBEUF. — Sans doute Pierre Merbeuf, marchand drapier, rue des Lombards (doc. de 1454 à 1461). Il était mort le 12 janvier 1475. P. Merbeuf possédait un vignoble dans la censive du Temple.

MERLE. — Soit Jehan de Merle, qui mourut le 12 janvier 1462, soit son fils Germain de Merle (désigné expressément par la variante du ms. *A*). On sait que tous deux furent changeurs à Paris du temps de Villon. (Voyez : A. Longnon).

MICHAULT, le bon Fouterre. — Personnage légendaire. Il est déjà fait allusion à l'ardeur amoureuse de Michault le bon F., au XIVe s., dans *Renart le Contrefait* (2e version), v. 943-4 : *Onques Michault qui en mourut* [*Si volentiers ouvrier n'en fut.*



MILLIERES (Jehanne de). — Une Jeanne de Millières figure, en 1455, comme plaideuse dans un registre du Parlement.

MONTIGNY (Regnier de).— Fils d'un panetier du roi, né à Bourges vers 1429. Compagnon de débauche de Villon et comme lui clerc de l'Université, il s'affilia aux « Coquillards », fut poursuivi, arrêté et condamné plusieurs fois. Reconnu coupable de meurtres et de vols qualifiés, il fut pendu en 1457. Auguste Longnon a pu reconstituer toute son histoire.

MONTPIPEAU. — Forteresse à 10 km. N. de Meung-sur-Loire. Pour le sens du passage, cf. *Glossaire, v°* Aller.

MORTIER D'OR (le). — Enseigne rue Saint-Jacques.

MOUTON (le). — Enseigne rue de la Harpe, au coin de la rue Poupée.

MULLE (la). — Taverne, rue Saint-Jacques ; Villon et ses amis s'y étaient réunis avant de tenter le vol du collège de Navarre (déc. 1456).

NIJON. — Château situé entre Chaillot et Passy.

OCTOVIEN. — Allusion au supplice qui, d'après l'*Historia septem sapientum* (conte *Virgilius*), aurait été infligé à un empereur Octavien.

OGIER LE DANOIS. — Allusion à un épisode de la suite féerique du roman d'Ogier.

ORACE. — Bisaïeul de Villon.



Orfèvre de Bois (l'). — Jean Mahé, dit l'Orfèvre de Bois, sergent au Châtelet, dès mars 1462, et aide du questionneur (doc. de 1476).

Orléans (Marie d'). — Par une équivoque volontaire, *Marie* paraît désigner, à la fois, la princesse et la Vierge; Marie, fille du duc Charles d'Orléans, née le 15 déc. 1457.

Peautarde (Marion la). — Fille galante.

Perdrier (Françoys et Jehan). — Fils de Guillaume Perdrier, changeur et bourgeois de Paris; François, receveur royal à Caudebec, « compere » de Villon; 1410, † 1487; Jean, né en 1432, écuyer, concierge du château royal des Loges, dans la forêt de Saint-Germain, en 1464.

Pet au Deable (Rommant du). — Cet ouvrage de Villon, dont on déplore la perte, devait avoir pour sujet l'enlèvement par les écoliers parisiens d'une pierre de grande dimension servant de borne à l'hôtel du Pet au Diable et les conflits qui en furent la suite (1451-53). — Voyez : M. Schwob, *F. Villon*, pp. 87 et ss.

Petit Pont. — Entre la Cité et la rive gauche de la Seine. Il y a encore un « Petit Pont » aujourd'hui, au même endroit.

Picardes. — Nom appliqué aux femmes de Valenciennes.

Picart. — Les Picards, hérétiques qui parurent en Hon-



grie au xve siècle et qui furent exterminés par Zisca; confondus plaisamment avec les Picards de Picardie.

PIERRE AU LET (la) OU AU LAIT. — Un des noms de la rue des Écrivains, au nord de Saint-Jacques-la-Boucherie.

PIMONTOISES. — Lisez : Piémontaises.

POMME DE PIN (la). — Taverne située rue de la Juiverie, en la Cité.

POUCINIÈRE (l'estoile). — La constellation des Pléiades.

POULLIEU (Jehan de). — J. de Poliaco, docteur de l'Université de Paris, prédicateur dont les propositions furent condamnées, en 1321, par le pape Jean XXII.

POURRAS. — Nom vulgaire de Port-Royal, près Chevreuse. L'abbesse de Pourras, Huguette du Hamel, avait succédé à Michelle de Langres, en 1455. En raison de son existence scandaleuse, elle fut dépossédée en 1463.

PREVOST DES MARESCHAULX (le). — Tristan l'Ermite.

PRINCE DES SOTZ (le). — Chef de la confrérie burlesque qui représentait les « soties ».

PROVINS. — Peut-être Jean Provins, pâtissier (doc. de 1460-61).

QUINZE SIGNES (les). — « Les religieux mendiants — dit Le Duchat — ont inventé quinze *signes*, ou prodiges qui, selon eux, doivent devancer et annoncer le Jugement dernier. »

QUINZE-VINGTS (les). — Maison des Aveugles, à Paris.

RAGUIER (Jacques). — Compagnon de jeunesse et de débauche de Villon. Il était probablement un fils de Lucien Raguier, maître queux de Charles VII, mentionné dans un acte de 1452.

RAGUIER (Jean). — Peut-être un sergent à verge, mentionné dans un acte de 1472. Il appartenait certainement à la puissante famille des Raguier qui fournit au XVe siècle des trésoriers de guerre.

RAINS. — Lisez : Reims.

REGNIER. — René d'Anjou, roi de Sicile, † 1480. Il tint un « pas » d'armes à Saumur en 1446.

RICHIER (Denis). — Sergent royal dès 1455, encore en fonctions en 1468.

RICHIER (Pierre). — Professeur à la Faculté de théologie et directeur d'un important Collège parisien.

RIOU (Jehan). — Marchand pelletier et capitaine des Archers de la ville de Paris. Il mourut le 24 avril 1467 et fut enterré aux Innocents.

ROBERT (le petit Maistre). — Bourreau d'Orléans.

ROSNEL. — Nicolas Rosnel, dès 1453, examinateur au Châtelet. Il vivait encore le 23 avril 1467.

ROUSSEVILLE (Pierre de). — Concierge de l'étang et de la chaussée de Gouvieux, près de Senlis, dès 1453. (Voyez Sauval : *Hist. et Recherches des Antiquités de Paris*, t. III, pp. 396 et 407.)

RU (Guillaume du). — Riche marchand de vins en gros



et bourgeois de Paris. Il demeurait au cimetière Saint-Jean, à l'enseigne du *Dieu d'Amours*.

RUEL (Jehan de). — Peut-être Jean de Ruel, ou de Rueil, l'aîné, licencié en lois et auditeur au Châtelet en 1461. Il devint, par la suite, conseiller du roi, échevin de Paris, lieutenant de la Prévôté, puis seigneur de Vaux, près Argenteuil. Il mourut en 1491.

SAIGE (le). — Entendez : l'Ecclésiaste.

SAINT-AMANT (Pierre de). — Receveur des finances, puis clerc du trésor du Roi.

SAINTE AVOYE. — Couvent d'Augustines, rue du Temple (Sainte Avoie). La chapelle était au 1er étage.

SAINT JACQUES. — Eglise Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris.

SAINT-MOR. — Entendez : l'Abbaye de Saint-Maur, près de Paris.

SALINS (sire de). — Titre conservé par les comtes et ducs de Bourgogne.

SALMON. — Lisez : Salomon.

SALUT QUE L'ANGE PRÉDIT (le). — Lisez : l'Angélus.

SARDANA. — Peut-être Sardanapale.

SAVETIERE (Blanche la). — Fille galante.

SCOTISTE (le roy). — Jacques II, roi d'Ecosse, † 3 août 1460; la particularité rapportée par Villon est signalée ailleurs.



SEIGNEUR (le) QUI SERT SAINT CHRISTOFLE. — Voyez : Robert d'Estouteville.

SENESCHAL (le). — Peut-être Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie; à la fin de 1461, il était prisonnier à Loches.

SIMON MAGUS. — Simon le Magicien.

TABARIE (Guy). — Maître ès arts, compagnon de François Villon. Personnage de mœurs fort dissolues. On sait qu'il prit part, avec ce dernier, au vol du collège de Navarre (déc. 1456). Par la suite, il se confia à un prêtre qui le dénonça. Arrêté et soumis à la question (juillet 1458), il fit des aveux et fut sans doute pendu.

TACQUE THIBAULT. — Nom porté au XIVe s. par un favori du duc Jean de Berry, abhorré du peuple pour ses mœurs honteuses et ses exactions (cf. Froissart); Villon l'applique comme une insulte à Thibault d'Assigny.

TAILLEVENT. — Le *Viandier* de Guillaume Tirel, dit Taillevent.

TAPICIERE (Guillemete la). — Fille galante.

TARANNE (Charlot). — Changeur demeurant rue Saint-Jacques-la-Boucherie, il appartenait à une des plus riches familles de la bourgeoisie parisienne. Traduit en 1461, devant l'Officialité de Paris, pour avoir blasphémé le nom de Dieu dans une querelle de joueurs, il fut condamné à une amende de quinze sols. Il était mort en 1464.



THAÏS. — Sainte Thaïs, ou Thaïs la courtisane qui suivit Alexandre en Egypte, ou simplement la Thaïs de Martial.

THAMAR. — Cf. AMON.

THEOPHILUS. — Vidame de l'église d'Adana, en Cilicie, dont la légende a été traitée souvent au Moyen-âge, notamment par Gautier de Coinci et Rutebeuf.

TRASCAILLE (Robinet). — Ou Robert Trascaille, receveur de l'aide, à Château-Thierry (1457-58), puis secrétaire du Roi (1462).

TRICOT (Thomas). — Maître ès arts (1452).

TROÏLLE. — Troïlus, fils de Priam.

TROU PERRETE (le). — Tripot ou jeu de paume, rue aux Fèves, en la Cité, en face le cabaret de *la Pomme de Pin*.

TROUVÉ (Jehan). — Valet boucher de la Grande-Boucherie de Paris, en 1447, puis valet de Jacquet Haussecul, maître boucher, en 1458. C'est vraisemblablement, selon M. Pierre Champion, le même personnage qui est dit foulon de draps, en 1466. Il vendait encore à l'étal de la Grande-Boucherie, en 1469.

TROYS LYS (les). — Une des chambres de la prison du Grand Châtelet.

TRUMILLIERES (les). — Taverne voisine des Halles.

TURGIS (Robin). — Propriétaire du cabaret de *la Pomme de Pin*, dans la Cité, dès 1454, et messager à pied de la justice du Trésor. Il mourut peu après l'année 1472.

TURLUPINS, TURLUPINES. — Hérétiques.

UNZE VINGTZ SERGENS. — Les sergents de la prévôté de Paris. Ils formaient deux compagnies de 110 hommes chacune.

VACHE (la). — Ou plus exactement peut-être, *la Vache Troussée*, enseigne.

VACQUERIE (Françoys de la). — Maître ès arts (1436), licencié en décret (1442), promoteur de l'officialité (1450), puis curé d'Argenteuil (1459). Il était mort en 1471.

VALÉE (Robert). — Maître ès arts (1449), plus tard curé de Ville d'Avray, allié à des familles de financiers et d'administrateurs. Il était originaire du Poitou.

VALERE LE GRANT. — Valère Maxime.

VALETTE (Jehan). — Sans doute Jean Valet, sergent à verge au Châtelet, mentionné en cette qualité dans des actes de 1453 à 1462. Il devint, par la suite, proviseur de l'écurie du roi.

VAUSSELLES (Katherine de). — Toutes les recherches faites pour établir la personnalité de cette femme sont restées vaines. On sait seulement qu'au temps de la jeunesse de Villon, il y avait une famille de Vaucelles fixée non loin de Saint-Benoît, dans un quartier que fréquentait notre poète. Enfin, selon Auguste Longnon, un des quatre chanoines de Saint-Benoît était alors Maître Pierre de Vaucel, ou du Vaucel, qui fut principal du collège de Navarre depuis 1450 jusqu'en 1456. Peut-être Catherine de Vaucel était-elle une des proches parentes, — la nièce ou la sœur — de ce personnage?

Vauvert. — Maison royale, située au sud de Paris, près de l'enceinte de Philippe-Auguste; devenue inhabitable et tenue pour hantée, elle fut donnée aux Chartreux (1257).

Vicestre. — Château-fort bâti sur l'emplacement du manoir de Jean de Winchester (Vincestre); aujourd'hui Bicêtre, au sud de Paris.

Victry (Thibault de). — Vieillard riche et puissant, chanoine de Paris, conseiller au Parlement. Son nom se trouve joint, fort souvent, à celui de Guillaume Cotin — comme lui, attaché au chapitre de Notre-Dame — dans les ordonnances du temps. Il mourut au début de 1464; il n'avait pas moins de quatre-vingt-deux ans. (Voyez : M. Schwob, *F. Villon,* pp. 95 et ss.)

Villon (Guillaume de). — Né à Villon, près de Tonnerre (Yonne), maître ès arts et bachelier en décret, chapelain de Saint-Benoît-le-Bétourné. On sait qu'il avait, en quelque sorte, adopté François de Montcorbier; il mourut septuagénaire en 1468.

Vollant (Guillaume). — Riche marchand de Paris, qualifié de vendeur de sel en 1461. Il mourut le 26 août 1482, et fut inhumé au cimetière des Innocents. En 1456, il habitait la maison de son beau-père, rue Saint-Jacques, près du cimetière Saint-Benoît.





GLOSSAIRE



GLOSSAIRE



Abatre pain a deux mains, faire disparaître le pain des deux mains.

Abolu, aboli, pardonné.

Accouter (s'), s'appuyer.

Aconter, estimer.

Acouter, approcher.

Aherdre, toucher.

Aist (ou ait) *Dieux (ainsi m')*, Dieu m'assiste!

Aller a Montpipeau, voler en pipant.

Aller a Rueil, voler, détrousser? ; voir *Romania*, xliii, 102.

Aloue, alouette.

Alouer (s'), se mettre au service de quelqu'un.

Ambesars, ambesas.

Amy, amict.

Andoulle, est pris ici en un sens grossier.

Angelot, monnaie portant la figure d'un ange.

Ante, tante.

Apateller, nourrir.

Apostolles, par imitation du vieux français, pape.

Arcenic rochier, arsenic à l'état métallique.

Arigniée, toile d'araignée.

Arme (m'), exclamation poitevine, mon âme!

Artifier, composer, préparer.

Assigner, assurer financièrement.

Assouvir (s'), s'achever, se satisfaire.

Assuivre, poursuivre.

Atours, coiffure que portaient les « demoiselles » ou femmes nobles ; voir *bourrelet.*

Atayner, attainer, vexer.

Attinté, bien en point.

Aulmoire, armoire, souvent aussi secrétaire où on enfermait de l'argent.

Bacheliere, féminin comique de *bachelier* «gradué dans une faculté».

Bature, coups, en particulier les coups qui faisaient partie du système d'éducation de jadis.

Baud, hardi.

Baudit ou bauldit, probablement prétérit d'un infinitif *bauldre*, donner, refait sur le futur *bauldrai* de *bailler*.

Belin, mouton.

Bergeronnette, chanson rustique, appliqué, peut-être ironiquement, à un rondeau où il est question d'un emprisonnement (à la campagne?).

Bersaudé, frappé (comme de flèches), tourmenté.

Billart, crosse en bois pour jouer aux billes et aux boules.

Blanc, petite monnaie d'argent.

Blanche, blonde.

Boiser, garnir de bois.

Boiture, boisson.

Bonne, borne.

Bont, par opposition *à vollée*, termes du jeu de balles. « Donner le bond à quel-

qu'un », en particulier dans la phraséologie amoureuse de l'époque : lui signifier son congé.

BOTES FAUVES, bottines à lacet, de couleur fauve, que portaient les gens du « bel air » : c'était une façon reconnue de proclamer qu'on était amoureux.

BOUFFÉ, soufflé, enlevé comme par un coup de vent.

BOUGE, valise.

BOUILLON, tourbillon, mauvais cas.

BOURDE JUS MISE, plaisanterie à part.

BOURRELET, coiffure très haute, en forme de bonnet rond, que portaient les « bourgeoises »; voir *atours*.

BRANC, épée.

BRETTE, bretonne.

BROSSE, buisson, broussailles.

BROULLER, faire des sortilèges.

BROYER, mortier.

BRUIT, renommée.

BRULARE BIGOD, by'r Lord, by God, jurons anglais.

BUFFET (VIN DE), BUFFET, piquette obtenue en versant de l'eau sur la lie de vin.

BUREAU, étoffe de laine grossière.

CADÈS, capitaine.

CANETTE, femelle du canard.

CARRE, dimension.

CASCAVEAU, grelot.

CAVER, creuser.

CAYEMENT, mendiant.

CEPS, billot enfermant les jambes du prisonnier étendu.

CHANJON, terme injurieux, enfant substitué par un démon à un fils des hommes.

CHANTIERS, pièces de bois couchées en long sur lesquelles reposent les tonneaux dans les caves. *Estre ramply sur les ch.*, avoir le ventre plein : la « panse » est sur les jambes comme le tonneau sur les chan-

tiers. Faut-il voir en plus, dans le passage, une allusion à Ythier Marchand, dont le nom est RAMPlY sur les CHAN-TIERS ?

CHARETÉE (mss. *charreterie*), tonneau de vin de grande dimension.

CHASTOY, correction.

CHEVANCE, avoir, fortune.

CHICANER, avoir affaire aux gens de loi.

CHIEN MASTIN, terme d'injure alors courant.

CHIEF (EN), tête nue.

CHIENNET COUCHANT, petit chien d'arrêt.

CLAQUEPATIN, les élégants faisaient sonner sur le pavé leurs *patins* ou souliers bas pour attirer l'attention de leur « dame ».

CLERJON, jeune clerc.

CLOUE, subj. prés. de *clore*.

COEPELLE, coupelle.

COETE, couette, lit de plume, ou peut-être bien que le mot ne compte ici que pour deux syllabes, queue, pris dans un sens bien attesté (p. ex. par E. Deschamps).

CONCLURE, réduire en silence en argumentant.

CONSEILLER QUELQUE CHOSE, soumettre au jugement d'autrui.

CONSEQUENCE, dilemme.

COQUART, sot, benêt.

CORNETE, bande de velours ou de soie que les élégants et les élégantes portaient à leur chapeau et dont les extrémités pouvaient se nouer autour du cou.

CROIX, équivoque sur la croix empreinte au droit des monnaies.

CROSSE, crosse ou béquille (?).

CUER (PAR), en apparence seulement.

CUIDEREAU, galant présomptueux.

DEESSE, appliqué à la Vierge Marie.

DEMENER, mener.

DEMY SAIN, ceinture étroite à chaînons de métal.

DESFAÇON, destruction.

Deshait, mauvaise humeur.

Detester, rayer du testament.

Devier, mourir.

Distance, différence.

Dit, appliqué par Villon au *Testament*.

Doubte (faire), avoir peur, hésiter.

Drappilles, hardes. *Cf.* drappelle, drappel.

Embrochier, mettre en perce.

Emperiere, impératrice; *emperieres* (par imitation du vieux français), empereur.

Empestrer, *impetrer*, obtenir sur requête.

Empire (ciel), l'empyrée.

Empirer, devenir pire.

Emprunter, *quant ilz voient ces pucelletes — emprunter elles*, quand elles voient ces fillettes emprunter leurs services (à elles vieilles). Pour la position du pronom, cf. *perpetre leur*.

Enchanté, ensorcelé.

Enclos, prisonnier.

Enfondu, trempé.

Enformer, enfoncer (sur la tête).

Engrillonner, mettre les poucettes.

Enjaultrer, tromper.

Enmouflé, ganté de mitaines

Enné, particule affirmative.

Ennementes, sans doute le même mot que *ennement*, certes, certainement ; cf. *enné*.

Enserchier, rechercher.

Entier, pur.

Envers, couché sur le dos.

Envlimé, empoisonné.

Envys, à contre-cœur.

Errant, rapidement.

Escaché, écrasé.

Eschappin, soulier léger, escarpin.

Escharbot, escarbot, bousier.

Eschever, éviter.

ESCHOITTE, héritage.

ESCLAT, tesson ou morceau de bois.

ESCOT, dépense faite pour un repas ou une « consommation »; *a son escot* (boire) à ses frais; régime.

ESCOURJON, étrivière.

ESCOUVETTES (CHEVAUCHEUR D'), chevaucheur de balais, sorcier.

ESLOCHIER (S'), s'ébranler.

ESME, estimation, attente.

ESMORCHIER, ronger.

ESPIE, espion.

ESPOINDRE, aiguillonner.

ESSOINE, peine, épreuve.

ESTABLIS, ce sont les étaux des bouchers et autres commerçants en plein air, qui encombraient les rues.

ESTRENES (FAIRE SES), avoir du bon temps?

ESTRONT DE MOUSCHE, cire.

ESTRY, querelle.

EUFUMERE, éphémère.

FAFFÉE, voir : G. Paris, *Romania,* XVI, 423-4, note; ici sens érotique.

FAICTIS, bien fait.

FAINCTIF, trompeur.

FARCER, jouer des farces.

FENESTRE, boutique; — *(clorre)*, fermer boutique.

FETART DE, paresseux à.

FEU S. ANTOINE, maladie épidémique qui fit de grands ravages au moyen âge (érysipèle gangreneux?).

FIAT, ce mot écrit en travers d'une requête marquait acceptation officielle.

FILLÉ, chanvre ou lin converti en fil.

FINER DE, se procurer.

FIZ, fic, tumeur.

FLOU, fluet.

FOIS (A LA), parfois.

FORT (AU), finalement, après tout, tout bien considéré.

FROMENTÉE, bouillie de farine de froment.

FUMER (SE), se fâcher.

FUSTE, vaisseau long.

Gaiges (ravoir les), retirer les gages qu'on avait déposés (vêtements, épée, etc.), contre argent emprunté ou dépense faite, en particulier à la taverne.

Gallant, bon compagnon.

Galle, plaisir.

Galler, s'amuser.

Garmenter (se), se lamenter.

Get, jeton.

Gippon, tunique sans manches.

Glic, jeu de cartes.

Gluyon de fuerre, botte de paille.

Gogo, terme de moquerie ?

Gonne, cotte longue.

Goyere, espèce de tarte au fromage.

Gré (prendre en), supporter patiemment, se résigner.

Greve, devant de la jambe.

Grez, pavé.

Grongniée, coup de poing.

Groselles (maschier des), subir un affront.

Grosser, copier.

Guysarme, hache à deux tranchants.

Habandon (getter), cf. *abandonner*, laisser sans ressource, déshériter.

Hait, gré, humeur.

Harier, importuner.

Haro, clameurs par lesquelles on réclamait du secours contre un danger imminent, l'irruption soudaine de « gens d'armes », p. ex.; les Normands « criaient le grand haro » quand ils étaient menacés par les Anglais.

Havée, poignée.

Havet, croc, crochet.

Hemée, bataille, mêlée.

Histoire, ornement.

Hober (se), bouger.

Honneste, élégant.

Hucque, cape avec capuchon.

Hutin, tapage, « chahut ».

Hutinet, maillet de tonnelier.

INCIDENT, digression.

INFORMER, façonner.

JACOPPIN, crachat, glaire.

JACOPPINES (SOUPPES), plat succulent, cf. la recette indiquée dans *Romania*, XXX, 391, note.

JALET, galet.

JAMBOT, cuisse.

JANGLERESSE, menteuse.

JARGONNER, parler le jargon, l'argot.

JEU, part. pas., couché.

JOINCTE, articulation.

JOINT, bien fait.

JOLI, vif, gai.

JONCHERIE, tromperie.

LABOUREUX, de laboureur.

LAIDANGIER, dire des sottises à quelqu'un.

LAIS OU LAIZ, legs.

LAIZ OU LAY, d'un rondeau à mettre en musique; *faiseurs de* laiz, *de moletz et rondeaux*.

LAME, dalle tumulaire.

LECTRY, lutrin.

LEGIEREMENT, facilement.

LESCHIER, vivre dans les plaisirs.

LETTRE, histoire rapportée par écrit.

LIEU (AVOIR), être admis.

LINGET, délié, mince.

LUBRE, glissant, instable.

MAILLES (JEU DE TROIS), où l'on ne joue pas plus de trois mailles; la maille était une menue monnaie de cuivre.

MAILLON, maillet.

MAINS (CELA N'EST QUE DU), c'est ce qui importe le moins.

MANNE (VENIR DE), tomber du ciel.

MARIOTTE, petite fille.

MARMOSET, petit garçon.

MASCHIER, se mettre sous la dent; jouer des mâchoires, mouvoir les mâchoires pour rire?

Mathon, lait caillé.

Mauffez (par imitation du vieux français), le diable.

Mauldire, sacrer après quelqu'un.

May, branche verte.

Mercerot, colporteur.

Merir, mériter.

Meseau, lépreux.

Messe (seiche), messe sans consécration.

Mestier, besoin.

Miege, médecin.

Mitaines aux nopces, coups (cf. Rabelais).

Mol, mollet.

Morillon (vin), vin d'un rouge foncé.

Mors, morsure.

Moullier, femme.

Mouse, museau.

Moustarde (aller a la), se disait des enfants qui, allant par bandes chercher, avant le repas, de la moutarde fraîche, chantaient des chansons satiriques.

Moustier, église. *Laisser le m. où il est*, cesser de se plaindre de choses auxquelles on ne peut rien changer.

Ne que, pas plus que.

Noel (crier), à l'entrée dans les villes des rois et grands personnages on criait « Noël! » en signe de bienvenue et de réjouissance.

Noysier, quereller.

Ny (mettre en), nier.

O, avec.

Obstant que ou ce que, vu que, étant donné que.

Oe, oie. cf. Michault Cul d'*Oue*.

Oistre, huître.

Orbe (coup), contusion.

Orfaverie, broderie d'or ou d'argent.

Paelle, poêle à frire ou chaudière.

Papier, balbutier.

PARIR, enfanter.

PASSOT, espèce de dague.

PATART, petite monnaie artésienne et flamande.

PEAULTRE, étain.

PERIR, perdre, détruire.

PERPETRER, *ne perpetre leur male grace*, ne leur fasse mauvais visage. Pour la position du pronom, cf. *emprunter elles*, *pardonne moy*.

PESLE, pène.

PETIZ DIEUX, saints.

PEU, part. passé de *paître*, nourrir.

PIETONS, le guet.

PIEZ BLANS (AVOIR LES) VERS QUELQU'UN, se donner toute liberté, en prendre à son aise.

PIEZ DE VEAU (FAIRE LES), gambader.

PIGNE, peigne.

PITEUX, enclin à la pitié.

PLAINDRE, regretter.

PLAQUE, monnaie de cuivre.

PLEGE, caution.

PLOMBÉE, boule de plomb attachée à un bâton.

PLUMAIL, *mettre le pl. au vent*, renoncer à une entreprise (ici à l'amour)?

PLUME (SE JOINDRE A LA) DE SON PER, s'accoupler.

POIRRE, péter.

POISE, subj. et ind. de *peser*.

PORTEPANNIER, garçon de boutique.

POTÉE, plat où entrent un morceau de lard et des légumes variés (choux, carottes, etc.), le tout cuit à l'étouffée dans un grand pot.

POTENCE DE SAINT MOR, béquille laissée comme ex-voto au pélerinage de Saint-Maur-les-Fossés.

PRENANT (PRES), qui retiennent tout ce qu'ils touchent.

PRIERE DE PICART, aucune prière.

PYON, buveur.

QUELONGNE (ESTRE EN), être comme la fusée sur la quenouille; au figuré, être en faveur.

QUELQUE, quelque que..... ce soit. Cf. *quelconque*.

RAILLIAS, festin.

RAILLON, trait d'arbalète.

RAMENER, REMENER, citer.

RAMENTEVOIR, rappeler.

RANGUILLON, ardillon.

RAPPEAU, appel (à la justice ecclésiastique).

REAGAL, réalgar, sulfure rouge d'arsenic.

RËAU, monnaie d'or.

REBRASSÉ, retroussé.

RECOMPENSER (SE), (subj.) se rattraper.

REDIRE (RIENS A), pas de différence.

REFFAICT, bien nourri.

REFRIGERE, rafraîchissement.

REGNIER, allusion à un juron fréquent de l'époque : *Je regnie Dieu.*

REGRETER, regretter l'absence de, souhaiter la venue de.

REQUOY, quiétude ; — *(a)*, secrètement, tout bas.

RERE (*rez*, part. passé), raser.

RESIGNACION, ironiquement : terme consacré pour les échanges de prébendes ecclésiastiques.

REZ (JUSQU'AU) D'UNE POMME, jusqu'à ce que tout soit lisse comme une pomme.

RIBLER, piller.

RIBLEUR, pilleur.

RIBLIS, échauffourée.

RIOTE, querelle.

ROLET, écrit.

RONDEMENT, à la ronde, sans distinction.

ROQUART, cheval hors de service.

ROUILLER, battre.

RUIT, rut.

SADE, gracieux.

SADINET, parties sexuelles de la femme.

Saint Estienne (estre de), être de pierre (par allusion à la lapidation de ce saint).

Sanglant, épithète alors grossière : chienne de nuit.

Saulsoye, saussaie.

Scelleur, garde des sceaux.

Sendail, cendal, étoffe de soie unie.

Serre (tenir), tenir ferme.

Seuf, soif.

Sollier, étage, chambre haute.

Soret, hareng saur.

Souffrete, disette.

Souldre, solder, régler.

Sumer, semer.

Sur, chez.

Surcot, robe de dessus.

Sure (ne jus ne), ni en bas, ni en haut.

Surquerir, solliciter indiscrètement.

Syon, rejeton.

Tabart, manteau long.

Tacon, martinet garni de lanières de cuir.

Tailleur de faulx coings, graveur de coins pour fausse monnaie.

Talant (mal), (par imit. du vieux français), mauvais vouloir, colère.

Tallemouse, soufflé au fromage. Jeu de mots : *donner une t.*, donner un soufflet.

Tancer, discuter.

Tant, autant.

Targe, bouclier.

Tayon, grand-père.

Terne, coup de dés qui amène les deux trois.

Tonsure (chapelle a simple), chapelle accordée à un clerc qui n'a que la tonsure.

Tor, taureau.

Tordre (se), se séparer.

Tostée, tranche de pain rôtie.

Touaille, linge.

Tracer, suivre la trace.

Traictié, appliqué par Villon aux *Lais*.

Traictis, joli.

TRANSY, mort.

TRAYNER LES REINS, se traîner, les reins brisés.

TROUSSER AU COL, enlever sur les épaules.

VALETON, jeune homme.

VENERIEUX (DIEUX), dieux d'amour.

VERSELET, verset de la Bible.

VERSET, dit d'un rondeau.

VÏELLE (METTRE SA) SOUS LE BANC, se retirer du monde joyeux.

VILLOTIERE, qui court la ville, coureuse.

VLIMEUX, vénéneux, venimeux.

VOIRRE, verre.

VOISE, subj. pr. de *aller*.

VOLLÉE, cf. *bont*; *à la vollée*, sans prendre le temps de réfléchir, comme une chose qui va de soi.

VOULTIZ, arqué.

YSNEL, prompt.





TABLE DES INCIPITS

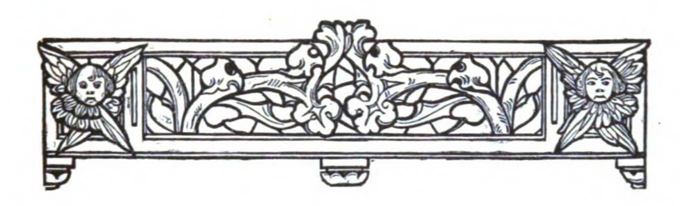


TABLE DES INCIPITS



BALLADES (1)

(1) Les astérisques indiquent les double ballades.

BERGERONNETTE



DÉBAT

ÉPITRES

HUICTAINS

LAIS

QUATRAIN

RONDEAUX

TESTAMENT

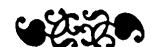






TABLE DES MATIÈRES

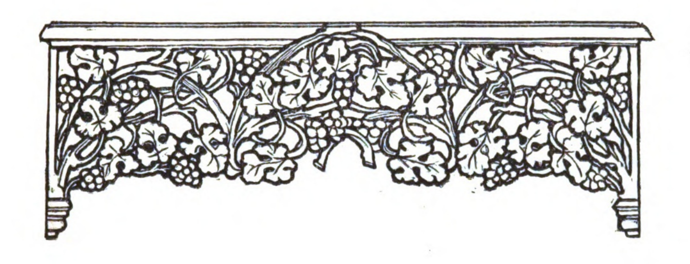


TABLE DES MATIÈRES





CE LIVRE, LE QUARANTE-NEUVIÈME DE
LA COLLECTION DES « MAITRES DU
LIVRE », A ÉTÉ ÉTABLI PAR AD. VAN
BEVER. TIRÉ A MILLE NEUF CENT CINQUANTE
EXEMPLAIRES, SOIT : 50 EX. SUR VIEUX JAPON
IMPÉRIAL, (DONT 5 HORS COMMERCE), NUMÉROTÉS
DE 1 A 45 ET DE 46 A 50 ; ET 1900 EX. SUR PAPIER
DES MANUFACTURES DE RIVES, TEINTÉ (DONT 50
HORS COMMERCE), NUMÉROTÉS DE 51 A 1900 ET
DE 1901 A 1950, LE PRÉSENT OUVRAGE A ÉTÉ
ACHEVÉ D'IMPRIMER PAR GEORGES SUPOT, A
ALENÇON, LE XXV OCTOBRE MCMXVIII. LES ORNE-
MENTATIONS TYPOGRAPHIQUES ONT ÉTÉ DES-
SINÉES PAR LOUIS JOU ET MAURICE
JAUBERT DE BECQUE ET GRAVÉES SUR
BOIS PAR LOUIS JOU ET EUGÈNE DÉTÉ.



12 fr. net.

2